

HISTOIRE

**RECUEIL DE
DOCUMENTS, ACTIVITES
ET TEXTES VARIES
POUR LES CLASSES
"QUARTE INTERNAZIONALE"**

Nom

Classe

Année scolaire 2017-18

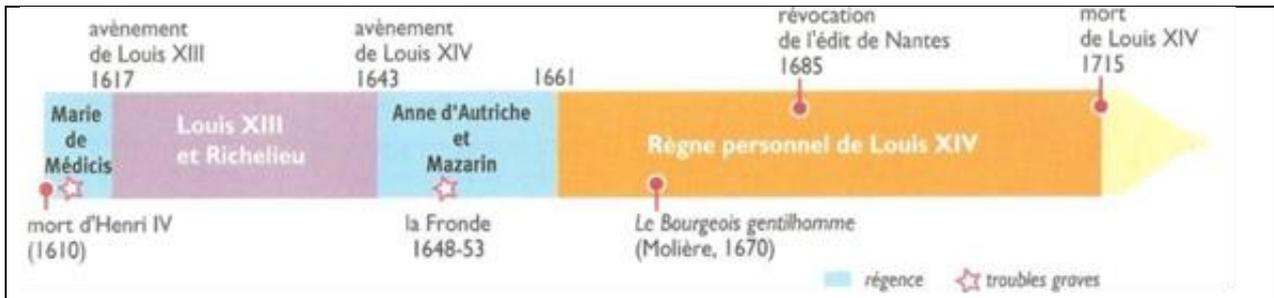
TABLE DES MATIERES

La France sous Louis XIV <ul style="list-style-type: none"> • La jeunesse du Roi • Louis XIV et le pouvoir absolu • Méthode : <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble documentaire La composition 	p 3 p 18 p 19
Les Provinces-Unies	p 20
Le siècle des Lumières	p 25
Le despotisme éclairé	p 33
La Révolution américaine	p 39
La Révolution française <ul style="list-style-type: none"> • Les causes de la Révolution • Fiches d'activité • La déroulement de la Révolution • Approfondissement : <ul style="list-style-type: none"> Les sans-culottes L'œuvre de Robespierre La Terreur Portraits de Robespierre et de Danton • La république thermidorienne • L'ascension de Bonaparte au pouvoir 	p 53

UN MODELE D'ETAT : LA MONARCHIE ABSOLUE SOUS LOUIS XIV

INTRODUCTION

Rappelez la signification de « monarchie absolue » et de l'expression latine « legibus solutus¹ »



I) L'avènement de Louis XIV : vers la monarchie absolue

Petit retour en arrière

Vous rappelez-vous de la date de 1610 ? (assassinat de ?) Son fils **Louis XIII** lui succède sur le trône.

Portrait du Cardinal Richelieu,
Philippe de Champaigne.



Louis XIII utilise pendant 20 ans la collaboration d'un premier ministre habile et énergique, le **Cardinal Richelieu** qui réussit à transformer la France en l'Etat le plus puissant de l'Europe (cf. Guerre de 30 ans).

Richelieu crée les *intendants*², des fonctionnaires d'origine bourgeoise qui remplacèrent peu à peu la *noblesse d'épée* dans le Gouvernement des provinces.

¹ « prince délié des lois »

² Expliquez la signification de tous les mots écrits en italiques.

1) La jeunesse de Louis XIV

A la mort de son père Louis XIII (1643), Louis XIV n'a que 4 ans. Durant sa jeunesse, sa mère Anne d'Autriche exerce la **régence**, avec le cardinal Mazarin comme Premier ministre (dont la Paix des Pyrénées est le chef d'œuvre).

De 1648 à 1653, la France traverse une période de guerre civile : **LA FRONDE**. Les Grands et le Parlement de Paris³, qui veulent participer davantage au pouvoir, ainsi que les Parisiens, excédés par la lourdeur des impôts, se révoltent contre le gouvernement. **Mazarin l'emporte, mais le jeune roi restera marqué** par ces événements et méfiant vis-à-vis des Parisiens.

En 1661, à la mort de Mazarin, Louis XIV décide de prendre en main le gouvernement du pays et de se passer de Premier ministre.

Louis XIV s'installe au pouvoir (1661)

« Nous étions huit en tout. Le roi se découvrit puis remit son chapeau et, se tenant debout devant sa chaise, adressa la parole à M. le Chancelier : « Monsieur, je vous ai fait assembler avec mes ministres et secrétaires d'Etat pour vous dire que jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par M. le Cardinal ; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aidez de vos conseils quand je vous les demanderai. Je vous prie et je vous ordonne, M. le Chancelier, de ne rien décider que par mon ordre ».

Ensuite, le roi se tourna vers nous et nous dit : « Et vous, mes secrétaires d'Etat, je vous défends de ne rien signer sans mon ordre et de me rendre compte chaque jour à moi-même. Vous savez mes volontés ; c'est à vous maintenant, Messieurs, à les exécuter ».

Loménie de Brienne (1635-1698), *Mémoires*, 1720.

Questions :

- 1) Qui est « M. le Cardinal » ?
- 2) Qu'est-ce que le roi exige du Chancelier et des secrétaires d'Etat ?
- 3) En quoi est-ce nouveau ?

2) Louis XIV a le pouvoir absolu

La monarchie est héréditaire : elle se transmet au plus proche descendant mâle. Le pouvoir du roi est de **droit divin** (doc. 2) D'après la tradition, il reçoit son pouvoir de Dieu (il est le « lieutenant de Dieu sur Terre »), ce qui lui confère un caractère sacré (le sacre se passe dans la cathédrale de Reims). Y attenter est donc un sacrilège. On lui reconnaît des **pouvoirs de guérisseur** comme celui de **guérir les écrouelles**.

il a donc le pouvoir absolu et ne doit que respecter les privilèges de ses sujets et les coutumes du royaume. Il n'est responsable que devant Dieu et les préceptes de la religion catholique. On parle de « *princeps legibus solutus* », du « prince délié des lois »

De 1661 à 1675, il ne partage le pouvoir avec personne et prend seul les décisions qui concernent le pays (doc. 3). Il retire même au Parlement de Paris son droit de remontrance. C'est lui qui faisait la loi en prononçant des édits et des ordonnances. Il se faisait aider à gouverner et à administrer son royaume par son conseil qui était chargé de préparer les dossiers, mais sans donner leur avis, ou alors seulement s'il le leur demandait.

Il ne tient plus compte des parlements et achète la docilité des nobles (**cour de Versailles**). Pour gouverner, il s'entoure de **conseillers très dévoués** (le Chancelier, le Contrôleur général des finances et des secrétaires d'Etat) et des intendants le représentent dans les provinces. Cependant, le roi décide seul. Il est aidé par des ministres (Colbert, Louvois, Vauban) qui ont chacun une fonction précise (doc. 4) Il évite de recruter conseillers et ministres parmi les Grands et les choisit pour leurs compétences.

³ Une cour de justice qui est aussi chargée d'enregistrer les décisions royales : elle peut proposer des changements au roi (remontrances)

<p>Un roi de droit divin</p> <p>« Les princes agissent comme ministres de Dieu et comme ses lieutenants sur la Terre. C'est par eux que Dieu exerce son empire. C'est pour cela que le trône royal n'est pas le trône d'un homme mais le trône de Dieu même.</p> <p>Il ressort de tout cela que la personne des rois est sacrée, et que les attaquer est un sacrilège.</p> <p>On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience. »</p> <p>Bossuet, <i>Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte</i>, écrit en 1670, paru en 1709.</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1)Rappelez par quelle cérémonie débute le règne d'un roi. 2)Selon Bossuet (qui est-ce ?), au nom de qui gouvernent les rois ? 3)Quels dangers court-on à ne pas obéir au roi ? 	<p>« Toute puissance, toute autorité résident dans la main d roi et il ne peut y avoir d'autre dans le royaume que celle qu'il y établit. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de ns états, de quelque nature que ce soit, nous appartient en même titre. La volonté de Dieu est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement. <u>L'assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang.</u> Il faut demeurer d'accord que, quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours criminelle. »</p> <p>Louis XIV, <i>Mémoires rédigés par l'éducation du Dauphin</i>, 1668.</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1)Qui est le narrateur ? Quand écrit-il et à qui s'adresse-t-il ? 2)Selon Louis XIV, quel pouvoir doit avoir le roi ? 3)Que signifie la phrase soulignée ? 4)Le peuple peut-il désobéir au roi dans certains cas ? Justifiez votre réponse.
--	---

<p>L'organisation du gouvernement sous Louis XIV</p> <pre> graph TD Roi[ROI VERSAILLES] --> ConseilEnHaut[CONSEIL D'EN-HAUT (grandes affaires)] Roi --> ConseilParties[CONSEIL DES PARTIES (justice)] Roi --> ConseilFinances[CONSEIL DES FINANCES (finances, économique)] Roi --> ConseilDepêches[CONSEIL DES DÉPÊCHES (relations avec les provinces)] Roi --> Chancelier[CHANCELIER (justice)] Roi --> Contrôleur[CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (finances, économique)] Roi --> Secrétaire[SECRÉTAIRES D'ÉTAT (guerre, marine, affaires étrangères, Maison du roi)] ConseilEnHaut --- ConseilParties ConseilParties --- ConseilFinances ConseilFinances --- ConseilDepêches Chancelier --- Contrôleur Contrôleur --- Secrétaire Roi --> Intendants[INTENDANTS DE JUSTICE, POLICE, FINANCE Délégués du roi dans les généralités] ConseilEnHaut --- Intendants ConseilParties --- Intendants ConseilFinances --- Intendants ConseilDepêches --- Intendants Chancelier --- Intendants Contrôleur --- Intendants Secrétaire --- Intendants </pre> <p>CONSEIL D'EN-HAUT (grandes affaires)</p> <p>CONSEIL DES PARTIES (justice)</p> <p>CONSEIL DES FINANCES (finances, économique)</p> <p>CONSEIL DES DÉPÊCHES (relations avec les provinces)</p> <p>Conseillent le roi</p> <p>CHANCELIER (justice)</p> <p>CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES (finances, économique)</p> <p>SECRÉTAIRES D'ÉTAT (guerre, marine, affaires étrangères, Maison du roi)</p> <p>Exécutent ses ordres</p> <p>PROVINCES</p> <p>INTENDANTS DE JUSTICE, POLICE, FINANCE Délégués du roi dans les généralités</p>	<p>Questions:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1)Quel conseil est réuni par le roi lors de grands décisions ? 2)Qui sont les ministres et de quoi sont-ils chargés ? 3)Qui fait appliquer les décisions royales dans les provinces ?
---	--

II) LA GLORIFICATION DE LA MONARCHIE

ESABAC EN POCHE p 115 : portrait du Roi Soleil (analyse et symbologie)

Depuis le milieu du XVI^e siècle, les rois habitent le palais du Louvre à Paris. Mais Louis XIV veut un nouveau palais qui montre la grandeur et la puissance de la monarchie. Il tient aussi à s'éloigner de Paris parce qu'il y craint les révoltes depuis l'épisode de la Fronde où il a dû fuir la capitale. Il fait donc construire son château à Versailles, sur les fondations d'un pavillon de chasse de Louis XIII.

Louis XIV s'installe à Versailles en **1682** où il fait construire un palais et des parcs somptueux, copiés mais jamais égalés dans toute l'Europe. L'importance des dimensions de l'ouvrage et son plan organisé autour des appartements du roi contribuent à la propagande royale. **Réalisation des plus grands artistes de l'époque** (Le Vau, Mansart, Le Brun, Le Nôtre) et chef-d'œuvre de l'art classique, Versailles accueille la Cour. La vie de celle-ci gravite autour du « **Roi Soleil** » : éblouie par le luxe des fêtes, la noblesse est « domestiquée ».

Doc 1. Le château de Versailles

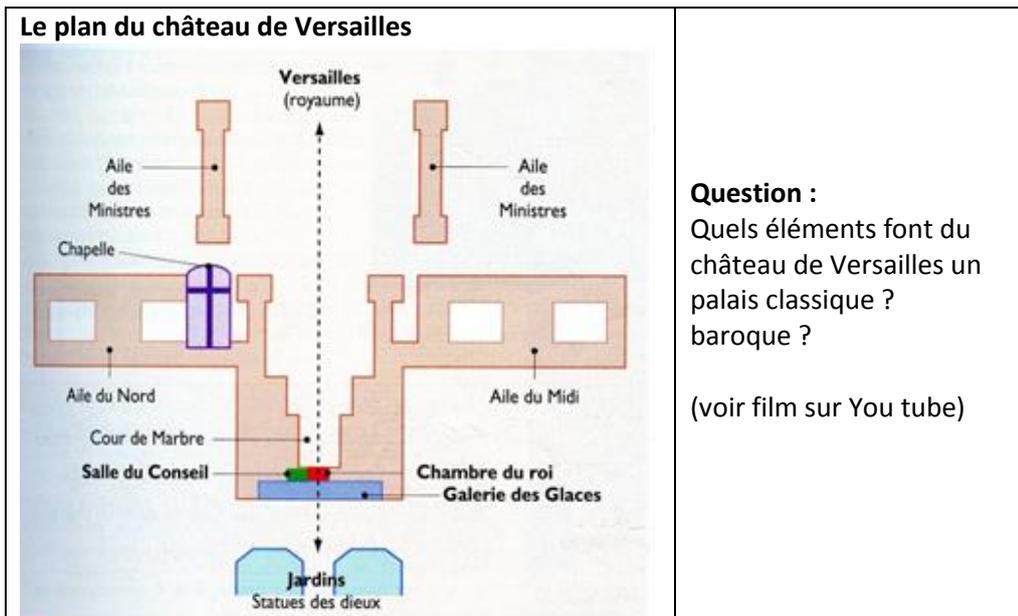


Doc 2. Les intérieurs du château



Doc 3. Les jardins du château





Louis XIV s'y installe en **1682** où il fait construire un palais et des parcs somptueux, copiés mais jamais égalés dans toute l'Europe. L'importance des dimensions de l'ouvrage et son plan organisé autour des appartements du roi contribuent à la propagande royale. **Réalisation des plus grands artistes de l'époque** (Le Vau, Mansart, Le Brun, Le Nôtre) et chef-d'œuvre de l'art classique, Versailles accueille la Cour. La vie de celle-ci gravite autour du «**Roi Soleil** » : éblouie par le luxe des fêtes, la noblesse est domestiquée.

Il ne toléra aucune opposition. Sous son règne, les grands seigneurs furent habilement réduits à l'impuissance et surveillés de près : invités à résider à **Versailles** et obligés d'y respecter une **étiquette** très stricte, ils acceptèrent de se transformer en **courtisans** soumis, afin de bénéficier des **rentes** et des pensions que le roi leur accordait en échange de leur obéissance. Ainsi, bien qu'exclus du pouvoir, ils ne cherchèrent plus à se révolter.

Mais si le **roi Soleil** récompensait ceux qui le servaient fidèlement, il punissait également sévèrement ceux qui contestaient son autorité ou lui déplaisaient. Il pouvait, par exemple, en signant des **lettres de cachet**, faire arrêter et emprisonner quelqu'un de façon totalement **arbitraire**, c'est-à-dire sans jugement. C'était là l'une des manifestations de son **pouvoir absolu**.

Compléter les tableaux suivants après avoir observé le portrait de Louis XIV:

a. A quoi reconnaît-on qu'il s'agit d'un roi ?	
	La couronne
	Le sceptre
	L'épée du sacre
	La main de justice
	Le collier de l'ordre du Saint-Esprit
	Le manteau du sacre
	Le trône

b. A quoi reconnaît-on qu'il s'agit du roi de France ?
Les couleurs du manteau : _____

Sur le manteau les (+) _____

La doublure du manteau avec (*) _____

Hyacinthe Rigaud, *Portrait en pied de Louis XIV à 63 ans, Château de Versailles.*



Exercice :

- 1) Faites la présentation du tableau (date, peintre).
- 2) Rappeler le contexte de sa réalisation (qui l'a commandé ? Pourquoi ? Où est-il exposé ? Dans quel but ?)
- 3) A quoi voit-on que la mise en scène est théâtrale ?
- 4) Quelles est l'attitude du roi ?
- 5) Quels sont les insignes indiqués par un numéro ?

Approfondissement : You tube : Restauration la Galerie des Glaces 7'39
 et **Google :** le Château de Versailles : site officiel Plan interactif

La figure du roi Soleil

- 1) Voir ESABAC en poche p 115 : portrait officiel de Louis XIV peint par Hyacinthe Rigaud.
- 2) Décrivez dans le détail ce portrait, en tenant compte des conseils donnés. Et en repérant les divers objets que tient le roi et leur valeur symbolique.
- 3) Expliquez la célèbre phrase de Louis XIV : « L'Etat, c'est moi ».
- 4) A l'aide des documents ci-dessous, justifiez l'expression « Roi-Soleil ».

Louis XIV s'y installe en **1682** où il fait construire un palais et des parcs somptueux, copiés mais jamais égalés dans toute l'Europe. L'importance des dimensions de l'ouvrage et son plan organisé autour des appartements du roi contribuent à la propagande royale. **Réalisation des plus grands artistes de l'époque** (Le Vau, Mansart, Le Brun, Le Nôtre) et chef-d'œuvre de l'art classique, Versailles accueille la Cour. La vie de celle-ci gravite autour du « **Roi Soleil** » : éblouie par le luxe des fêtes, la noblesse est domestiquée.

Il ne toléra aucune opposition. Sous son règne, les grands seigneurs furent habilement réduits à l'impuissance et surveillés de près : invités à résider à **Versailles** et obligés d'y respecter une **étiquette** très stricte, ils acceptèrent de se transformer en **courtisans** soumis, afin de bénéficier des **rentes** et des pensions que le roi leur accordait en échange de leur obéissance. Ainsi, bien qu'exclus du pouvoir, ils ne cherchèrent plus à se révolter.

Mais si le **roi Soleil** récompensait ceux qui le servaient fidèlement, il punissait également sévèrement ceux qui contestaient son autorité ou lui déplaisaient. Il pouvait, par exemple, en signant des **lettres de cachet**, faire arrêter et emprisonner quelqu'un de façon totalement **arbitraire**, c'est-à-dire sans jugement. C'était là l'une des manifestations de son **pouvoir absolu**.

<p>Document</p> <p>« Comme le Soleil est la devise et l'emblème du Roi, et quel les poètes confondent le Soleil et Apollon, il n'y a rien dans cette superbe maison qui ne soit en rapport avec cette divinité : aussi toutes les figures et ornements qu'on y voit ont relation au Soleil. Et comme le Soleil est la devise du Roi, on a pris les planètes pour servir de sujet aux pièces de son appartement, de sorte que dans chacune on doit représenter les actions des héros de l'Antiquité qui auront rapport à chacune des planètes et actions de Sa Majesté. »</p> <p>Félibien, <i>Description du château de Versailles, de ses peintures et d'autres ouvrages</i>, 1696.</p>	 <p>Une médaille en argent, François Varin (1674, BNF, Paris.)</p> <p>Elle porte la devise du roi : <i>Nec pluribus impar</i> . Louis XIV a lui-même expliqué cette phrase : « Suffisant seul à tant de choses [dans le royaume de France]. Je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires. »</p>
--	--

Exercice :

A partir des documents 1 à 5 ci-dessous, racontez une journée de Louis XIV et de la cour à Versailles : les principaux moments, la nature des occupations (affaires politiques, divertissements...), la façon dont Louis XIV utilise Versailles pour dominer la noblesse.

<p>Doc 1. Le souper</p> <p>A 10 heures, le roi était servi. A son souper, toujours au grand couvert, avec la maison royale, c'est-à-dire uniquement avec les fils et filles de France⁴ et les petits-fils et petites-filles de France, étaient grand nombre de courtisans et de dames tant assises que debout.</p> <p>D'après Saint-Simon, <i>Mémoires</i>, 1723-1750.</p>	<p>Doc 2. Le roi et ses courtisans</p> <p>Louis XIV aima la splendeur. Ce goût, il l'inspira à la cour. C'était lui plaire que d'y dépenser en habits, en carrosses, en bâtiments, en jeu. Il parvint à épuiser tout le monde par le luxe, et, peu à peu, les nobles dépendirent entièrement de ses pensions⁵ pour subsister. Il trouvait ainsi la satisfaction de son orgueil en ayant une cour superbe. C'était une grande faute pour un noble de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire.</p> <p>D'après Saint-Simon, <i>Mémoires</i>, 1773-1750.</p>
--	---

⁴ Fils et filles du roi

⁵ Argent donné par le roi à ses courtisans.

Doc 3. Le lever du roi

A huit heures, le premier valet de chambre l'éveillait. Le premier médecin, le premier chirurgien et sa nurrice entraient enn meme temps. Au quart, on appelait le grand chambellan¹, en son absence le premier gentilhomme de la chambre, avec eux les grandes entrees². Il lui donnait sa robe de chambre, ppendant que les autres courtisans arrivaient. Puis tout le monde venait our voir le roi se chausser. Dès qu'il était habille, il allait prier Diue de son lit.

Saint-Simon, *Mémoires*, 1723-1750.

¹ Personne chargée de la chambre du roi.

² Membre de la famille royale.

Doc 4. Une vie bien réglée

Dans les actes de la vie, le roi est très réglé. Il se lève tous les jours à huit heures, reste au Conseil de dix heures jusqu'à midi, moment où il va à la messe, toujours en famille avec la reine.

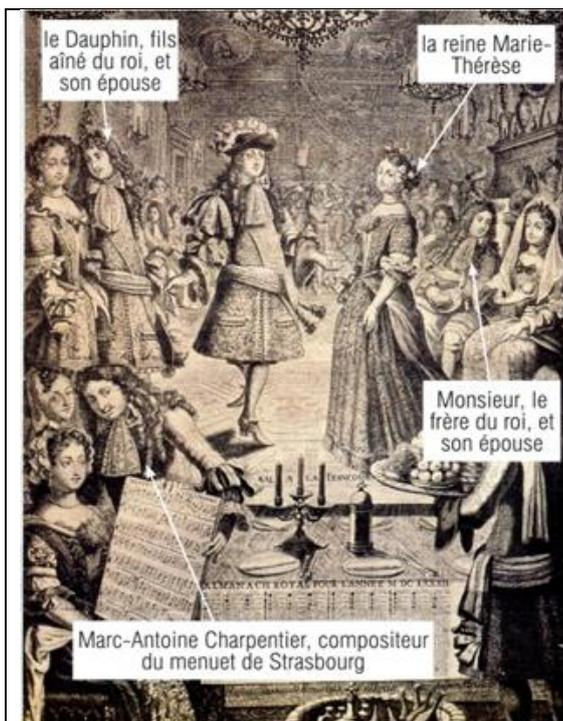
A une heure de l'après-midi, après avoir entendu la messe , il visite les favorites jusqu'à deux heures, heure à laquelle il dîne toujours avec la reine et en public.

Dans la suite de la journée, il va à la chasse ou à la promenade. Le plus souvent, il tient encore un conseil.

Depuis le début de la nuit jusqu'à dix heures, il converse avec les dames, ou joue, ou va à la comédie ou aux bals.

A onze heures, après le souper, il descend de nouveau à l'appartement des favorites.

Primi Visconti, *Mémoires sur la vie de Louis XIV*, 1673-1681.



Doc 5. Un bal à la cour. *Almanach* gravé par Pierre Landy, 1682, BNF, Paris

Chaque jour, des divertissements sont organisés à Versailles : jeux, collations et bals. Le roi est représenté en train de danser I menuet de Strasbourg, une danse de cour.

Vocabulaire

Courtisan : noble visant à la cour dont la carrière et la fortune dépendent du roi.

Etiquette : ensemble des cérémonies et des règles à respecter dans une cour.

Mais si le **roi Soleil** récompensait ceux qui le servaient fidèlement, il punissait également sévèrement ceux qui contestaient son autorité ou lui déplaisaient. Il pouvait, par exemple, en signant des **lettres de cachet** faire arrêter et emprisonner quelqu'un de façon totalement **arbitraire**, c'est-à-dire sans jugement. C'était là l'une des manifestations de son **pouvoir absolu**.

Une monarchie moins absolue que prévue

Malgré tous les efforts de Louis XIV, la monarchie française du 17^e siècle, ne fut jamais totalement absolue. Les pouvoirs du roi étaient tout de même limités par le fait qu'il devait respecter ce que l'on appelait **les lois fondamentales du royaume** : par exemple, il ne pouvait pas choisir son **héritier** qui devait impérativement être son plus proche parent masculin, il était obligatoirement **catholique** (Henri IV, qui était protestant, dut se convertir pour pouvoir devenir roi) et n'avait pas le droit d'abdiquer. Enfin et surtout, il ne pouvait rien contre **les lois coutumières** (qui remontaient au Moyen âge) du royaume qui étaient fort nombreuses et, souvent, embarrassantes pour lui.

III) Le règne de Louis XIV : sa politique religieuse, économique, militaire

1) Un roi, une foi (l'absolutisme religieux)

Louis XIV pense que l'Unité du royaume passe aussi par l'**unité religieuse**. L'unité religieuse est nécessaire pour asseoir l'autorité du roi et la cohésion de l'État. C'est le roi qui nomme les évêques. On parle d'**Église gallicane**⁶, c'est-à-dire soumise au roi de France.

Il supporte mal la minorité de protestants en France, car il n'a pas la même autorité sur eux que sur les Catholiques. Il va donc combattre le protestantisme : dans un premier temps, il persécute les protestants par des violences (doc. 1 : les **dragonnades** et doc. 5), obligeant les protestants à loger des soldats chez eux pour qu'ils se convertissent. Mais en **1685 il révoque aussi l'Édit de Nantes** (rappelez l'importance de cet édit) : les protestants ne peuvent plus pratiquer leur religion, le culte est interdit, les temples fermés... (doc. 4) et près de 250.000 protestants quittent alors la France pour aller se réfugier dans les pays protestants voisins (voir carte doc. n°3)

Doc 4.

“Le 22 de ce mois, on a publié ici un édit du roi¹ par lequel sa Majesté a révoqué l'édit de Nantes donné en faveur de ceux de la religion prétendue réformée. Sa Majesté défend par cet édit de faire aucun exercice public de cette religion et ordonne que tous les temples soient démolis. Sa Majesté ordonne à tous les pasteurs de sortir du royaume dans 15 jours et leur défend de faire pendant ce temps aucun prêche sous peine des galères. Sa Majesté défend toutes les écoles particulières pour les enfants de la religion prétendue réformée. Ceux qui naîtront seront désormais baptisés par les cures des paroisses et élevés dans la religion catholique.»

La Gazette de France, octobre 1685.

¹ L'édit de Fontainebleau.

Doc 5.

Gravure satirique protestante (vers 1679 . BNF Paris)



⁶ La volonté de puissance de Louis XIV s'étend à la religion. Le 19 mars 1682, l'assemblée du haut clergé, sous la houlette de Bossuet, vote la Déclaration des quatre articles, qui ne reconnaît au pape qu'une autorité spirituelle. C'est le triomphe **du gallicanisme** en religion. Mais il n'est que provisoire car le roi devra désavouer cette déclaration onze ans plus tard sous la pression du Saint-Siège.

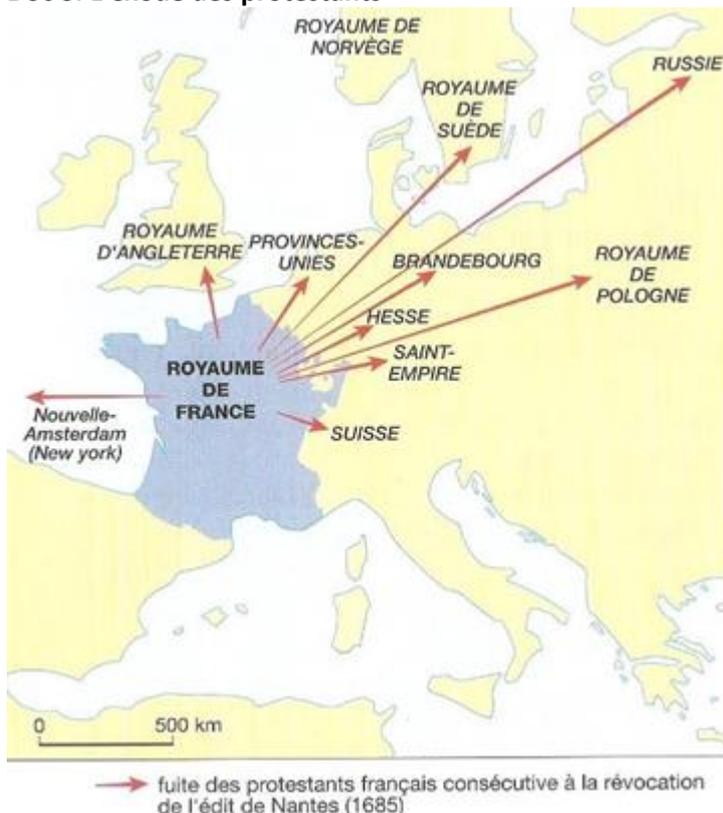
Exercice :

- 1) Comment s'appelle la religion protestante dans le texte ? (doc 4)
- 2) Reformulez le contenu de l'Edit de Nantes avec vos propres mots. (doc 4)
- 3) Présentez le document 5.
 - a) Qui sont les deux personnages ?
 - b) Quels sont les moyens utilisés pour convertir les protestants ?

La politique religieuse de Louis XIV et ses conséquences**Doc 1. Gravure du XVII^e siècle, Musée Carnavalet, Paris.****Doc 2. Pour la défense des protestants**

“La révocation de l’édit de Nantes a causé beaucoup de maux à l’Etat. Ceux qu’il a causés sont la désertion de cent mille personnes de toutes conditions, sorties du royaume, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres d’argent ; la perte de nos arts et manufactures particulières qui attiraient en France un argent très considérable de toutes les contrées d’Europe ; la ruine la plus considérable du commerce, il a aussi grossi les flottes ennemies de cinq à six cents officiers et de dix à douze mille soldats. Une quantité de bonnes plumes ont déserté le royaume et se sont cruellement déchainées dans toute l’Europe contre la France et la personne même du Roi, par une infinité de libelles diffamatoires. A l’égard des restes dans le royaume, on ne saurait dire s’il y a en a un seul de véritablement converti... »

Vauban, *Mémoires pour la défense des Huguenots*, 1689.

Doc 3. L’exode des protestants

Exercice:**Doc 1.**

- 1) Qui sont les hérétiques ? Les "nouveaux missionnaires" ?
- 2) Qu'est-ce qu'une conversion ?
- 3) Comment les "nouveaux missionnaires" obtiennent-ils la conversion des hérétiques ?

Doc 2.

- 4) Qu'est-ce que la révocation de l'édit de Nantes ?
- 5) Quelles est la réaction des protestants à la suite de la révocation ?
- 6) Expliquez la dernière phrase.

Doc 3.

- 7) Quel est le point commun de la plupart des pays où se réfugient les protestants ?
- 8) Dans quels pays extra-européen se réfugient-ils ?

Doc 2.

- 9) Quelles sont les conséquences du départ des protestants dans les domaines économique, militaire et politique ?

Compléter le tableau suivant :

Conséquences économiques	Conséquences militaires	Conséquences politiques

10) Paragraphe argumenté

A l'aide des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe sur la politique religieuse de Louis XIV et ses conséquences.

2) Enrichir la France (l'absolutisme économique)

Pour Louis XIV, la puissance d'un pays dépend de sa richesse. Avec l'aide de son ministre **Colbert**, il entreprend de développer l'économie du pays.

Pour accroître la production industrielle, le roi crée des manufactures d'Etat (ex : les Gobelins) et attire les entrepreneurs étrangers en leur octroyant des privilèges. Il cherche aussi à protéger le pays de la concurrence étrangère en augmentant les taxes douanières pour les marchandises importées. Pour développer le commerce et en particulier les exportations, il fait creuser des canaux, aménager des ports (Sète, Lorient, Brest) et crée des compagnies de commerce ; il faut aussi la conquête de colonies en Amériques (ouest de Saint Domingue et Louisiane).

Jean-Baptiste Colbert, Philippe de Champaigne.



Jaloux de son rival Fouquet, le surintendant des Finances, aussi m'as-tu-vu que lui-même est discret, froid, laborieux et ordonné, Colbert dénonce ses malversations au roi et contribue à sa chute.

Jean-Baptiste Colbert va accumuler dès lors les charges et les responsabilités : il entre au «Conseil d'en-haut», véritable gouvernement du royaume sous l'autorité du roi. Il est successivement nommé surintendant des bâtiments et manufactures en 1664, contrôleur général des finances en 1665, secrétaire d'État à la marine et à la Maison du roi en 1669.

Issu de la bourgeoisie rémoise, Jean-Baptiste Colbert a mis ses talents et son ambition (immenses) au service de Louis XIV, le Roi-Soleil.

Colbert n'a pas été aimé de ses contemporains. On lui reproche son austérité, son ambition, son avarice, son orgueil de parvenu.

La politique économique de Colbert

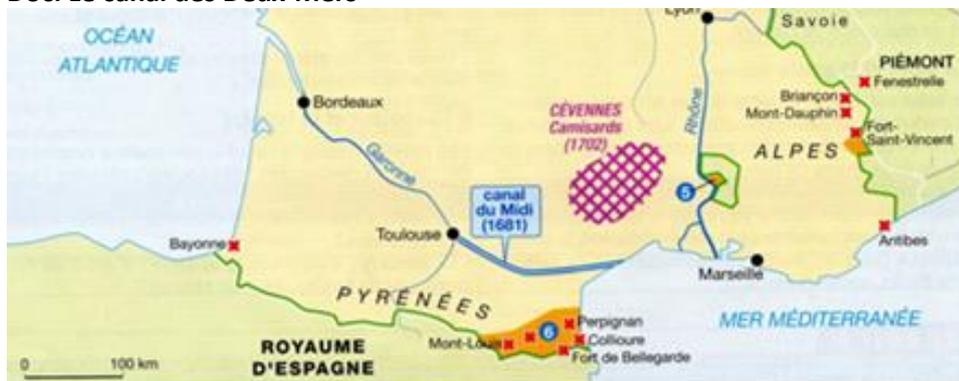
À la tête de tous les grands ministères en charge de l'administration et de l'économie du royaume pendant une vingtaine d'années, il a si bien rempli sa tâche que son nom a fini par désigner un mode de gouvernement spécifique à la France, le «colbertisme».

L'action de Colbert va s'exercer dans trois domaines principaux : la remise en ordre des finances, le développement de l'industrie, l'essor du commerce.

Surtout, il multiplie la création des manufactures royales, grandes entreprises auxquelles le roi avance des capitaux et donne des privilèges (les Gobelins, Saint-Gobain). Il attire aussi les ouvriers étrangers pour développer des industries nouvelles : de Murano (Venise) pour le verre, de Hollande pour les draps (ainsi, la manufacture Van Robais obtient un monopole de production et le droit pour les ouvriers protestants de pratiquer leur religion).

L'essor du commerce touche à la fois la circulation intérieure, le commerce extérieur et le développement des colonies.

Doc. Le canal des Deux-Mers



Ce canal établit une liaison entre Atlantique et Méditerranée, de Bordeaux à Toulouse par un canal latéral à la Garonne puis de Toulouse à Sète.

Mercantilisme et colbertisme

C'est pour son œuvre économique que Colbert reste le plus connu. Il met en œuvre une doctrine qu'il n'a pas inventée, le **mercantilisme**, né au XVI^e siècle, qui repose sur un principe essentiel : la richesse d'un État dépend avant tout de l'accumulation des métaux précieux. Colbert pousse jusqu'à l'extrême cette doctrine, répandue partout en Europe à cette époque, en même temps qu'il l'accompagne d'un fort **dirigisme** : cette mise en œuvre conduit à qualifier la politique de Colbert du nom de «colbertisme». Cette politique se traduit par un véritable protectionnisme : restreindre les importations, développer les exportations et par un contrôle toujours renforcé de l'État sur l'organisation de l'économie.

Exercice :

Essayez de définir le **colbertisme** en quelques lignes.

3) La gloire par les armes

Pendant les 54 ans du règne de Louis XIV, la France connaît **29 années de guerre**. La guerre et les victoires lui permettent de **renforcer sa gloire et son autorité en France et à l'étranger, et d'étendre en même temps son royaume**. C'est à cette occasion qu'il demanda à Vauban de fortifier de nombreuses villes, pour protéger les régions conquises **Il a donc besoin d'une armée bien organisée** : sous son règne, les effectifs de l'armée de métier augmentent fortement, car la conscription est rendue obligatoire ; la marine de guerre aussi se développe.

De nouvelles tactiques sont également mises au point, en particulier celle de disposer les troupes sur une longue ligne, pour avoir un maximum de puissance de feu frontal.

La France va entreprendre des guerres contre :

- la Hollande, la rivale commerciale.
- les Habsbourg d'Autriche/d'Espagne, ses ennemis naturels (*guerres de succession*) (paix d'Utrecht 1713)
- la Grande-Bretagne, en développement rapide.

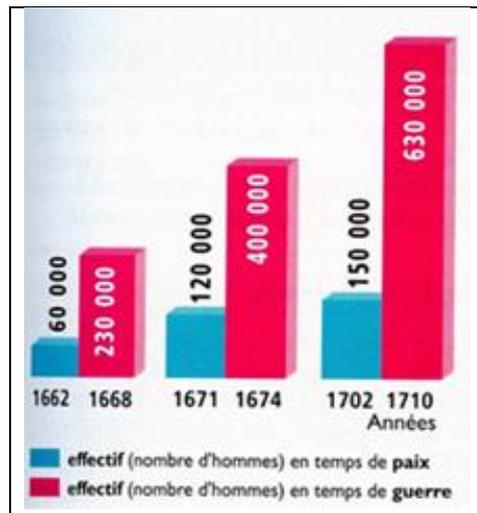
Sous Louis XIV, la France est souvent en guerre contre ses voisins européens. Mazarin met fin d'abord à la **guerre de Trente Ans (1618-1648)**⁷ puis contraint l'Espagne à la **Paix des Pyrénées (1659)**. Ce sont ensuite la guerre de Dévolution (1667-1668) contre l'Espagne, puis la **guerre de Hollande (1672-1678)**. La fin du règne voit la France s'opposer à l'ensemble de l'Europe coalisée : **guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)** et **guerre de succession d'Espagne (1701-1713)**.

Initialement, l'armée française remporte de nombreuses victoires, mais sa politique agressive pousse ses ennemis à se coaliser et toutes ses conquêtes devront être abandonnées (paix de **Ryswick 1697**). L'entretien de l'armée coûte très cher, les impôts ne cessent d'augmenter et le peuple est mécontent.

Quelques conquêtes territoriales

Les **traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659)** font passer notamment l'Alsace, l'Artois et le Roussillon du côté français. Les guerres menées par Louis XIV rapportent à la France **la Flandre et la Franche-Comté**. Cependant, elle ne parvinrent pas à compléter ses frontières de l'Est et perdirent quelques colonies (Terre-Neuve et Acadie, au Canada) au profit du royaume d'Angleterre.

D'abord victorieuse, la France sort épuisée de ces guerres. Les conséquences humaines et matérielles sont désastreuses pour la population française (hausse des impôts, exactions des soldats, épidémies, famines, etc.). **Le budget de la France est en déficit**. Ces conflits répétés profitent au royaume d'Angleterre qui affirme alors sa prépondérance sur les mers et dans les colonies.



⁷ Les **traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659)** font passer notamment l'Alsace, l'Artois et le Roussillon du côté français. Les guerres menées par Louis XIV rapportent à la France **la Flandre et la Franche-Comté**. Cependant, elle ne parvinrent pas à compléter ses frontières de l'Est et perdirent quelques colonies (Terre-Neuve et Acadie, au Canada) au profit du royaume d'Angleterre.

PAIX D'UTRECHT

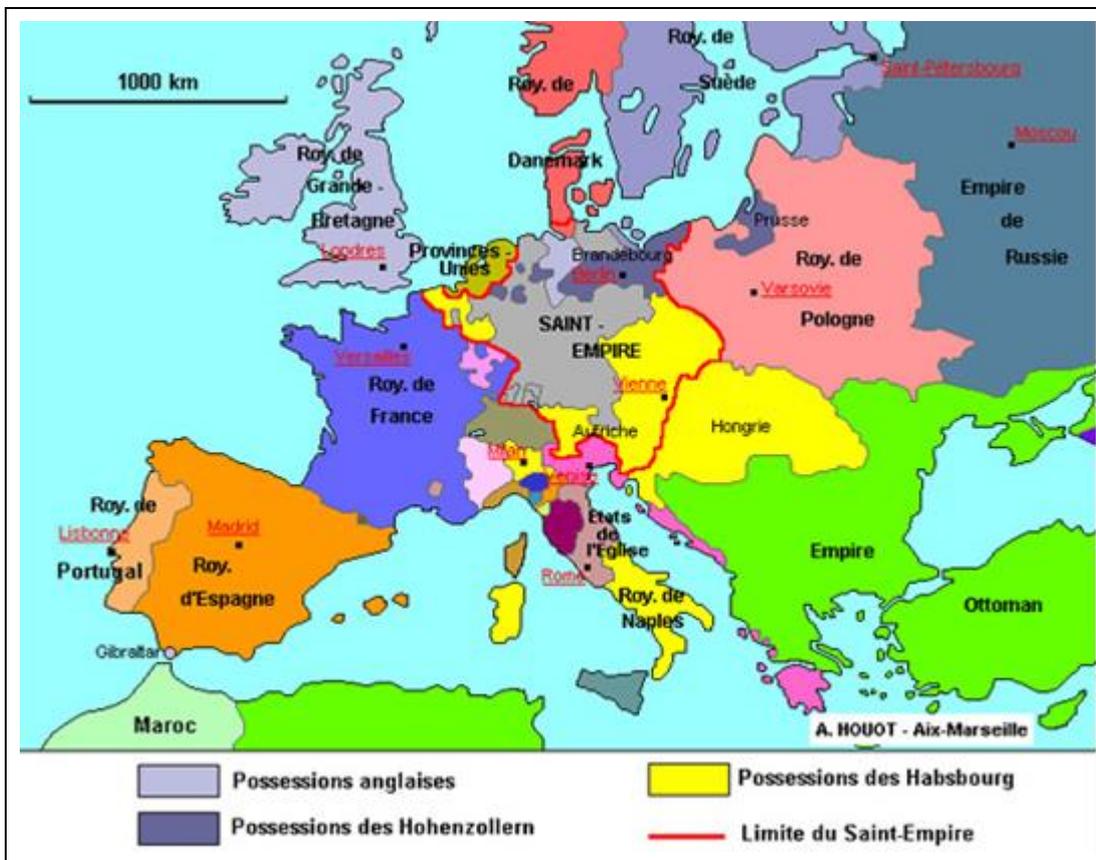
Le duc d'Anjou (petit-fils de Louis XIV) devient roi d'Espagne sous le nom de Philippe V et garde l'Empire colonial espagnol. Mais l'Espagne est la grande perdante, car elle doit céder toutes ses possessions européennes :

- à l'Autriche les Pays-Bas méridionaux

- à l'Angleterre : les bases maritimes de Gibraltar et Minorque, Terre Neuve et la baie d'Hudson, l'Acadie, ainsi que toutes les possessions italiennes. L'Italie passe donc de la domination espagnole à celle de l'Autriche (Lombardie – Royaume de Naples – Sardaigne).

1^{er} septembre 1715 : mort de Louis XIV

La France apparaît en 1715, à la mort de Louis XIV, comme le royaume le plus peuplé, le plus puissant et le plus prospère d'Europe, avec une vingtaine de millions d'habitants et une population en progression. La «*ceinture de fer*» de Vauban la protège durablement contre les risques d'invasion...



BILAN

Faites un SCHEMA récapitulant le règne de Louis XIV, en prenant en considération sa politique dans les domaines économique, militaire et religieux.

Récapitulons

Louis XIV et la monarchie absolue

Au début du XVII^e siècle, la France a été dirigée par Henri IV puis par Louis XIII et son ministre le cardinal de Richelieu. En 1643, Louis XIV n'ayant que cinq ans, sa mère Anne d'Autriche, et le cardinal de Mazarin assumèrent le pouvoir.

Une révolte de la noblesse, la Fronde, trouble le début du règne.

A la mort de Mazarin, en 1661, Louis XIV devenu adulte assumait le pouvoir et établit une monarchie absolue de droit divin : il affirmait que son autorité venait de Dieu et imposa à ses sujets une totale obéissance. Il choisit le soleil comme emblème, on l'appellera le roi soleil.



1/ A la mort de Louis XIII, pourquoi Louis XIV, son successeur, ne peut pas régner ?

.....

2/ Qui va assumer le pouvoir ?

.....

3/ Que signifie une monarchie de droit divin ?

.....

Louis XIV réunit les nobles importants à la cour de Versailles pour mieux les surveiller.

Le gouvernement du royaume

Auprès du roi, six ministres et secrétaires d'état sont nommés pour la justice, les finances, la guerre, la marine, les affaires étrangères et la cour. Dans les Provinces, des intendants font exécuter ses ordres. Le ministre Colbert encourage l'activité industrielle en ouvrant des manufactures.



Le conseil du roi

4/ Où se situe le roi dans ce document ? Comment le reconnaît-on ?

.....

5/ Qui sont les personnages autour de lui ?

.....

Roi absolu, Louis XIV ne peut tolérer que tous ses sujets n'aient pas la même religion que lui. En 1685, il supprime l'Édit de Nantes, que le roi Henri IV avait signé pour en finir avec les guerres de religion. Les protestants doivent se convertir par force au catholicisme ou quitter le pays.

Les guerres et les dépenses de la cour ruinent le royaume. Le roi augmente les impôts qui pèsent de plus en plus lourd sur le peuple.

A la fin du règne de Louis XIV, la misère s'accompagna de famines et d'épidémies (typhus, dysenterie et surtout la peste) qui entraînent la mort de beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants. La peste ne cesse de faire des ravages durant le XVII^e siècle. Elle répand la terreur car on ne sait pas comment l'éradiquer. Elle a provoqué la mort de 3 millions de personnes sur une population française de 20 millions.

6/ Rappelle ce qu'est l'édit de Nantes.

.....

7/ Pourquoi Louis XIV l'a-t-il révoqué et en quelle année ?

.....

8/ Dans quel état est le pays à la fin du règne de Louis XIV ?

.....

METHODOLOGIE

ENTRAINEMENT SUR L'ABSOLUTISME DE LOUIS XIV : Esabac en poche p 158-159.

ENTRAINEMENT A LA TYPOLOGIE B : LA COMPOSITION Consultez **ESABAC EN POCHE** p 162 et 163.

Exercez-vous à reconnaître les typologies de sujet de manière à trouver le plan le plus approprié.

Corrigé :

Sujet	Plan
Typologique	Thématique
Comparatif	Thématique ou Chronologique
Analytique	Causes -Effets- Conséquences
Evolution	Chronologique
Tableau –bilan	Thématique
Biographique	Chronologique
Dialectique	Thèse – Antithèse – Synthèse
Avec « et »	Thématique ou Chronologique

Exemple n° 1 pour vous entraîner : « Ombres et Lumières de Louis XIV »

Cherchez la typologie de sujet à laquelle cette thématique pourrait appartenir.

Proposition de réponse :

Il ne s'agit surtout pas de faire la biographie de Louis XIV mais de savoir distinguer les points positifs, puis négatifs de son règne (1^{re} et 2^e partie) et (3^e partie) de faire un synthèse où vous devrez opter personnellement si le point de vue positif ou négatif prévaut.

Essayez de faire un **plan** correspondant à cette proposition.

Vous rédigerez aussi l'**introduction**.

Fiche méthode : la composition

La composition est un exercice qui consiste à rédiger de manière ordonnée des connaissances par rapport à un sujet donné.

Quatre compétences doivent être progressivement acquises :

- **la qualité de l'expression écrite** (en particulier, l'utilisation précise et appropriée du langage historique ou géographique)
- **la maîtrise des connaissances** (notions principales, explications générales, exemples précis)
- **la méthode d'analyse des sujets** afin de donner du sens aux devoirs
- **l'élaboration de plans clairs, logiques**, permettant de construire des démonstrations organisées et non des récitations de connaissances.

Démarche	Conseils
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le sujet (au brouillon) <ol style="list-style-type: none"> 1. bien cerner le sens du sujet et les mots-clés 2. délimiter le sujet : de quel espace s'agit-il ? De quelle période ? Quelles sont les personnes et/ou les sociétés concernées ? ... 3. Comprendre le sujet en le reliant à des questions abordées dans le programme. 4. Dégager la problématique, c'est-à-dire la question centrale constituant un problème historique ou géographique qui servira de fil conducteur à la démonstration. 	<p><i>* Suivre les étapes de la méthode dans l'ordre, la réflexion sur le sujet étant prioritaire et indispensable.</i></p> <p><i>* Lire le sujet plusieurs fois. Le formuler de plusieurs manières, chercher des synonymes, relever les mots de liaison pour bien comprendre le sujet et le distinguer de sujets voisins (éviter ainsi le « hors-sujet »).</i></p> <p><i>* Noter les connaissances que le sujet évoque, les questions qu'il soulève, les relations qui apparaissent.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer le plan détaillé (au brouillon) <ol style="list-style-type: none"> 5. Il n'existe pas de recette miracle pour l'élaboration d'un plan. Il faut suivre une démarche en accord avec la problématique adaptée. <p>En histoire, les deux principaux types de plan sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plan chronologique : le mieux adapté pour traiter des sujets qui invitent à réfléchir sur une évolution. Il faut découper le cadre chronologique du sujet en plusieurs périodes (une période = une partie) en mettant en évidence et en justifiant adroitement dans le développement le choix des dates charnières. - Le plan thématique : très fréquent, il organise la réflexion autour de quelques grands thèmes qui, chacun constitue une partie de la composition. <p>D'une manière générale, l'un et l'autre reviennent à subdiviser l'idée centrale en quelques grandes questions (de 2 à 4) qui serviront de thèmes aux grandes parties (2 à 4) du développement.</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Subdiviser ensuite chaque grande partie en se posant des questions (où, quand, pourquoi, comment ... ?) 7. Chercher les liens logiques d'un paragraphe à l'autre qui serviront de transitions. 	<p><i>* Vérifier si le sujet comporte une proposition de plan ; si c'est le cas, il est conseillé de la suivre.</i></p> <p><i>* Il faut subdiviser l'idée centrale en quelques grandes questions qui serviront de thèmes aux grandes parties du développement</i></p> <p><i>*opter pour le plan thématique ne signifie pas perdre de vue la chronologie. D'une manière générale, il faut respecter l'ordre chronologique dans l'argumentation.</i></p> <p><i>*Il faut absolument veiller à la logique d'enchaînement des idées.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger l'introduction (au brouillon) <ol style="list-style-type: none"> 8. Elle se compose de plusieurs points indispensables, penser à PAPA : <ul style="list-style-type: none"> - Première approche : accroche et présentation du sujet. - Analyse du sujet : définir le ou les mots-clés, les limites et l'intérêt historique ou géographique du sujet, les bornes chronologiques (en histoire) et spatiales (en histoire et géographie); - Problématique - Annonce du plan 	<p><i>*La problématique n'est pas une simple question. Elle nécessite en effet une connaissance du sujet et donc de sa spécificité. La problématique est en fait le problème propre au sujet. Elle constitue de plus le fil conducteur de la composition car toute l'argumentation vise en fait à répondre et réfléchir à la problématique. Dans l'introduction, il ne s'agit donc pas de jeter une question juste pour la forme. Il faut amener la problématique en précisant son intérêt et pourquoi vous posez cette question.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger la conclusion (au brouillon) <ol style="list-style-type: none"> 9. Elle se compose de deux aspects : <ul style="list-style-type: none"> - La réponse à la problématique (bilan) : montrer que le sujet a un intérêt historique ou géographique. - L'ouverture du sujet, c'est-à-dire son élargissement à d'autres espaces ou d'autres périodes (en évitant l'anachronisme), ou en le replaçant à l'échelle mondiale en géographie. 	<p><i>* Il est utile de la rédiger avant le développement pour savoir où « l'on va ».</i> <i>* La conclusion est le moment de faire un bilan. Il ne faut pas ajouter de nouvelles informations en conclusion.</i></p> <p><i>*Dans la mesure du possible, il faut s'efforcer de ne pas être trop « lourd » au moment de l'ouverture du sujet. En histoire, une simple évocation de la période suivant le sujet sera un bon moyen d'ouvrir.</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Recopier l'introduction 	<p><i>* Aérer la copie : Trois lignes libres entre l'introduction et le développement, et entre le développement et la conclusion ; deux lignes entre chaque grande partie ; une ligne entre chaque sous-partie, des alinéas pour chaque paragraphe</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le développement <ol style="list-style-type: none"> 10. En suivant le plan, en veillant à la précision du vocabulaire utilisé, en choisissant des exemples précis et judicieux servant d'arguments à la démonstration ou permettant des transitions. 11. Prendre soin de présenter en début de grande partie l'objet de la partie en une courte introduction (5 lignes maxi) et de faire le bilan en fin de partie (qu'est ce que la partie apporte/problématique) et de lier à la partie suivante (transition) en une courte conclusion/transition (5 lignes maximum). 	<p><i>* Il s'agit d'exposer des faits ; il n'est pas nécessaire d'émettre un avis personnel, un jugement, même en conclusion.</i></p> <p><i>* Faire des phrases courtes et précises</i></p> <p><i>* Soigner l'expression, la précision du vocabulaire, l'orthographe et le choix des mots de connexion.</i></p> <p><i>* Il faut le plus possible adopter une posture nuancée. Prendre en considération les variations dans le temps et dans l'espace. Eviter les expressions de type « toujours ».</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Recopier la conclusion et relire l'ensemble 	<p><i>* Toujours relire le devoir, non seulement pour vérifier l'orthographe, mais surtout pour vérifier que rien d'important n'a été oublié.</i></p>

LES PROVINCES-UNIES : UNE REPUBLIQUE DE MARCHANDS

1) Le territoire et le gouvernement des Provinces-Unies



Les Provinces-Unies, dont le roi d'Espagne avait reconnu l'indépendance en 1648, comptaient alors deux millions d'habitants. On y distinguait deux sortes de territoires : les 7 provinces et le Pays des Etats Généraux.

- **Les 7 provinces** présentaient des caractères très divers. La Hollande et la Zélande, en partie conquises sur la mer, protégées par des dunes et des digues contre l'invasion des flots, s'enrichissaient par le grand commerce maritime. La Hollande était, de beaucoup, la région la plus importante des Provinces-Unies. Elles comptaient les principales villes : Amsterdam, Leyde, Rotterdam, La Haye, Haarlem, et sa flotte constituait la moitié de la flotte totale de la République. Aussi les étrangers désignaient-ils sous le nom de Hollande l'ensemble des Provinces-Unies. Les trois provinces d'Utrecht, Gueldre et Over-Yssel étaient uniquement agricoles. Enfin les deux provinces septentrionales de Frise et Groningue unissaient la vie agricole et la vie Maritime.

- Au sud de la Meuse, le **Pays des Etats Généraux** et l'enclave de Maastricht représentaient les territoires abandonnés aux Provinces-Unies par l'Espagne en 1648. Ces régions ne constituaient pas une huitième province : elles étaient la propriété commune des sept provinces et étaient administrées par les Etats Généraux de ces provinces : de là leur nom.

La République des Provinces-Unies constituait une **fédération de 7 provinces autonomes**. Chaque province s'administrait à sa guise : elle avait son chef d'Etat : le *stathouder* ; sa petite assemblée législative : les *Etats Provinciaux* ; et son Premier Ministre, le *Pensionnaire*.

Mais les affaires communes aux 7 provinces (guerre, diplomatie, questions monétaires, gouvernement des colonies, administration du pays des Etats Généraux) relevaient du gouvernement fédéral des provinces-Unies. Ce gouvernement fédéral comprenait les Etats Fédéraux, le Grand Pensionnaire et le Stathouder général. On appelait Etats Généraux une assemblée d'une trentaine de membres qui se réunissaient chaque année à la Haye. Elle était composée non pas de députés élus par les habitants, mais de délégués envoyés par chaque province pour la représenter. Chaque délégation comptait pour une voix et les décisions importantes exigeaient l'unanimité.

Le Grand Pensionnaire jouait le rôle de ministre des Affaires Etrangères. Le plus célèbre fut Jean de Witt (1653-1672 – période d'apogée des Provinces-Unies).

2) Le respect de la liberté et de la tolérance

Un caractère qui distingue encore plus nettement les Provinces-Unies de tous les autres pays d'Europe au XVIIe s., c'est l'atmosphère **de liberté** dans laquelle on y vivait.

La liberté personnelle était strictement protégée et toute arrestation arbitraire sévèrement interdite. Sans doute la liberté de religion n'était-elle pas complète : les catholiques, auxquels on reprochait d'être partisans de l'Espagne, n'avaient pas le droit de célébrer *publiquement* leur culte. Du moins, dans ce pays calviniste, étaient-ils tolérés, tout comme les juifs.

La liberté d'exprimer sa pensée était plus grande que partout ailleurs. Aussi les savants qui ne trouvaient pas dans leur patrie **la liberté intellectuelle** dont ils avaient besoin venaient-ils chercher un refuge dans les Provinces-Unies. Le grand penseur français *Descartes* y passa 20 ans de sa vie et y publia tous ses ouvrages. Un autre philosophe, le juif *Spinoza*, dont la famille avait dû fuir le Portugal, ne fut pas inquiété par les autorités hollandaises, malgré la hardiesse de ses idées.

Cette atmosphère de liberté explique le **développement de la presse**. Tandis que, dans les autres pays, les journaux étaient soumis à la censure des gouvernements, la *Gazette de Hollande* et les *Nouvelles de Leyde* pouvaient parler librement de tout. Aussi avaient-elles dans l'Europe entière un public très étendu, d'autant plus que, pour toucher un plus grand nombre de lecteurs, elles étaient rédigées non pas en hollandais mais en français. Tout autant que les journaux, les livres imprimés en Hollande étaient lus partout. Les éditeurs hollandais étaient, comme ceux de Venise au XV et XVIe s., à la fois des savants et des artistes.

Doc n°1. Tolérance et liberté

« Pour la religion, notait un envoyé français, la liberté est si grande en Hollande qu'il est même permis de n'en avoir point du tout et qu'à la vue des magistrats plusieurs riches marchands d'Amsterdam ne font profession d'aucune et ne communient en aucun temple. Les catholiques sont seuls privés de l'exercice public de la religion, et la tolérance dont on use à leur égard n'est pas égale en toutes les provinces.» «Dans cette république, écrivait l'ambassadeur d'Angleterre, personne ne peut se plaindre avec raison d'être gêné dans sa conscience... On y vit ensemble comme citoyens du monde sous la protection de lois raisonnables, tout le monde y étant également animé aux arts et à l'industrie par une égale liberté de contempler et de faire des recherches...»

Avec étonnement un ambassadeur français remarquait : « Il n'y a ici nul châtement pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le gouvernement.» Le philosophe Spinoza qui, on l'a vu, habitait la Hollande, écrivait dans un ouvrage sur le gouvernement: « Le but de l'État n'est pas de transformer les hommes, qui sont des êtres raisonnables, en bêtes ou en automates; mais, au contraire, de permettre qu'ils fassent un libre usage de leur raison, d'empêcher que la haine, la colère ou la perfidie ne les divisent et qu'ils aient à souffrir de l'injustice. L'État doit donc se proposer comme but la liberté.»

(Textes cités dans Bourgeois et André, «Instructions aux Ambassadeurs de France en Hollande»; Bocard, éd. Taine, «Philosophie de l'art»; Spinoza, «Traité théologico-politique».)

Question :

Quelles sont les libertés qui existent dans les Provinces Unies au XVIe s. ?

3) Le commerce

Doc. Le commerce hollandais d'après Richelieu

«C'est un dire commun mais véritable qu'ainsi que les États augmentent souvent leur étendue par la guerre, ils s'enrichissent ordinairement dans la paix et par le commerce. L'opulence des Hollandais, qui [...]ne sont qu'une poignée de gens réduits à un coin de la terre où il n'y a que des eaux et des prairies [en] est un exemple... Bien que cette nation ne retire de son pays que du beurre et du fromage, elle fournit presque à tout le reste de l'Europe la plus grande partie de ce qui est nécessaire. La navigation l'a rendue si célèbre, si puissante par toutes les parties du monde, qu'après s'être rendue maîtresse du commerce aux Indes orientales au préjudice des Portugais... elle ne donne pas peu d'affaires aux Espagnols dans les Indes occidentales, où elle occupe la plus grande partie du Brésil...» (Richelieu, « Testament politique »)

Questions :

- 1) Présentez le document
- 2) Qu'est-ce qui caractérise le commerce hollandais et en quoi consiste sa richesse ?

a) En Europe

Dans la mer du Nord et la mer Baltique, les Hollandais avaient pris la place des marchands de la Hanse qui disparaît vers 1670. Aux pays scandinaves, à la Prusse et à la Russie, ils apportent le vin et l'huile de l'Espagne et du Portugal, les articles de luxe, les tissus et le sel de la France et de l'Italie. Ils en rapportaient les céréales, les viandes salées, le cuir, la laine, la poix et le goudron, les bois de construction, le fer, le cuivre et le plomb.

b) Hors d'Europe

En 1602, se constitue la Compagnie des Indes orientales. Les Hollandais enlevèrent aux Espagnols la partie occidentale de l'île de Java. Ils s'établissent aussi dans les Moluques, créent des comptoirs dans l'île de Sumatra, dans la péninsule de Malacca, au Siam, en Chine et au Japon. Sur la route maritime qui unit les îles de la Sonde à l'Europe par l'Afrique du Sud, ils occupèrent l'île de Ceylan (1640), puis la région du Cap (1651). La vente en Europe des produits qu'ils rapportaient d'Asie (épices, thé, soieries, porcelaines de Chine) enrichissaient considérablement les membres de la Compagnie.

Une autre compagnie se forma, celles des Indes occidentales en 1621 pour faire le commerce dans l'océan Atlantique. Elle établit des comptoirs sur le golfe de Guinée, où elle achetait aux indigènes des esclaves et de l'or. Puis elle fonde sur la côte orientale de l'Amérique du Nord plusieurs colonies dont celle de la Nouvelle Amsterdam.

4) L'art

Les peintures de Rembrandt (1606 – 1669)

Né à Leyde aux **Provinces-Unies**, c'est le peintre le plus célèbre de l'école hollandaise. Durant sa vie, il a eu un immense succès auprès des riches marchands, des municipalités, des associations de métier de son pays qui lui ont commandé de nombreux tableaux.

Doc. La leçon d'anatomie du docteur Tulp (1632) (Huile sur toile, 1,60 x 2,16m, La Haye).



Doc. La compagnie du capitaine Franz Banning Cocq ou la ronde de nuit (1642), Huile sur toile, 3,59 x 4,38m, Amsterdam.



RECHERCHES : propositions d'exposés

1) Fin du XVII^e s. et début du XVIII^e s., les profondes transformations économiques et commerciales

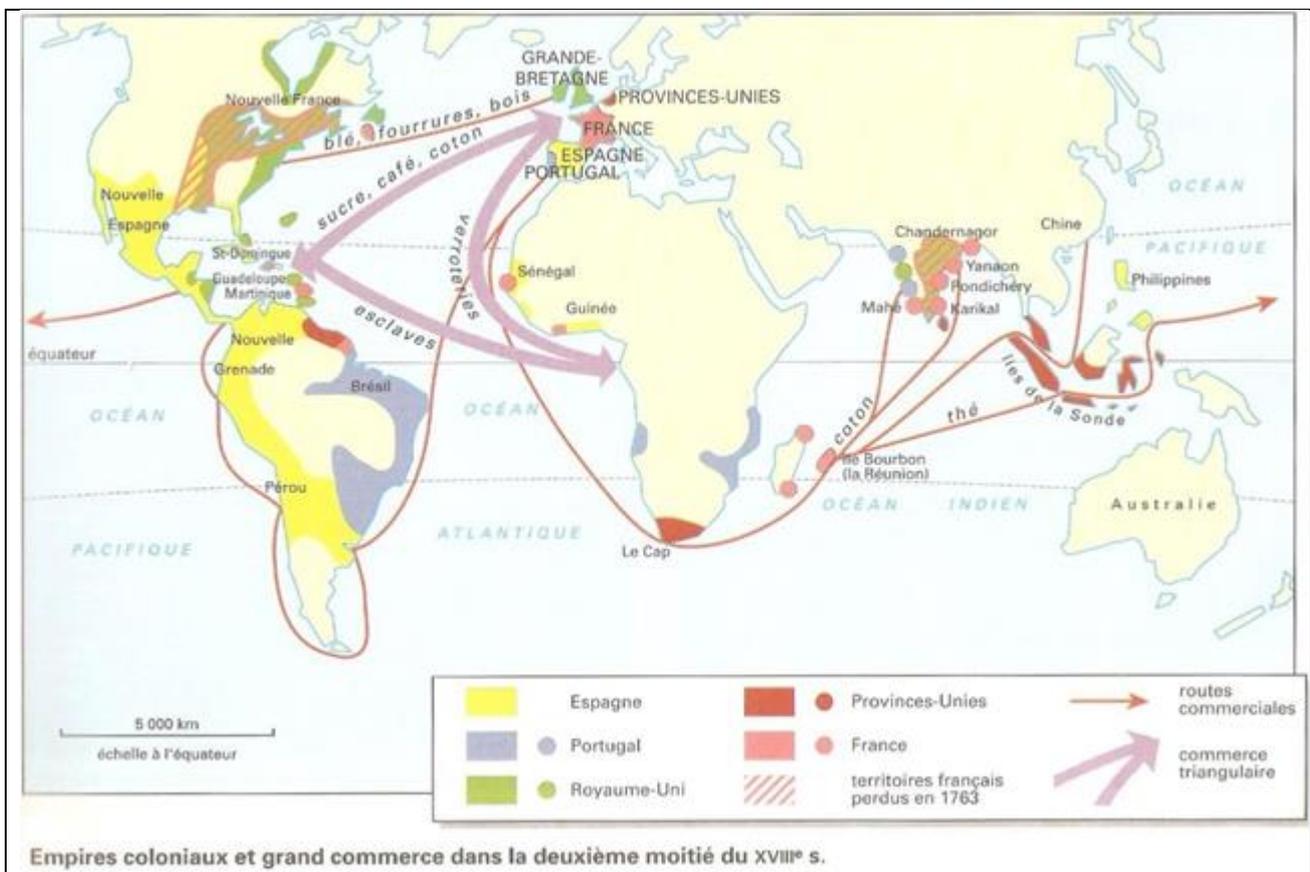
2) Le « commerce triangulaire », à partir d'un schéma qui fera apparaître : les acteurs du commerce, l'itinéraire du point de départ au point d'arrivée, les marchandises transportées, le but de ce trafic.

3) L'affirmation de la supériorité britannique.

L'augmentation du commerce va entraîner une augmentation des revenus. Pensez à un schéma présentant les conséquences de ce phénomène.

4) La Révolution agricole en Europe, en Angleterre notamment (mécanismes des « enclosures », la rotation des terres, nouvelles cultures qui se répandent en Europe)

5) Une des conséquences est l'augmentation démographique. Expliquez rapidement la théorie de Malthus et la « transition démographique⁸ ».



⁸ Pour ces 2 questions, consulter le site en français :

http://www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/videos/transition_demographique/

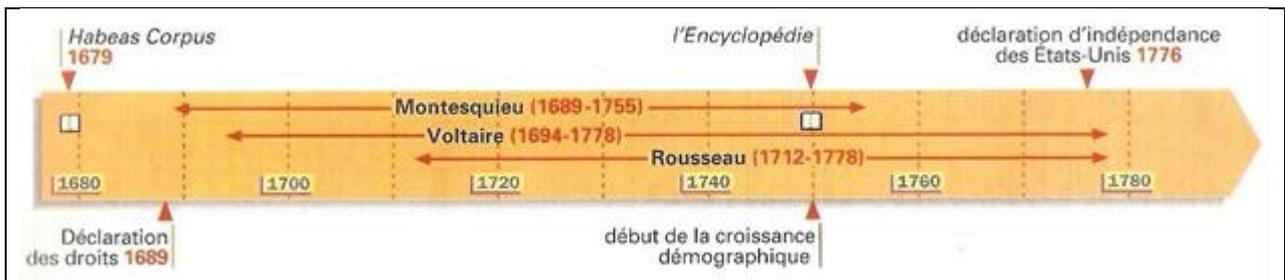
LE SIECLE DES LUMIERES, SIECLE DE CONTESTATIONS

Dossier ENCYCLOPEDIE

Faites une recherche à l'aide des links suivants :

http://www.bibliolettres.com/w/pages/page.php?id_page=249

<http://expositions.bnf.fr/lumieres/figures/oo.htm>

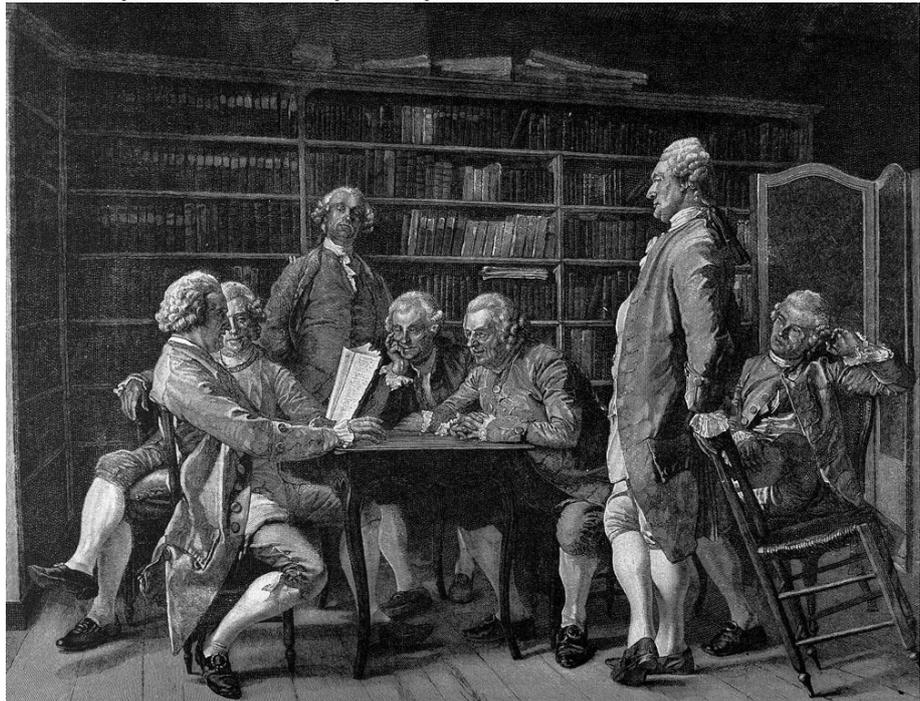


1. Le triomphe de la Raison

Le XVIII^e siècle est appelé siècle des **Lumières**, car les philosophes veulent « éclairer » les esprits et les sortir des ténèbres de l'ignorance. Ces philosophes, savants, hommes de lettres, veulent soumettre toutes les connaissances et les faits à l'exercice de la Raison. Selon eux, la **Raison** permet de juger de tout, et **rien ne doit échapper à la critique**, ni l'organisation de la société, ni la religion, ni la politique. Les philosophes utilisent les méthodes des scientifiques pour remettre en cause toutes les idées reçues, les superstitions et les croyances.

Leur but est de transformer la société pour permettre la **liberté et le bonheur des hommes**.

Doc 1. Représentation des philosophes des Lumières



2. La contestation des pouvoirs établis

Les philosophes des Lumières dénoncent l'arbitraire et l'absolutisme, dans le domaine religieux et dans le domaine politique. Durant le XVIII^e siècle, toutes les autorités sont soumises à la critique.

L'Eglise catholique est très fortement attaquée par les philosophes, car elle apparaît comme une institution intolérante, un pouvoir oppresseur et arbitraire. Les philosophes prêchent la **tolérance**, comme Voltaire qui défend Calas, un protestant injustement accusé de meurtre. Les philosophes des Lumières dénoncent les méthodes de l'Inquisition et s'élèvent contre le fanatisme. Ils n'hésitent pas à soumettre les textes sacrés, comme la Bible, à la critique.

Dans le domaine politique, les philosophes pensent que le pouvoir doit respecter **les droits et les libertés** fondamentales, comme la liberté d'expression. Ils dénoncent la monarchie absolue où tout le pouvoir réside dans les mains du roi, et sont en général favorables à une monarchie limitée où la séparation des pouvoirs serait respectée, comme le souhaite Montesquieu dans *L'Esprit des lois*. Jean-Jacques Rousseau va plus loin en souhaitant l'établissement de la République.

3. Les moyens de la contestation

Le siècle des Lumières est une époque de **débats** : on discute dans les cafés, dans les salons. Mais c'est surtout la **littérature** qui permet la diffusion des idées nouvelles. Cette littérature d'idées est militante. Elle prend des formes différentes : le théâtre pour Beaumarchais, le conte philosophique (*Candide* et *Zadig* de Voltaire), les ouvrages théoriques (*L'Esprit des lois* de Montesquieu ou *Le Contrat social* de Rousseau), le roman épistolaire (*Les Lettres persanes* de Montesquieu)... Mais le projet le plus important est celui de *L'Encyclopédie*, dirigée par Diderot et d'Alembert et auquel participent les plus grands esprits de l'époque. *L'Encyclopédie* veut rassembler toutes les connaissances du temps, et elle développe tous les thèmes de l'esprit des Lumières.

Les philosophes prennent des risques en faisant paraître cette littérature : les écrits des philosophes sont soumis à la censure ou interdits. Les philosophes sont parfois emprisonnés ou doivent s'exiler.

Pourtant, le vent de **contestation générale lancé par les Lumières se répand à travers l'Europe et le monde**. Les réflexions religieuses, politiques et sociales de l'esprit des Lumières nourrissent la Révolution française.

L'ENCYCLOPEDIE

1. Un projet ambitieux, difficile à mettre en œuvre

Denis Diderot (1713-1784)



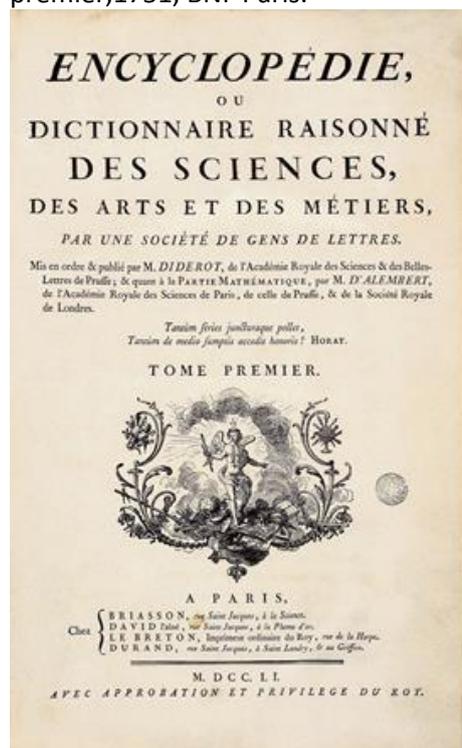
Né Langres (Champagne), fils d'un artisan coutelier, il fait ses études à Paris puis il pratique divers métiers.

En 1747, il est chargé par le libraire Le Breton de diriger avec D'Alembert la publication de L'Encyclopédie.

En 1749, il est emprisonné à Vincennes pour un de ses écrits.

Il est menacé à plusieurs reprises à cause de certains articles de L'Encyclopédie dont les dix derniers tomes seront imprimés secrètement, sans l'accord du roi.

L'Encyclopédie, frontispice, volume premier, 1751, BNF Paris.



Une planche de l'Encyclopédie



Doc. Toutes les connaissances de l'époque.

« Le but d'une encyclopédie est de rassembler toutes les connaissances éparses sur la surface de la terre, d'en exposer le système général aux hommes avec nous vivons et de le transmettre aux hommes qui viendront après nous. J'ai dit qu'il n'appartient qu'à un siècle de philosophes de tenter une encyclopédie et je le dis parce que cet ouvrage demande surtout plus de hardiesse dans l'esprit qu'on en a communément. Il faut tout examiner tout remuer sans exception et sans ménagement. Il faut fouler aux pieds toutes ces vieilles puérités, renverser les barrières que la raison n'aura point posées, rendre aux sciences et aux arts une liberté précieuse. »

Prospectus de l'Encyclopédie, 1750.

Question :

Quel est le premier but de l'Encyclopédie ?

En 1745, le libraire Le Breton a l'idée de faire traduire en français une encyclopédie anglaise. Il confie l'entreprise à Diderot, qui passe d'une adaptation de l'idée anglaise à un travail personnel. Son projet est de créer une œuvre qui fasse le point sur toutes les connaissances, et qui soit une œuvre de progrès. L'Encyclopédie porte le nom de « Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers ».

Diderot accorde une place très importante aux techniques et au savoir-faire : les planches illustrées sont très précises et montrent la fabrication des objets, l'utilisation des machines et les travaux des champs. Mais des articles plus généraux traitent de politique, d'économie, de littérature, de religion... Au total, on compte 70 000 articles.

La souscription est lancée en 1750, et le premier volume paraît le 1^{er} juillet 1751, précédé du *Discours préliminaire* de d'Alembert. L'entreprise est attaquée aussitôt par les jésuites, qui obtiennent l'interdiction des deux volumes ; les tomes 3 à 7 ne paraissent qu'entre 1753 et 1757. En 1759, *L'Encyclopédie* est à nouveau interdite. Les encyclopédistes se déchirent et d'Alembert se retire de l'entreprise.

Diderot poursuit clandestinement l'impression des dix volumes suivants. A la fin de 1765, les tomes 8 à 17 sont terminés et distribués sous le manteau. Le dernier volume de planches est achevé en 1772. *L'Encyclopédie* compte au total 17 volumes de textes, composés d'articles, et 11 volumes de planches illustrées. Le projet rencontre un véritable succès, puisque 24 000 exemplaires sont vendus avant 1789. *L'Encyclopédie* touche surtout les élites, la noblesse et la haute bourgeoisie.

2. Les collaborateurs de *L'Encyclopédie*

Diderot est le principal artisan de *L'Encyclopédie* ; il en est l'inspirateur, et l'auteur de très nombreux articles, concernant la politique, la religion, la philosophie, la littérature, l'économie et la morale.

Le mathématicien **d'Alembert**, auteur du *Discours préliminaire*, est chargé des articles sur les mathématiques et les sciences.

D'autres grands philosophes du XVIII^e siècle participent à *L'Encyclopédie* : Voltaire traite des questions de littérature, Rousseau écrit sur la musique et rédige l'article « Economie politique ».

Mais beaucoup d'articles sont l'œuvre de spécialistes choisis avec soin, mais moins connus : Belin pour la marine, l'abbé Mallet pour la théologie, etc. 150 auteurs furent ainsi mis à contribution.

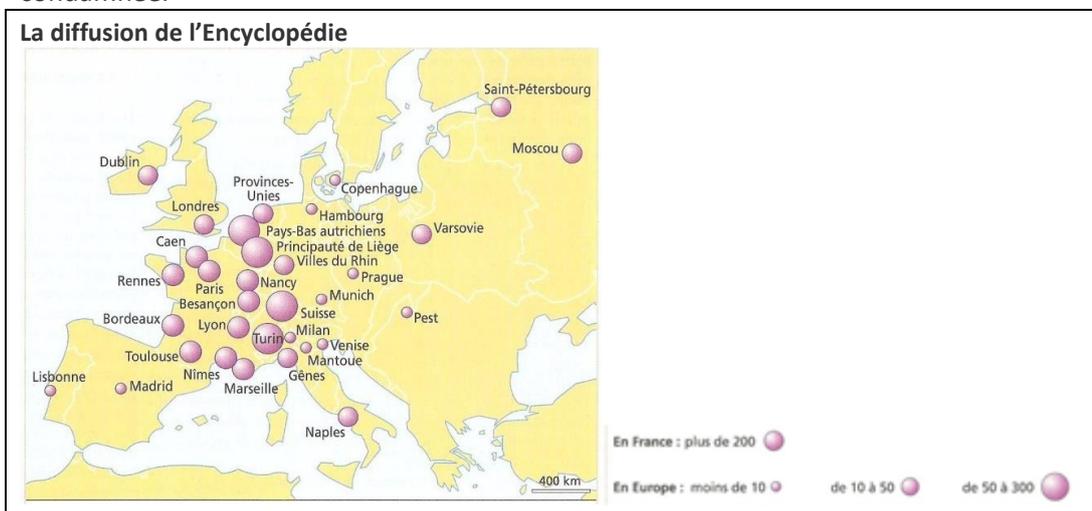
3. L'esprit de *L'Encyclopédie*

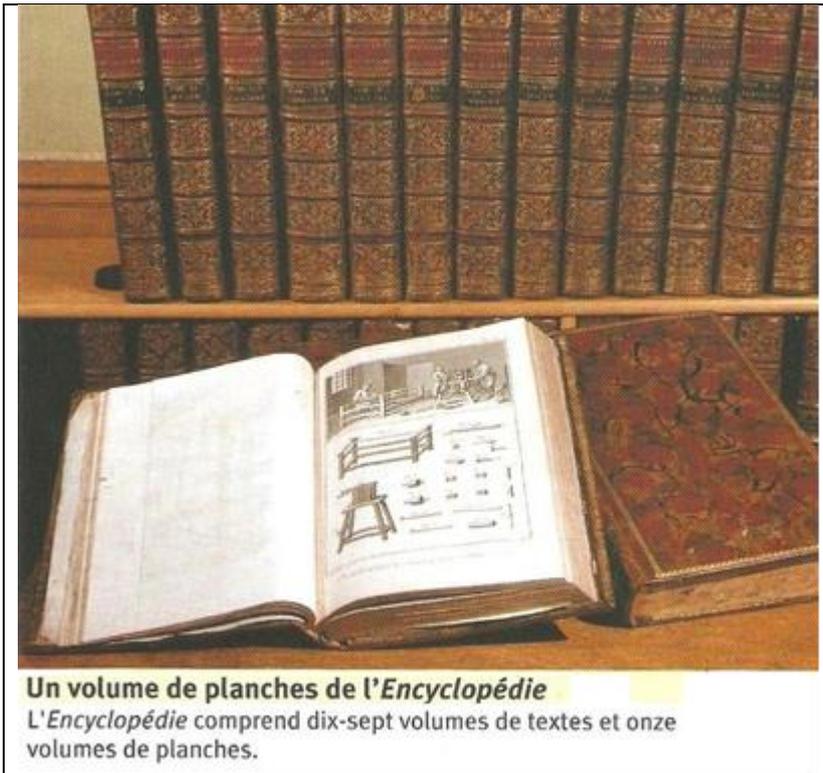
Les sujets traités sont d'une extrême diversité. Mais un esprit commun se dégage de l'ensemble. Conformément à l'esprit des Lumières, les auteurs veulent faire triompher la Raison. Tous les sujets sont abordés avec une même volonté de s'affranchir des préjugés et de partir de l'observation des faits.

L'Encyclopédie apparaît donc comme **une œuvre de lutte philosophique**. Les attaques contre la religion sont extrêmement virulentes. Les encyclopédistes remettent en cause les miracles, doutent de l'authenticité des textes sacrés, et accusent l'Eglise catholique de fanatisme et d'intolérance. La plupart des auteurs sont *déistes*, et certains athées.

Les idées politiques de *L'Encyclopédie* s'inspirent de Montesquieu. La monarchie absolue est rejetée, et les auteurs font l'éloge du système anglais de monarchie limitée.

L'Encyclopédie dénonce les privilèges, rejette l'esclavage et la torture. La guerre est également condamnée.





Un volume de planches de l'Encyclopédie

L'Encyclopédie comprend dix-sept volumes de textes et onze volumes de planches.

Un noble est-il utile ?

« En France, un noble méprise souverainement un négociant. Je ne sais pourtant lequel est plus utile à un Etat : le seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le roi se lève, et qui se donne des airs de grandeur, ou un négociant qui enrichit son pays, donne des ordres au Caire, et contribue au bonheur du monde. »
Voltaire (1694-1778), *Lettres philosophiques*, 1734.

Un point de vue sur le pape

« Le pape est le chef des chrétiens. C'est une vieille idole qu'on encense par habitude. C'est un magicien. Tantôt il fait croire que trois ne font qu'un, tantôt que le pain qu'on mange n'est pas du pain, que le vin qu'on boit n'est pas du vin et mille autres choses de cette espèce. »
Montesquieu (1689-1755), *Lettres persanes*, 1721.

Les pouvoirs doivent être séparés

« Il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la puissance législative, la puissance exécutive et la puissance de juger. Lorsque le pouvoir législatif est réuni dans les mêmes personnes, il n'a pas de liberté : on peut craindre que le même monarque ou la même assemblée ne fasse des lois tyranniques pour les appliquer tyranniquement. Chez les Turcs, où les trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme. »
Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, 1748.

Pour un gouvernement du peuple

« La volonté générale peut seule diriger les forces de l'Etat. Le peuple soumis aux lois doit en être l'auteur. La puissance législative appartient au peuple, et ne peut appartenir qu'à lui. »
Rousseau (1712-1778), *Du Contrat social*, 1762.

<p>Pour la liberté des cultes « Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plait. S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, le despotisme serait à craindre ; s'il y en avait deux, elles se couperait en la gorge ; mais il y en a trente et elles vivent en paix, heureuses. » Voltaire, <i>Lettres philosophiques</i>, 1734.</p>	<p>Tolérer l'opinion des autres La nature dit à tous les hommes : « Puisque vous êtes faibles, secourez-vous et supportez-vous. Quand il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner ; car c'est moi qui le fait penser comme il pense. » Voltaire, <i>Traité sur la tolérance</i>, 1763.</p>
---	---

Questions :

- 1) Selon Voltaire, pourquoi le marchand est-il plus utile que le noble ?
- 2) A qui Montesquieu compare-t-il le pape ?
- 3) Selon Montesquieu, quels sont les trois pouvoirs qu'il faut séparer ? Pourquoi faut-il les séparer ?
- 4) Que souhaite Voltaire dans le domaine religieux ?
- 5) Qu'est-ce que la puissance législative réclamée par Rousseau ? A qui doit-elle appartenir ?
- 6) Selon Voltaire, quelle attitude faut-il avoir avec ceux qui sont d'une opinion contraire à la sienne ?

<p>Document . Quelques articles de l'Encyclopédie</p>	
<p>Article « Liberté » « Le premier état que l'homme acquiert par la nature, et qu'on estime le plus précieux de tous les biens qu'il puisse posséder, est l'état de liberté ; il ne peut ni s'échanger contre un autre ni se vendre, ni se perdre ; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un maître, et que personne n'a sur eux un droit de propriété. En vertu de cet état, tous les hommes tiennent de la nature même de pouvoir faire ce que bon leur semble, et de disposer à leur gré de leurs actions et de leurs biens, pourvu qu'ils n'agissent pas contre les lois du gouvernement auquel ils sont soumis. » Louis de Jaucourt (1704-1779).</p> <p>Article « Autorité politique » « Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. Le prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux, et cette autorité est bornée par les lois de la nature et de l'Etat. Le prince ne peut donc pas disposer de son pouvoir et de ses sujets sans le consentement de la nation. » Diderot (1713-1784).</p>	<p>Article « Grains » « Tout commerce doit être libre. Il suffit au gouvernement d'éteindre les privilèges des provinces, des villes, des communautés. Il est important aussi de faciliter partout les communications et les transports de marchandises par les réparations des chemins et la navigation des rivières. » François Quesnay (1694-1774).</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Dans l'article « Liberté », relevez le groupe de mots qui montre que de Jaucourt rejette la monarchie absolue. 2. Dans cet article, comment l'auteur évite-t-il la censure royale (l'interdiction du roi) ? 3. Rappelez de qui les rois absolus disent tenir leur pouvoir. Selon Diderot (article « Autorité politique ») de qui le roi devrait tenir son pouvoir ? 4. À quoi s'oppose Quesnay dans l'article « Grains » ?

Quiz siècle des Lumières : <http://www.stephilo.fr/Quizz/4ieme/exo99.htm>

Associez les chiffres aux lettres ci-dessous :

1) Voltaire	A) Philosophe qui a voulu rassembler les connaissances pour instruire les hommes.
2) Rousseau	B) Il définit trois pouvoirs distincts et affirme que s'ils sont réunis entre les mains d'une même personne c'est la tyrannie.
3) Montesquieu	C) Philosophe qui a voulu rassembler les connaissances pour instruire les hommes.
4) Diderot	D) Il pense que la souveraineté appartient au peuple rassemblé.
5) D'Alembert	E) Il critique la société d'ordres.

LES ÉCONOMISTES

Lisez la présentation d'Adam Smith et le document suivant et

- 1)Faites une rapide présentation d'Adam Smith et de sa pensée.
- 2)Résumer le « fil conducteur » du texte.
- 3)Que veut prouver A. Smith à ses contemporains ?

Dans le domaine économique aussi, le XVIII^e siècle prit pour mot d'ordre la liberté. Jusqu'alors, on le sait, les gouvernements dirigeaient toute la vie économique, contraignaient les ouvriers à se grouper en corporations, réglementaient les procédés de fabrication, élevaient des barrières douanières pour combattre la concurrence étrangère. Or, dès la fin du règne de Louis XIV, certains industriels et commerçants avaient demandé que l'État renoncât à ce dirigisme, qu'il laissât libre jeu à l'initiative de chacun et à la concurrence. Ceux qui adoptèrent ces théories reçurent au XVIII^e siècle le nom d'Économistes. Leurs chefs furent en France un commerçant, Gournay, un médecin de Louis XV, Quesnay, et un intendant, Turgot. Hors de France, le plus célèbre fut l'Écossais Adam Smith.

Les économistes soutenaient qu'il existe des lois naturelles dans le monde économique aussi bien que dans le monde physique. De là le nom de Physiocratie, c'est-à-dire « toute-puissance de la nature », donné à leur doctrine et le nom de Physiocrates qui les désigne. Le gouvernement doit donc renoncer à réglementer la vie économique : plus de corporations, plus de règlements industriels, plus de douanes, plus d'exclusif à l'égard des colonies. Le mot d'ordre devrait être: *Laissez faire* (les lois économiques), *laissez passer* (les marchandises). Sous l'influence des Physiocrates, le gouvernement prit des mesures en faveur des paysans et l'agriculture devint à la mode. Il autorisa aussi la fabrication, jusque-là interdite, des toiles de coton peintes (ou indiennes) : c'est alors, vers 1760, qu'Oberkampf fonda à Jouy, près de Versailles, une manufacture d'étoffes appelées toiles de Jouy, qui connurent une grande vogue. Plus tard, Turgot, devenu Contrôleur général, proclama l'entière liberté du commerce des grains et l'abolition des corporations.

LA PROPAGANDE PHILOSOPHIQUE

Ces idées nouvelles étaient exposées dans des livres et dans les articles de l'« Encyclopédie ». On en parlait dans les salons et dans les Académies, c'est-à-dire les sociétés où, dans chaque ville importante, les esprits cultivés se rencontraient pour entendre des conférences et discuter sur les sujets les plus divers. Elles furent ainsi largement diffusées, au moins dans le public éclairé des villes. Or ces idées n'allaient à rien de moins qu'à renverser toutes les institutions établies, c'est-à-dire à faire une révolution. La Révolution française de 1789 a emprunté aux Philosophes toutes ses doctrines. Sur les principes qu'ils avaient formulés et qu'elle a appliqués: liberté, égalité, souveraineté du peuple, s'est fondé et a vécu (au moins jusqu'en 1914), le monde contemporain.

Doc. Adam Smith (1723-1790)

Ne cherchez plus. Le penseur le plus influent des Lumières n'est ni Rousseau, ni Kant, ni Jefferson. Mais un honorable citoyen écossais né en 1723 dans l'austère bourgade de Kirkcaldy : Adam Smith, premier théoricien du libéralisme économique, dont la doctrine fête ses 230 ans et continue de faire tourner la planète.

« *La vie ici est ennuyeuse. Pour tuer le temps, j'ai commencé à écrire un nouveau livre* », écrit-il à son ami le philosophe David Hume. Douze ans plus tard paraîtra la « *Richesse des nations* », un best-seller qui inspirera bientôt la politique économique du Royaume-Uni et donnera naissance à l'économie politique classique.

Smith y réfute les « mercantilistes », qui préconisent que les nations soient gérées comme des maisons de commerce pour accroître indéfiniment la richesse et la puissance des monarchies. Il vante au contraire les mérites d'un « libre-échange » où l'épargne détermine les investissements et où le libre jeu du marché fixe les « *prix réels* » des biens en fonction de la quantité de travail qu'ils contiennent. Témoin des débuts de la révolution industrielle à Glasgow, Adam Smith fait aussi un sort aux élucubrations des physiocrates. Ces libéraux, mené par l'économiste français François Quesnay, auteur d'un « *Tableau économique* », considèrent que la richesse d'une nation ne peut provenir que de l'agriculture. Smith, lui, fait grand cas de l'industrie et de la spécialisation du travail, créatrice de « plus-value ».

Et la morale dans tout ça? Sans vergogne, Smith soutient que la poursuite des intérêts individuels contribue à l'intérêt général. Il fait intervenir la célèbre « *main invisible* » du capitalisme, censée transformer in fine la cupidité de chacun en un plus grand bien pour tous. A condition, précise-t-il, que les hommes soient guidés par la « *sympathie* », ce « *principe d'intérêt pour ce qui arrive aux autres* ». Devenu commissaire des douanes comme son père, Adam Smith retourne vivre à Kirkcaldy près de sa mère et meurt en 1790, sans fortune. On découvre alors que le théoricien du libéralisme a donné la plus grande partie de ses biens à des œuvres caritatives. La « *sympathie* » écrivait-il...

S. Courage, « *Le Nouvel Observateur* », 21 décembre 2006-3 janvier 2007

Texte : La division du travail

"Si toutes les parties d'un clou devaient être faites par un seul homme, si une même personne devait extraire le minerai ferreux de la mine, le forger en fils et transformer ces fils en clous, un homme probablement pourrait difficilement produire un clou par an. Le prix d'un clou serait donc au moins égal au prix de l'entretien dudit homme pour un an, ce que nous pouvons évaluer à environ 6 millions de livres.

Si le fil métallique lui était fourni déjà prêt, un seul homme pourrait produire à peine 20 clous par jour, c'est-à-dire 6.000 clous par an, en supposant que les journées de travail soient de 300 par an. Sans considérer le coût du fil et le bénéfice du marchand, un clou coûterait donc 1.000 livres (6.000.000: 6.000). Rien par rapport à 6 millions, mais toujours une énormité pour un clou!

Mais le fabricant de clous, justement divise le travail en un grand nombre d'ouvriers: un premier redresse le fil métallique, un second le coupe, un troisième le rend pointu, (...). Si dans l'ensemble 18 personnes sont impliquées, on peut calculer qu'elles produiront environ 36.000 clous par jour, c'est-à-dire 2.000 clous par personne, qui correspondent à 600.000 clous par an et par personne. Chaque clou coûterait donc, grâce à la division du travail, seulement 10 livres (6.000.000: 600.000). La division du travail détermine dans toutes les activités le même effet et permet donc une énorme augmentation de la productivité de chaque homme".

A. Smith, "*Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*"

LE DESPOTISME ECLAIRE

En 1750, Voltaire se fixe à la cour du roi de Prusse, **Frédéric II**, pour éclairer ce souverain, ce « **despote éclairé** » qu'il veut bienfaiteur de son peuple et protecteur des gens de lettres.



FREDERIC II (1740-1786)

La langue française

Les bons auteurs français ont rendu leur langue universelle : elle remplace le latin ; c'est la langue des savants, des politiques, des courtisans, des femmes et elle est entendue partout. Voyagez de Lisbonne à Pétersbourg, de Stockholm à Naples, en parlant français, vous vous faites comprendre partout.

Frédéric II, *Histoire de mon temps*, 1740.

Frédéric II prône la tolérance

« Il est peu de pays où les citoyens aient les mêmes opinions sur la religion, la question s'élève alors, faut-il que tous les citoyens pensent de même ? Ou peut-on permettre à chacun de penser à sa guise ?... Il est tout à fait évident que le souverain n'a aucun droit sur la façon de penser des citoyens ... et même cette tolérance est si avantageuse aux sociétés où elle est établie, qu'elle fait le bonheur de l'Etat. Dès que tout culte est libre, tout le monde est tranquille, au lieu que la persécution a donné lieu aux guerres civiles les plus sanglantes, les plus longues et les plus destructives...»

La politique économique de Frédéric II

Lorsqu'un pays a peu de productions à exporter, et qu'il est dans la nécessité d'avoir recours à l'industrie de ses voisins, la balance du commerce lui doit être défavorable.

Pour remédier à cet inconvénient, il n'y a d'autres moyens que celui d'augmenter les manufactures.

Dès l'année 1773, il y eut 264 fabriques nouvelles dans les provinces. Entre autres on établit une fabrique de porcelaine à Berlin qui, faisant subsister 5000 personnes, surpassa bientôt celle de Saxe. On établit une fabrication de tabac, dont une compagnie se chargea. Les revenus de la couronne en furent augmentés, et les actionnaires retirèrent 10 pour cent de leurs capitaux. (Le gouvernement) se proposa (...) de tirer parti de toute sorte de terrain, en asséchant les marais, en améliorant les terres par l'augmentation des bestiaux, et même en rendant le sable utile par les bois qu'on pouvait y planter...

Dès l'année 1773, la population, comparée à ce qu'elle était en 1756, avait augmenté de plus de 200.000 âmes. On ne s'en tint pas là : considérant que le nombre des habitants fait la richesse des souverains, on trouva le moyen d'établir dans la Haute-Silésie 213 nouveaux villages ; et l'on forma le plan d'augmenter le nombre des cultivateurs en Poméranie de 50.000 , ce qui fut exécuté vers l'année 1780...

CATHERINE II**L'extension du servage**

Pour permettre une perception sûre et certaine des revenus d'Etat et pour éviter toute fuite qui nuirait aux seigneurs et aux habitants restés dans les villages, il est ordonné à chaque paysan de rester au lieu et rang où il était enregistré jusqu'à la présente révision, hormis ceux qui sont partis avant la constitution de notre ordonnance.

Décret de Catherine II.

JOSEPH II**Sur le servage**

Attendu que l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, la raison et la charité parlent en faveur de ce changement, nous avons décidé d'abolir dorénavant totalement le servage. Tout sujet est libre de quitter son maître, de s'établir ailleurs dans le pays ou de chercher un autre emploi.
Joseph II, *Loi sur l'abolition du servage*, 1781.

Sur les impôts

Un bon et juste système de taxe est certainement la plus grande cause de richesse pour un pays ... Il devrait y avoir égalité complète (devant les taxes) entre le noble et le paysan, entre les domaines de la Couronne et ceux de l'Eglise.

Edit de tolérance (1781)

S.M. étant convaincue, d'un côté, des suites préjudiciables qu'entraîne la gêne des consciences, et envisageant de l'autre côté les grands avantages qui résultent pour la Religion et pour l'Etat d'une véritable tolérance chrétienne, a, par décret du 13 octobre dernier, résolu d'accorder aux protestants de la confession helvétique et d'Augsbourg de même qu'aux Grecs non unis l'exercice privé de leur religion ; la religion catholique seule jouira de la prérogative d'un exercice public de son culte, mais les deux religions protestantes et la religion grecque non unie auront la permission d'exercer la leur d'une manière privée (...)

Exercice sur les différents documents:

- 1) Cherchez qui sont Frédéric II, Catherine II et Joseph II ;
- 2) Cherchez dans les documents les éléments qui font de ces souverains des « despotes éclairés ».
- 3) Appliquent-ils totalement les principes des Lumières ?

L'Europe des Lumières

A/ L'esprit nouveau des Lumières.

1. **Nouveaux** : les Lumières

- **Philosophes des Lumières** : Voltaire – Rousseau – Montesquieu.
- Comprendre le monde par la **Raison**.

2. Une connaissance établie par l'expérience.

- **Encyclopédie** de Diderot et d'Alembert
- Frères **Montgolfier**, Lavoisier



B/ La critique des philosophes.

1. Une critique politique

- **Monarchie absolue** ≠ limitée
- **Séparation des pouvoirs** : législatif – exécutif – judiciaire (**Montesquieu**)
- Liberté de pensée et d'expression

2. Une critique sociale

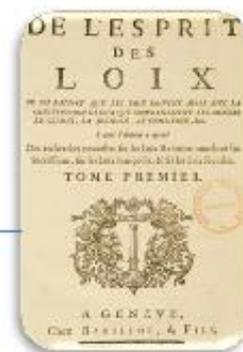
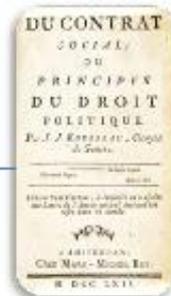
- Pour : **égalité des hommes**
- Contre : privilèges (**Rousseau**)

3. Une critique religieuse

- Contre : fanatisme
- Pour : **tolérance** (**Voltaire**)

4. Une critique économique

- Pour : **liberté de produire/commercer**
- Contre : entraves éco



C/ La diffusion des idées nouvelles.

1. Diffusion par les livres

- **Encyclopédie** = succès
- Malgré **censure**



2. Diffusion à travers l'Europe

- **Salons** - cafés
- sociétés savantes - bibliothèques

3. Diffusion chez les monarches

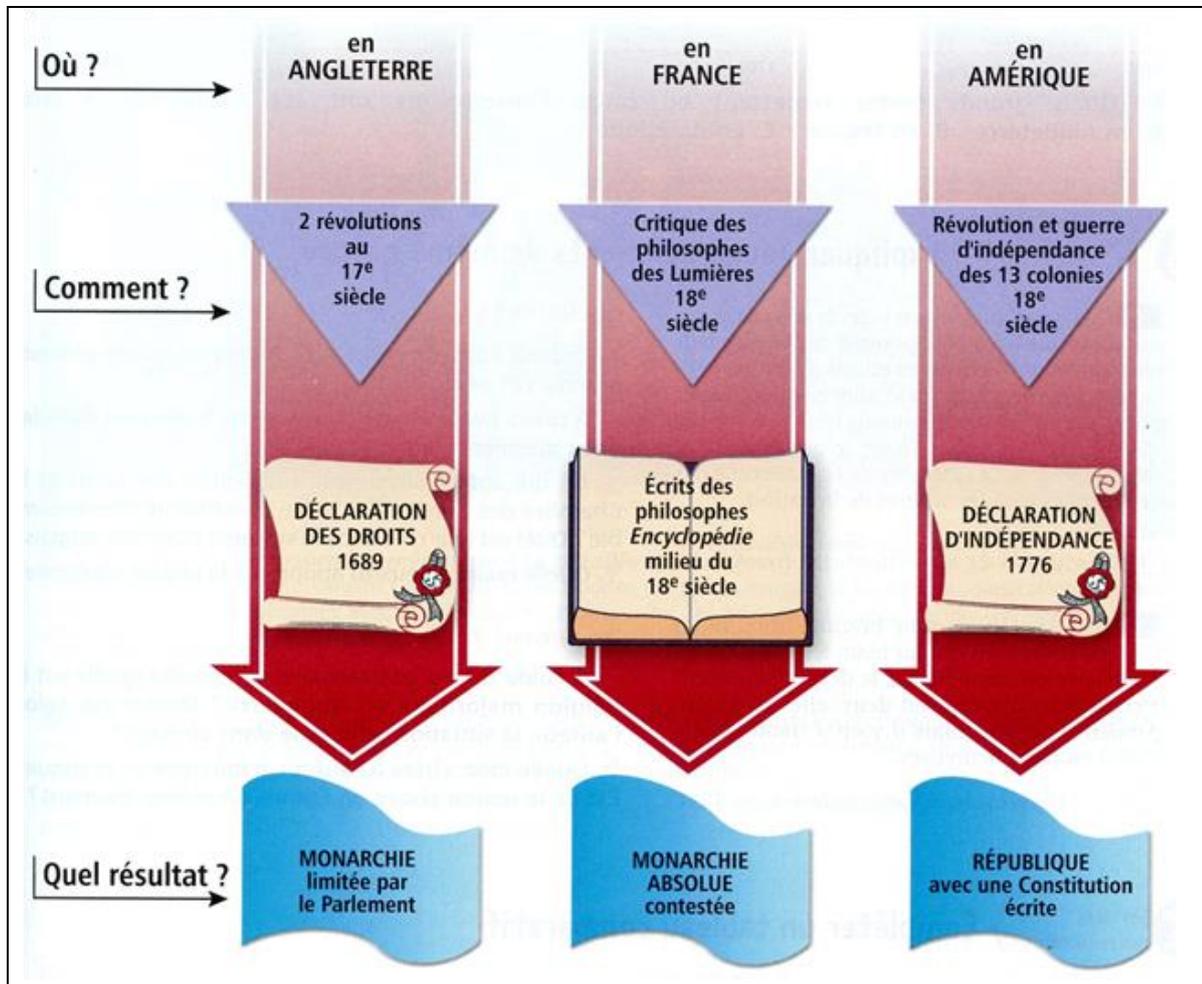
- philosophes français > Europe
- **Despotes éclairés** :
 - **Frédéric II de Prusse**
 - **Catherine II de Russie**



METHODOLOGIE : ENTRAINEMENT A LA COMPOSITION

« La monarchie absolue et sa remise en question »

A L'AIDE DE ce schéma, pensez à organiser vos idées, puis préparez un plan en 3 parties et rédigez l'introduction.



PROPOSITION DE CORRIGE

LA REMISE EN CAUSE DE L'ABSOLUTISME

I. L'Angleterre une monarchie limitée

Pb : Comment le Parlement limite-t-il le pouvoir royal ?

Le Parlement : composé de deux assemblées :

-La chambre des Lords (nobles) -La chambre des Communes (représentants des villes et des communes)

Introduction : Traditionnellement, les souverains anglais gouvernaient en convoquant régulièrement le Parlement. Au XVII^e siècle, les rois de la dynastie des Stuart tentent d'établir une monarchie absolue à leur profit. Le Parlement résiste et renverse la royauté. Après avoir vécu pendant dix ans sous le régime de la république, l'Angleterre élabore progressivement une nouvelle forme de gouvernement, la monarchie parlementaire.

A. Une monarchie qui n'est plus absolu

Synthèse : En 1679 , Le Parlement impose au roi Charles II , l'Habeas Corpus qui interdit au roi toute arrestation et toute emprisonnement arbitraire. La monarchie anglaise n'est donc plus une monarchie absolu car le roi ne possède plus le pouvoir judiciaire.

B. Une monarchie Parlementaire

Synthèse :En 1689, le Parlement imposent au nouveaux souverains la Déclaration des droits (Bill of rights) qui limite les pouvoir du roi et qui réaffirme ceux du Parlement en effet le Parlement possède le pouvoir législatif, exécutif, financier et militaire. La monarchie anglaise devient alors une monarchie parlementaire. Ce nouveau régime constitue un modèle pour certain philosophes des Lumières.

II. **La philosophie des Lumières**

Problématique : Quels nouvelles idées politiques se répandent aux XVIIIe siècle ?

Introduction :La philosophie des Lumières est un courant de pensée qui critique le fonctionnement des monarchies absolues. Il se développe particulièrement en France au XIIIe siècle. Pour diffuser leurs idées les philosophes ont utilisés tous les genres littéraires, du dictionnaire au traité philosophique, du théâtre au conte ou au roman. Censurés et parfois emprisonnés, ils ont pourtant vu leurs idées se répandre dans toute l'Europe cultivée.

A) Des valeurs nouvelles

Synthèse :Influencés par le modèle anglais les philosophes des Lumières critiquent la société de l'Ancien Régime (divisé en 3 ordres : la noblesse, le clergé et le tiers-état) et proclament à l'égalité des hommes. Ils désirent ainsi mettre un terme aux privilèges : Montesquieu proclame la séparation des 3 pouvoirs. Voltaire défend la tolérance politique et religieuses. Enfin pour Rousseau, le pouvoir doit appartenir au peuple.

B) La diffusion des Lumières

Synthèse :

Publiée entre 1751 et 1772, l'encyclopédie rassemble toute les connaissances dans tous les domaines. On y retrouve l'esprit des Lumières, de façon détériorée, afin d'éviter la censure du roi et de l'Eglise. L'Encyclopédie est un véritable succès dans le monde.

III. **La naissance des États-Unis**

Pb : Comment sont nés les États-Unis

Introduction : Avant 1776, le Royaume-Uni possède treize colonies en Amérique le long de la côte Atlantique, du Canada à la Floride. Pour faire face à ses difficultés financières, l'Angleterre exige de nouveaux impôts. Les Américains, Anglais émigrés ou descendant d'émigrés, se sentent victime de despotisme britannique. Ils se révoltent et proclament leur indépendance le 4 juillet 1776. Avec l'aide de la France, ils battent les armées anglaises et se donnent une Constitution en 1787. Pour la première fois, un État décide d'appliquer les idées des Lumières.

Colonies :territoire conquis, administré, exploité et parfois peuplé par une nation étrangère

Despotisme : se dit d'un gouvernement qui ne respecte pas les droits des citoyens

Indépendance : l'autonomie et la plaine souveraineté d'un État

Constitution : ensemble de règles qui organisent l'exercices du gouvernement d'un pays .

A) La révolte des Colons

Synthèse : A l'origine des États-Unis se trouvent treize colonies anglaises établies le long de la côte de l'Atlantique et l'Amérique du Nord. Composée de colons britanniques, leur population n'accepte ni les restrictions que l'Angleterre impose à leur commerce après 1763, ni les augmentations d'impôts. En effet ces mesures sont décidées sans respect pour les droits habituels accordés aux sujets de roi d'Angleterre. C'est pourquoi les colonies se révoltent dès 1773 c'est le début de la guerre d'Indépendance

B) La guerre d'Indépendance

Synthèse : Les colonies anglaises proclament leur indépendance en rédigeant la déclaration d'Indépendance le 4 juillet 1776. Pour la première fois, une révolution est justifiée par les idées des Lumières. Tous les hommes ont des droits que l'on ne peut pas contester. Le gouvernement n'est juste que s'il « émane du consentement des gouvernés » et doit exercer pour garantir les droits des citoyens. Un peuple a le droit de rejeter un gouvernement despotique. Les États-Unis remportent, avec l'aide des armées françaises du général La Fayette, la guerre d'Indépendance qui les oppose à l'armée britannique.

C. La Constitution

Synthèse : En 1789, les Américains se donnent la première Constitution écrite de l'histoire. Une république est établie. Les 3 pouvoirs sont séparés et indépendants les uns des autres, toutefois les femmes, les noirs, les amérindiens et les pauvres sont exclus de cette démocratie.

LA REVOLUTION AMERICAINE

BREF HISTORIQUE

1507-1773 : La colonisation européenne en Amérique du Nord

Quelques siècles en arrière....

Les premiers Européens ont accosté sur le continent nord-américain par le grand nord. Ces pionniers, sur lesquels planent encore beaucoup de mystère, sont des Vikings, sous la conduite d'un chef audacieux, Leif Ericsson, qui aurait fondé en l'An Mil une petite colonie sur la côte du Labrador, le *Vinland*. L'équipée, sans lendemain, tombera très vite dans l'oubli. Un demi-millénaire plus tard, d'autres Européens touchent la côte du futur Canada.

Explorations italiennes, françaises, espagnoles, anglaises, hollandaises et suédoises :

Le premier est un **explorateur italien** au service du roi d'Angleterre Henri VII. Il a nom **Jean Cabot** et aborde les îles de Cap-Breton et de Terre-Neuve, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, le 24 juin 1497, 5 ans à peine après le premier voyage de Christophe Colomb dans les Antilles. À vrai dire, il se soucie assez peu de colonisation et de conquête. Il cherche un raccourci maritime vers la Chine et les Indes, le mythique passage du Nord-Ouest. Il en va de même du navigateur **Giovanni da Verrazzano** (1524), au service du roi de France François I^{er}.

À la suite de **Jacques Cartier** (1534), les Français prennent possession de l'embouchure du Saint-Laurent, la Nouvelle-France. Le 27 mars 1513, le navigateur **espagnol** Juan Ponce de Léon aborde un rivage fleuri au nord des Antilles, ce qui fait de lui le premier Européen à fouler le sol des futurs États-Unis. Les premiers colons espagnols s'installent un demi-siècle plus tard en cet endroit encore connu sous le nom de Floride (ou *Florida*).

Les Anglais tardent à mettre le pied en Amérique du nord. Le navigateur **Francis Drake**, au cours d'un fameux tour du monde à la voile (le deuxième après celui de Magellan et del Cano), accoste sur la côte californienne, côté Pacifique donc, le 17 juin 1579. Plus chanceux est son rival Walter Raleigh (ou Raleigh). Ce courtisan organise à ses frais une expédition en vue de coloniser le littoral nord-américain. Les navigateurs accostent le 27 avril 1584 sur ce qui deviendra en 1607 la colonie (puis l'État) de Virginie, ainsi nommée en l'honneur d'Elizabeth 1^{ère}, la «*reine vierge*» (supposée telle car célibataire).

La *Compagnie néerlandaise des Indes orientales* confie en 1609 une mission d'exploration au capitaine anglais **Henry Hudson**. Celui-ci revient à **Amsterdam** avec un projet de colonisation à l'embouchure de la rivière qui portera son nom. Ce sera *La Nouvelle Amsterdam*, plus connue aujourd'hui sous le nom de... New York. En avril 1638, enfin, une cinquantaine de colons **suédois** s'installent à l'embouchure du Delaware, autour d'un fort baptisé Christina (ou Christiania) en l'honneur de la future reine Christine, fille du roi Gustave Adolphe. Mais cette colonie ne tarde pas à être conquise par les Hollandais.

Et les Indiens ?...

Ce vaste territoire est alors peuplé au sud, dans la zone sèche, par des **Indiens** qui pratiquent surtout la culture du maïs, et au nord, dans la Grande Prairie, par d'autres Indiens qui, eux, tirent leur substance des innombrables bisons. Au total environ un million d'âmes sur un espace de plus de 16 millions de km² (3 fois l'Europe).

2 liens : vidéo de 6' sur l'indépendance américaine :

<http://www.clg-rondeau-rambouillet.ac-versailles.fr/spip.php?article186>

Les États-Unis en gestation

Stimulés par le dynamisme de leur marine aux XVIIe et XVIIIe siècles, les Anglais ne tardent pas à déloger les Hollandais de la côte nord-américaine et fondent sur le littoral un total de Treize Colonies de peuplement.

Ces colonies ont toutes une personnalité propre du fait des circonstances de leur fondation et de leur histoire. C'est ensemble, néanmoins, qu'elles accéderont à l'indépendance en 1783, après une longue guerre d'indépendance, devenant les États-Unis d'Amérique. Ces colonies, pour la plupart, sont nées de l'octroi d'une charte de colonisation par le souverain à une personnalité amie. Cette dernière organise à ses frais l'installation des premiers colons et dirige son territoire comme elle l'entend. A l'expiration de la charte, la colonie revient à la Couronne qui nomme un gouverneur à sa tête.



1763-1775 : de la rébellion à la guerre

Au milieu du XVIIIe siècle, l'Angleterre règne en maître sur le continent nord-américain après en avoir évincé les Français. **Ses Treize Colonies se signalent par une forte identité née de leur histoire :**

Au nord, les quatre colonies de Nouvelle-Angleterre (Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, New Hampshire) reposent sur l'agriculture vivrière et la petite propriété. Les habitants, au nombre d'un demi-million, viennent surtout d'Angleterre. Ils sont surnommés «*Yankees*» (sans doute d'après *Janke*, diminutif de *Jan*, qui était le nom que donnaient les Hollandais aux Anglais de la région). Inspirés par les préceptes calvinistes, ils sont groupés en communautés pieuses et instruites. L'amour du prochain est une obligation morale et la démocratie un fondement social.

Au sud, les colonies de Virginie, des Carolines, du Maryland et de Géorgie sont vouées à la culture du tabac (avant que n'arrive le coton à la fin du siècle) dans des propriétés de plus d'un millier d'hectares en général. Les propriétaires vivent à la manière des aristocrates européens dans de magnifiques manoirs entourés d'immenses dépendances. Leur richesse repose sur l'exploitation à bas prix de la main d'œuvre servile. Sur 700.000 habitants, les colonies du sud comptent environ 300.000 esclaves africains. Ces derniers sont, on s'en doute, peu instruits... mais c'est aussi le cas d'une grande partie des Blancs qui vivent dans la pauvreté faute d'avoir accès à la terre⁹.

Au centre, les colonies de New York, New Jersey, Pennsylvanie et Delaware comptent un demi-million d'habitants originaires de diverses régions d'Europe. Parmi eux, une minorité d'esclaves africains. Les villes comme New York bénéficient de courants d'échanges importants grâce aux fleuves navigables qui mènent vers l'intérieur. Aussi y trouve-t-on une amorce d'activité industrielle.

⁹ Cette situation inique n'empêche pas les grands propriétaires d'être très au fait des idées démocratiques qui circulent dans les milieux intellectuels européens. Cultivés et habiles en affaires, ils se montrent très revendicatifs à l'égard de Londres. Tels Washington, Jefferson... ils seront à la pointe du combat pour l'indépendance.

LES CAUSES

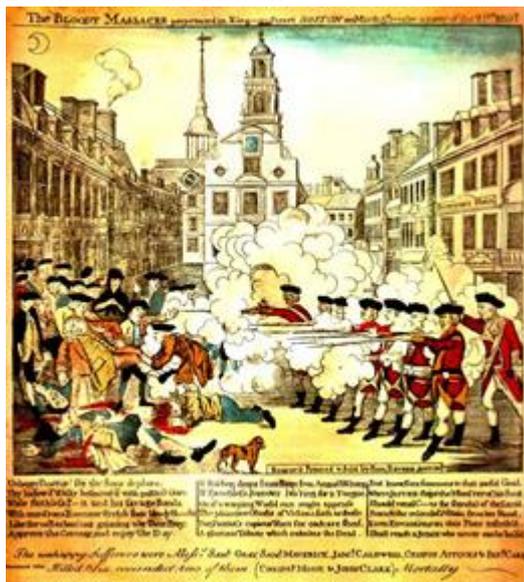
Premières flambées de colère : rapports tendus avec la métropole anglaise

En prévision de son entrée en guerre contre la France, le gouvernement de Londres souhaite que les Treize Colonies assument leur part de l'effort collectif. Après la **guerre de Sept Ans** (1756-1763) et le traité de Paris (1763), l'Angleterre, **endettée**, entend faire assumer par les colons leur part des coûts financiers occasionnés par le conflit. Mais les colons, que l'isolement et l'Histoire ont **accoutumés à gérer eux-mêmes** leurs affaires communes **s'indignent que le Parlement de Westminster leur impose des taxes sans leur demander leur avis**. [«No taxation without representation»] (*pas d'impôt sans représentants au Parlement*). L'année suivante, une loi sur le sucre, le *Sugar Act*, autorise la saisie de tous les navires qui importent en contrebande les mélasses des Antilles, destinées à être transformées en rhum par les négociants du Rhode Island et de Boston. En 1765, le Parlement récidive en votant l'impôt du timbre ou **Stamp Act**. La loi prévoit l'obligation d'un timbre fiscal sur une multitude de documents publics.

La réaction est immédiate. En Virginie, on appelle à la désobéissance civile. Un peu partout, les colons s'en prennent aux percepteurs, les suspendant à des mâts ou les enduisant de goudron et de plumes. Une organisation secrète, les *Fils de la Liberté*, multiplie les provocations. Au milieu de danses et de cortèges joyeux, ces dignes bourgeois érigent des «*mâts de la Liberté*» surmontés de masques diaboliques pour **dénoncer l'autoritarisme de Londres**. La troupe réagit avec violence, abattant les mâts et chargeant la foule à la baïonnette... En 1767, l'Angleterre promulgue une loi destinée à frapper d'un droit d'importation le thé destiné aux colonies d'Amérique. : l'Angleterre veut ainsi obliger les colons à commercer uniquement avec la métropole, en application du système de l'**exclusif**.

Système de l'exclusif colonial : régime commercial réglementant strictement les échanges entre la métropole et les colonies. Les colonies ne peuvent produire des denrées susceptibles de concurrencer celles de la métropole. Elles doivent orienter leurs activités vers des productions (coton, sucre, colorants tels que l'indigo) destinées à l'exportation vers la métropole.

Le massacre de Boston



Le 5 mars 1770, une échauffourée se solde à Boston par la mort de 5 manifestants. Ce «*Bloody massacre*» (*massacre sanglant*) engendre beaucoup de ressentiments contre le pouvoir de Londres.

Dans ces conditions survient la célèbre «*Tea-party*» de Boston : **le 16 décembre 1773**, dans le grand port du Massachusetts, Samuel Adams et quelques amis déguisés en Indiens montent sur un vaisseau à l'ancre et **jettent sa cargaison de thé à l'eau** (343 caisses). C'est la rupture :

à ce nouvel acte d'insubordination, le roi George III réagit par cinq «lois intolérables» qui sanctionnent la colonie et ferment le port de Boston en attendant le remboursement de la cargaison de thé par les habitants.

Toutes les colonies d'Amérique font alors cause commune avec le Massachusetts. Une partie importante des colons se prépare à entrer en rébellion contre la métropole. 9 des 13 colonies se réunissent en congrès à New York le 14 octobre 1774 et rédigent un cahier de doléances («*Declaration of Rights and Grievances*») à l'adresse du gouvernement, souhaitant une plus grande autonomie. Le roi la rejette et la guerre d'Indépendance éclate.

La guerre d'Indépendance (1775-1783)

L'armée des insurgés est placée le 15 juin 1775 sous le commandement en chef de **Georges Washington**. Forte de 20.000 hommes, elle assiège Boston. Les soldats anglais devront évacuer la ville le 17 mars 1776. Le 10 janvier 1776, un pamphlet intitulé *Common Sense* dont l'auteur est Thomas Paine, un ami de Benjamin Franklin, appelle les Treize Colonies anglaises d'Amérique du nord à s'unir dans une grande nation libérée des servitudes et de la monarchie au nom du bon sens¹⁰ (*common sense* en anglais). Toutefois, deux tiers des colons restent fidèles au roi George III ou au moins indifférents aux revendications des insurgés. Contre l'avis

du jeune roi Louis XVI, le **marquis de La Fayette** (19 ans) arme une frégate à ses frais et rejoint les *Insurgents*. D'autres officiers se joignent au mouvement et leur expérience militaire sera précieuse aux insurgés (Retentissement européen) Les premiers combats ne sont pas favorables aux insurgés.

George Washington est battu à Long Island le 27 août 1776. La ville de New York repasse aux mains des Anglais en octobre suivant. En désespoir de cause, les indépendantistes envoient le populaire Benjamin Franklin à Paris afin de négocier d'urgence l'appui de la France. Le soutien apporté par les nobles libéraux européens permet aux insurgés de retourner la situation en leur faveur. Ils remportent un premier succès d'estime à Saratoga le 17 octobre 1777. La contribution des troupes et de la flotte françaises permet aux insurgés de remporter enfin une victoire décisive à Yorktown le 19 octobre 1781. Pour le jeune marquis de La Fayette, qui partit très tôt combattre les anglais auprès des Insurgents américains (= les révolutionnaires), l'occasion paraissait unique d'appliquer au gouvernement d'une nation toute neuve les principes philosophiques des Lumières. Et de fait, la constitution américaine prouvait les aspirations démocratiques de cette toute jeune nation. La lutte des États-Unis pour la liberté, leur victoire sur une métropole pourtant puissante, pouvaient apparaître comme l'aube d'une ère nouvelle.

Le 4 juillet 1776, les représentants des 13 colonies, réunis en congrès à Philadelphie, **proclament leur indépendance**. Cette déclaration justifie à leurs yeux l'insurrection contre le roi d'Angleterre accusé de tyrannie. D'où le nom de « **Insurgents** » donné aux colons américains en rébellion.

Le roi se résigne à des négociations de paix. L'indépendance des États-Unis est officiellement reconnue à Versailles le 3 septembre 1783.

Les États conviennent de réunir leurs délégués à Philadelphie le 25 mai 1787. Ceux-ci adoptent la forme d'un Congrès d'États européens (en anglais « **Convention** » voir encadré ci-dessous) plutôt que celle d'un Parlement afin de mieux souligner l'autonomie de leurs États respectifs.



¹⁰ «Un seul honnête homme est plus précieux à la société et au regard de Dieu que tous les bandits couronnés qui ont jamais existé», écrit-il en guise de profession de foi républicaine.

Ils n'en publient pas moins le 17 septembre 1787 une Constitution encore en vigueur aujourd'hui.

Le premier président de la République entre en fonction le 30 avril 1789. Il s'agit de **Georges Washington**, héros de la guerre d'Indépendance. Un peu plus tard, le 15 décembre 1791, la Constitution est complétée par une Déclaration des Droits (*The Bill of Rights*) de dix articles. Tout est désormais en place pour l'avènement d'une grande nation à nulle autre pareille.

La bannière étoilée («Stars and Stripes»)

La nouvelle fédération s'est donnée un drapeau le 24 juin 1777 ; il compte 13 étoiles sur fond bleu, autant que de colonies, et autant de bandes horizontales rouge et blanc.

La Constitution des États-Unis, adoptée le 13 septembre 1787, **est la plus ancienne de toutes celles qui existent aujourd'hui**¹¹... Très concise et d'une grande clarté, la Constitution comporte en tout et pour tout **sept articles divisés en environ 70 alinéas**.

Le 4 juillet 1776 "Independence Day"



Le 4 juillet 1776, à Philadelphie, où ils sont réunis en congrès («*Convention*»), les représentants des 13 Colonies anglaises d'Amérique du nord proclament dans l'enthousiasme leur indépendance. L'idée disant que les «*États-Unis sont, et doivent en droit être, des États libres et indépendants*» revient au Virginien R.H. Lee.

La résolution est appuyée par John Adams, délégué du Massachussetts (l'un des inspirateurs de la Tea-party). Un comité de cinq membres est aussitôt chargé de rédiger le texte. Le principal auteur de la Déclaration d'Indépendance est le président du comité, Thomas Jefferson, un riche planteur propriétaire de nombreux esclaves, notamment assisté de John Adams et Benjamin Franklin. La Déclaration énonce en des termes voués à l'immortalité le droit de tous les êtres humains à la quête du bonheur. L'anniversaire de ce jour a mérité de devenir la fête nationale des États-Unis d'Amérique même s'il n'a pas consacré l'indépendance effective du pays. Celle-ci attendra le traité de Versailles.

Le gouvernement est de type **fédéral**¹². (manuel p 222) Le Gouvernement fédéral s'occupe des Affaires étrangères et de la Défense ; les Etats de l'administration locale, de la police de la justice et de l'éducation. La Constitution préserve soigneusement le caractère fédéral des États-Unis. Tout ce qui n'est pas expressément délégué à la Fédération revient aux États...

Elle s'inspire très directement des thèses exprimées par le philosophe anglais **John Locke** et son homologue français **Montesquieu** (*L'Esprit des Loix*, 1748). C'est ainsi qu'elle instaure une stricte **séparation des pouvoirs** avec :

- 1– un *Président de la République*, qui exerce le pouvoir exécutif, c'est-à-dire exécute les lois,
- 2– un *Congrès*, qui exerce le pouvoir législatif, c'est-à-dire vote les lois,

¹¹ mais elle est postérieure à la Constitution de la Corse, première Constitution du monde, depuis longtemps abrogée !

¹² Fédéral : se dit d'un régime unissant plusieurs Etats particuliers en un Etat central auquel les premiers abandonnent une part de leurs pouvoirs souverains tout en conservant une certaine autonomie.

3– une *Cour suprême* qui exerce le pouvoir judiciaire, c'est-à-dire veille au respect de la Constitution et tranche en dernier ressort les différends consécutifs à l'interprétation des lois.

La Déclaration des Droits.

Peu après l'entrée en fonction du premier président de la République, Georges Washington, élu le 4 mars 1789, la décision est prise d'ajouter à la Constitution dix amendements relatifs aux droits individuels. C'est la Déclaration des Droits (en anglais *Bill of Rights*)¹³, publiée le 17 décembre 1791. Le *Bill of rights* comporte dix articles très courts, inspirés d'assez loin par les 17 articles de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**. Parmi ces dix articles ou amendements, le deuxième et le quatrième posent d'une part le **droit pour chacun d'être armé** en vue de pouvoir s'associer à une milice de défense, d'autre part le droit pour chacun d'assurer sa sécurité et celle de ses biens. En vertu de ces deux amendements, les Américains peuvent librement acheter des armes et s'en servir sous le motif de légitime défense.

En plus de deux siècles, les Américains n'ont ajouté à leur Constitution que **17 amendements supplémentaires** en plus des dix amendements de la Déclaration des Droits (l'un d'eux, concernant la prohibition de l'alcool, a été abrogé et il n'en reste que 16). À titre de comparaison, les Français ont modifié la leur presque autant de fois dans les deux dernières décennies. Cette stabilité est une preuve d'efficience de la Constitution américaine et un atout pour la démocratie américaine.

3 juin 1800 : Une nouvelle capitale pour les États-Unis

Le 3 juin 1800, John Adams, deuxième président des États-Unis d'Amérique, quitte Philadelphie pour Washington. La capitale sort du néant : **Washington**, ainsi nommée en l'honneur du premier président des États-Unis (mort en 1799), présente un plan géométrique avec des rues en damier coupées par des avenues obliques qui débouchent sur des places circulaires. Le **Capitole**, où siège le Congrès, la **Maison Blanche** et le *Memorial* de George Washington forment le triangle fédéral, bordé par les bâtiments administratifs.

(http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/usa_6-ghistoire.htm)

UN EXEMPLE POUR L'EUROPE

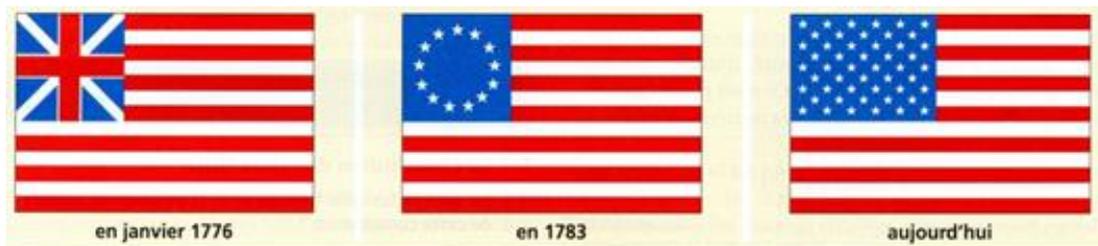
Cette révolution aura un grand retentissement en Europe. **Pour la première fois des colonies se séparent de leur métropole**. En France, « le vent d'Amérique » renforce les sentiments hostiles à la monarchie absolue. Benjamin Franklin est accueilli triomphalement dans les salons parisiens en 1778. **Le modèle américain influence directement les élites politiques dans les années 1780**. Tout comme La Fayette, ceux qui ont soutenu la révolution américaine vont jouer un rôle actif dans la diffusion des idéaux démocratiques et dans l'élaboration de la Déclaration des droits de l'homme et de la première constitution française.

Pourtant, ce modèle américain présente encore bien des imperfections : seuls les propriétaires blancs sont reconnus comme citoyens. Les Noirs sont maintenus dans l'esclavage et les Indiens rejetés à l'extérieur de la nation. La route vers l'égalité si clairement proclamée est encore longue.

¹³ Il y a déjà eu un précédent avec le vote d'une première *Bill of rights* par le Congrès de la colonie de Virginie, le 12 juin 1776, à l'initiative d'un certain George Mason. L'expression elle-même dérive de l'acte agréé par le roi d'Angleterre Guillaume d'Orange en 1688.

La Constitution des Etats-Unis	Un député anglais à la Chambre des Communes
<p>The diagram illustrates the three branches of the US government: <ul style="list-style-type: none"> pouvoir judiciaire: Cour suprême (controle le Président, ses membres siègent à vie). pouvoir exécutif: Président (exerce un veto suspensif sur les décisions du Congrès, élu pour 4 ans, nomme juges et fonctionnaires, commande l'armée). pouvoir législatif: CONGRÈS (Chambre des représentants, Sénat; vote lois et budget). Arrows show that the President nominates the Supreme Court and that both the President and Congress are elected by voters. The voting population consists of property owners, while non-property owners, Black people, Indians, and women do not vote.</p>	<p>Un député anglais à la Chambre des Communes</p> <p>Dans le caractère des Américains, le trait dominant, celui qui le marque et le distingue dans l'ensemble, c'est l'amour de la liberté [...]</p> <p>Tout d'abord cette population des colonies est de descendance anglaise. L'Angleterre est une nation qui respecte encore son indépendance, et qui l'a jadis adoré... Les colonies tiennent de vous, comme elles tiennent leur sang vital, ces idées et ces principes. Comme chez vous, leur amour de la liberté s'est fixé et attaché à cette question spécifique de l'impôt...</p> <p>Les gouvernements de ces Américains sont, dans une large mesure, des gouvernements populaires [...] et cette représentation du peuple à leur gouvernement normal ne manque jamais de lui inspirer des sentiments élevés et une aversion rigoureuse pour tout ce qui le prive de cette primordial importance...</p> <p>La religion, qui est toujours un principe d'énergie, n'est aucunement usée ou affaiblie chez ce peuple neuf ; et la forme qu'elle revêt chez eux est une autre raison majeure de cet esprit de liberté.</p> <p>Discours de Burke, homme politique et philosophe anglais, à la Chambre des communes, le 22 mars 1775.</p>
<p>Exercice :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) De quel philosophe français se sont inspirés les auteurs de cette constitution ? 2) Montrez que les pouvoirs sont effectivement séparés. 3) Qui vote ? 4) Comment peut-on qualifier cette Constitution ? 	<p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Quelle est la situation dans les colonies américaines au moment où Burke prononce ce discours ? 2) A qui l'auteur est-il favorable ?
<p>Une aussi grande cause</p> <p>L'oppression ravage chaque recoin du Vieux Monde. La liberté a été pourchassée sur toute la surface du globe. L'Asie et l'Afrique l'ont bannie depuis longtemps. L'Europe la regarde comme une étrangère, et l'Angleterre lui a signifié son congé. [...]</p> <p>Le soleil n'a jamais éclairé une aussi grande cause. Ce n'est point l'affaire d'une ville, d'un comté, d'une province, d'un royaume, mais d'un continent. Ce n'est point l'intérêt d'un jour, d'une année, d'un siècle : la postérité entière est comprise dans cette querelle. [...]</p> <p>Dans les gouvernements absolus, le roi est la loi ; dans les gouvernements libres, la loi doit être le roi.</p> <p>Thomas Paine (journaliste américain favorable aux « Insurgents », en 1792, il sera député à la Convention, en France), Le Bon Sens, 1776.</p>	<p>Lettre de La Fayette à sa femme</p> <p>Défenseur de cette liberté que j'idolâtre, libre moi-même plus que personne, en venant comme ami offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt particulier ; en travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur. [...] Le bonheur de l'Amérique est intimement lié au bonheur de toute l'humanité ; elles va devenir le respectable et sûr asile de la vertu, de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté.</p> <p>Marquis de La Fayette, lettre écrite sur le bateau <i>La Victoire</i>, le 7 juin 1777.</p> <p>Questions :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) A quel « ordre » appartient La Fayette ? 2) Expliquez « bonheur de l'Amérique » ? 3) D'après cette lettre, pour quelle raison La Fayette part-il combattre aux côtés des « Insurgents » ?

Evolution du drapeau américain



Question:

En quoi le drapeau américain est-il un résumé de l'histoire américaine ?

Quiz révision Indépendance américaine

<http://www.stephilo.fr/Quizz/4ieme/exo108.htm>

La Révolution aux Etats-Unis influence l'action en France:

- par le poids des dépenses militaires
- en stimulant la contestation contre la monarchie absolue et la société divisée en ordres.
- la Déclaration d'indépendance est fortement inspirée de la pensée des Lumières (Montesquieu, Rousseau, Voltaire...)

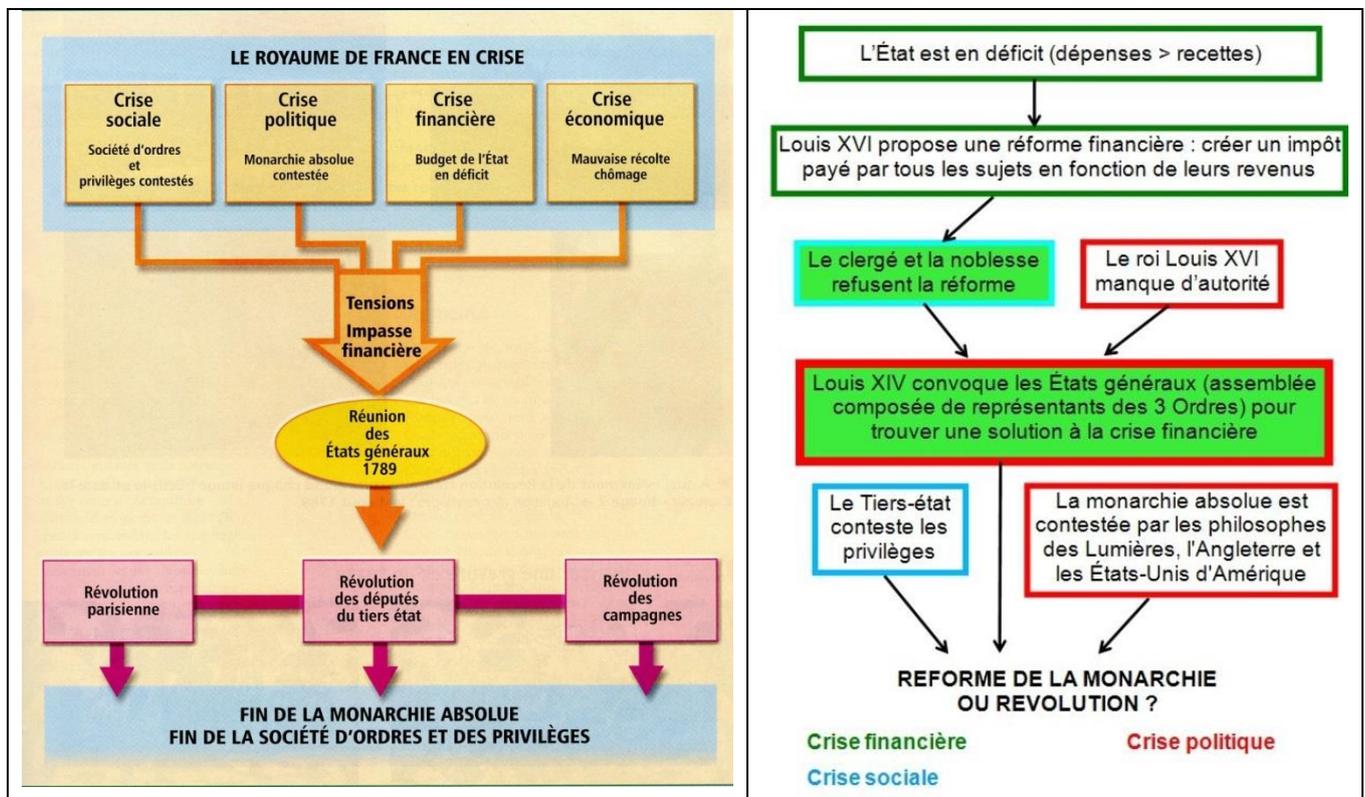
La Déclaration d'indépendance (1776) contient des principes :

- sur les droits de l'homme : l'égalité des hommes, des droits inaliénables : la vie, la liberté, la recherche du bonheur
- sur les buts d'un gouvernement : garantir les droits des gouvernés
- sur l'origine du pouvoir d'un gouvernement : le pouvoir du gouvernement doit venir de l'accord des gouvernés
- sur les droits du peuple contre le gouvernement : le peuple a le droit de rejeter un gouvernement s'il est despotique.

La constitution des Etats-Unis reprendra alors ces principes fondateurs.

LA REVOLUTION FRANCAISE

LES CAUSES DE LA REVOLUTION FRANCAISE



1. Un profond malaise politique et social

a. La crise de la monarchie

• Les critiques des Lumières

Les philosophes des Lumières, sans être républicains ni démocrates (sauf Rousseau), rejettent la monarchie absolue. Dans leurs œuvres, ils dénoncent les excès du long règne autoritaire de Louis XIV et affirment leur préférence pour une monarchie contrôlée à la manière de l'Angleterre. Les philosophes s'accordent pour réclamer que la souveraineté soit accordée au peuple. Ces idées se répandent chez les élites cultivées.

• La profonde crise financière

L'État monarchique souffre d'une grave faiblesse : il semble incapable de résoudre le problème financier qui se pose tout au long du XVIII^e siècle. La France est très endettée, et cette situation empire sous le règne de Louis XVI, du fait de la participation à la guerre d'Indépendance des États-Unis. La solution passe par une réforme du système des impôts, mais les privilégiés ne l'acceptent pas.

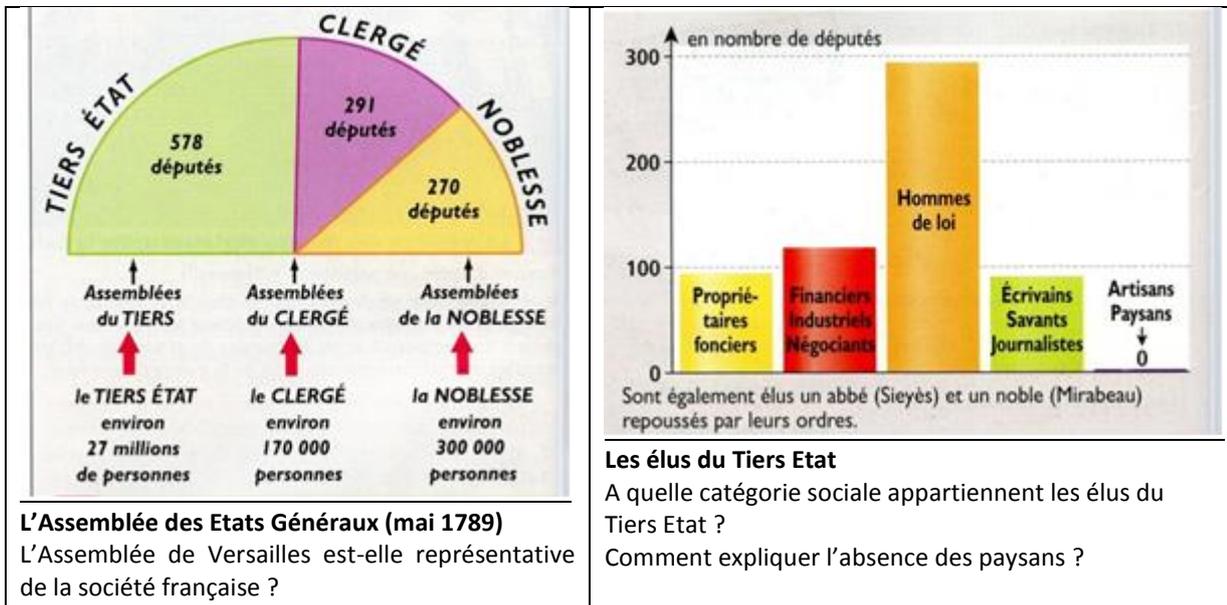
• L'opposition des Parlements

Depuis plusieurs années, le pouvoir monarchique doit faire face à l'opposition des Parlements, et notamment de celui de Paris. Simple cour de justice à l'origine, le Parlement de Paris est composé de nobles qui aimeraient disposer de réels pouvoirs politiques comme en Angleterre. Ils sont chargés d'enregistrer les édits (c'est-à-dire les décisions) du roi, mais ils n'hésitent pas à s'opposer au roi et à refuser l'enregistrement de ces édits.

Sous Louis XV, le Parlement de Paris se révolte en 1770 et se met en grève ; ce coup de force est réprimé par le roi et son ministre qui suppriment les Parlements. Mais le nouveau roi Louis XVI revient sur cette décision et rétablit le Parlement de Paris. Or, il n'a pas la même

autorité que son aïeul et le conflit tourne à l'avantage du Parlement dans les années 1787-1788.

b. Les tensions sociales à la fin du XVIII^e siècle



● Une société figée

La société française du 18^e siècle est divisée en trois ordres : **le clergé, la noblesse et le tiers état**. Le clergé et la noblesse ne représentent que 2 % de la population, mais ils détiennent les richesses et possèdent des privilèges honorifiques, judiciaires et surtout fiscaux : ils échappent au paiement de la plupart des impôts. Cette situation est critiquée par les philosophes des Lumières ; elle est de plus en plus mal vécue par le tiers état, qui supporte toutes les charges financières.

● Les difficultés du monde rural

Les paysans représentent 85 % de la population. Leurs revendications sont multiples : ils souhaiteraient notamment une fiscalité plus juste, et l'abolition de certains droits féodaux comme le monopole seigneurial de la chasse. Les paysans sont vulnérables, car les récoltes subissent les aléas climatiques ; et même quand les récoltes sont bonnes, les bénéfices sont faibles, une fois payés les impôts dus au roi, au seigneur et au clergé. Dans les campagnes, les troubles sont donc fréquents et les paysans se révoltent régulièrement contre leurs seigneurs.

● La crise des élites

Les élites nobles et bourgeoises se détournent du régime et n'ont plus confiance dans la monarchie absolue. La noblesse aspire à un certain libéralisme aristocratique. Gagnée par l'esprit des Lumières, elle aimerait participer davantage au pouvoir politique.

La haute bourgeoisie, enrichie et conquérante, voit son ascension arrêtée par la réaction nobiliaire. Cette réaction nobiliaire se caractérise par le refus de la noblesse de voir des bourgeois accéder aux places réservées jusque-là aux nobles. Les bourgeois ne peuvent ainsi avoir accès aux grands emplois de l'État et aux grands commandements dans l'armée.

Ainsi, pour des raisons différentes, les élites bourgeoises et nobles aspirent à des réformes. Sur ces bases politiques et sociales fragiles, une forte crise éclate, qui précipite le pays vers la Révolution.

2. Les causes immédiates : une conjonction de crises

a. Une triple crise

- **Une crise économique**

Le règne de Louis XVI correspond à une conjoncture économique difficile : baisse des prix agricoles, marasme de l'industrie textile. Les pluies et les inondations de 1787, la sécheresse puis la grêle de juillet 1788 ont eu pour conséquence une très mauvaise récolte en 1788. L'hiver 1788-1789 est très rigoureux. Au printemps 1789, la mauvaise récolte de céréales de l'année précédente provoque une flambée des prix partout en France. A Paris, le prix du pain double.

- **Une crise sociale**

Cette flambée des prix oblige les Français à consacrer tous leurs revenus à l'achat du pain. Les artisans et les manufactures ne parviennent pas à écouler leurs marchandises. La production textile baisse de moitié en 1789. Les faillites se multiplient, créant du chômage. Le vagabondage et la mendicité se développent. Des troubles éclatent un peu partout.

- **Une crise politique**

Dans cette période particulièrement troublée, Louis XVI ne présente pas les qualités d'un grand monarque. De caractère faible, il n'aime pas sa fonction de roi et l'assume sans enthousiasme. Ses contemporains critiquent ses hésitations. Quant à la reine Marie-Antoinette (fille de Marie Thérèse d'Autriche) elle est très impopulaire auprès des Français, qui lui reprochent ses dépenses et ses frivolités.

La monarchie est donc affaiblie. Elle ne parvient pas à faire face à la révolte de la noblesse au sein du Parlement de Paris

b. La révolte nobiliaire

- **L'échec des réformes avant 1789**

Pour faire face au déficit des finances qui empoisonne le règne de Louis XVI, il aurait fallu faire d'importantes réformes fiscales, notamment pour faire payer les privilégiés. C'est le sens des projets déposés par Calonne, contrôleur général, en 1787. Mais les nobles refusent le projet et Calonne est renvoyé. Son successeur se heurte également à l'opposition du Parlement de Paris. Celui-ci invoque une loi non écrite qui interdit au roi de lever un nouvel impôt sans convoquer les Etats généraux.

- **La révolte des parlementaires et la pré-révolution**

Louis XVI tente de résister et fait exiler les parlementaires à Troyes. Mais face à la contestation, le roi cède et rappelle le Parlement de Paris. Celui-ci ne désarme pas et continue à défier le roi. Les nobles s'affirment comme les défenseurs de la liberté face au pouvoir royal. L'agitation gagne la province, où ont lieu des troubles et des émeutes.

- **La convocation des Etats généraux**

Dans ces conditions on peut se demander pourquoi l'Etat n'arrive pas à engager les réformes nécessaires à sa survie.

A) Création d'un impôt égalitaire

Il faut réunir les Etats Généraux (qui représente les 3 ordres) et Louis XVI n'aura pas le soutien de la Noblesse et du clergé, ni même peut être de la Haute bourgeoisie. Cela marquerait la fin du système féodal.

B) Rétablir le budget

Cela suppose des choix difficiles comme de lui de réduire le train de vie de l'Etat (et notamment de la cour de Versailles). **Cela marquerait la fin d'un pouvoir monarchique absolu dominant.**

Conclusion

Cédant à la pression, Louis XVI se résigne à convoquer les Etats généraux pour mai 1789 pour réformer en profondeur le système politique et économique. Le mécontentement est

tellement fort qu'il n'a pas beaucoup de marges de manœuvre pour garder son pouvoir tout en changeant une partie du système. Les Parlements sont rétablis dans tous leurs pouvoirs. La monarchie absolue a capitulé. Or ce sont les privilégiés qui ont porté les premiers coups à l'Ancien Régime.

L'année 1789 commence par l'effervescence des élections et de la rédaction des cahiers de doléance. Le peuple prend la parole. La révolution va commencer.

Fiches d'activités

La volonté de changements politiques et sociaux

Caricature représentant les trois ordres



Questions sur les deux documents:

- 1) Souligne les demandes politiques en rouge.
- 2) Souligne les demandes sociales en vert.
- 3) Souligne les demandes fiscales et économique en bleu.
- 4) Quel article s'oppose au pouvoir absolu du roi ?
- 5) Quelles sont les deux privilèges dont disposait le clergé et la noblesse et dont le tiers-état réclame la suppression ?
- 6) Décris la caricature
- 7) Explique ce que l'auteur veut exprimer.
- 8) Est-elle conforme au sentiment de la population de Beaugency en 1789 ?

Cahier de plaintes, Doléances et remontrances du Tiers-Etat de la ville de Beaugency (Beaugency).

Article 1^{er}- Demander provisoirement et avant toute communication de la dette nationale, ses causes progressives, ensemble l'état des recettes et dépenses annuelles.

2- Qu'il ne soit établi aucun impôt sans le consentement des Etats Généraux, tenus à des époques fixées.

4- Proposer à cet effet un impôt général sur tous les sujets du royaume, à raison des biens, facultés, commerce et industrie, ledit impôt pour tenir de capitation, taille, vingtième et être supporté proportionnellement, sans aucune distinction de privilèges, droits et qualités, même par les domestiques tant des villes que des campagnes.

8- Pour la confection et entretien des grandes routes et chemins, demander une contribution personnelle et générale sur tous les individus de l'Etat sans aucune exception.

43- La suppression des gabelles, que le sel soit rendu marchand, après avoir acquitté certains droits ...

44- Règlement pour l'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume.

45- Suppression des banalités tant des moulins que des fours et pressoirs ...

48- Demander que les lettres de cachet (lettre qui permet une arrestation immédiate sans justification) ne puissent être accordées que sur la réquisition des familles et sur un avis des parents les plus proches.

49- Suppression des péages tant sur les rivières que sur les routes, à cause des entraves qu'ils mettent au commerce, à l'exception du péage du pont de Beaugency ...

58- Admission du Tiers-Etat dans le service militaire en qualité d'officiers.

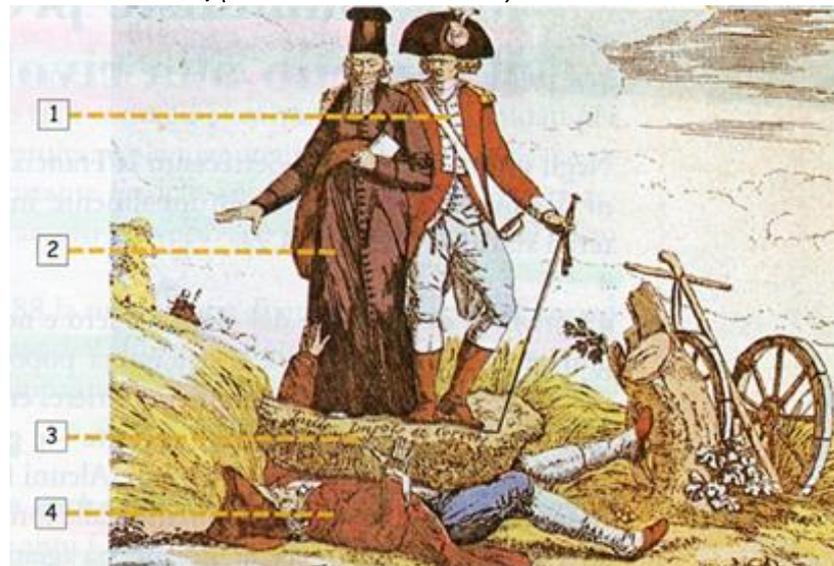
60-... Démolition ou vente de tous châteaux et maisons royales inutiles.

Rédigé et recopié le jeudi 5 mars 1789.

<p>Doc 1. Cahier du tiers état de la ville de Vendôme (extrait)</p> <p>« Etaient présents différents corps de métier : avocats, aubergistes, boulangers, couteliers.</p> <p>Article 1. Qu'à l'avenir, aucun acte public ne soit réputé loi s'il n'a été demandé et consenti par les Etats généraux.</p> <p>Article 5. Que la capitation, les tailles et vingtièmes¹ soient supprimés et qu'il soit établi à la place une imposition générale sur toutes les terres du royaume, sans Qu'une personne de quelque ordre et condition soit exemptée de cette imposition.</p> <p>Article 20. que la liberté de la presse soit accordée. »</p> <p>¹Impôts versés au roi.</p>	<p>Doc 4.</p> <p>Gravure de 1789, (Musée Carnavalet, Paris).</p>  <p><i>À faut espérer q'eu jeu la finira ben tôt.</i></p>
<p>Doc 2. Cahiers de la noblesse du baillage d'Ament (extraits)</p> <p>« La conservation des exemptions personnelles¹ et des distinctions dont la noblesse a joui de tous les temps sont les attributs qui la distinguent essentiellement et qui ne pourraient être attaqués et détruits qu'en opérant la contusion des ordres [...]</p> <p>La noblesse n'entend en aucune manière se dépouiller des droits seigneuriaux honorifiques et utiles tels que justice haute, moyenne et basse², chasse, pêche, corvées, colombiers, cens, redevances et autres. »</p> <p>¹.Privilèges</p> <p>². Certains seigneurs ont le droit de rendre la justice pour certains délits.</p>	<p>Exercice :</p> <p>Doc 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) De quel ordre et de quel groupe social le cahier exprime-t-il les doléances ? 2) Selon le cahier qui doit détenir le pouvoir de faire les lois ? 3) Quelle liberté demande le tiers état de Vendôme ? 4) Quel privilège veut-il abolir ? <p>Doc 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 5) Quel ordre exprime ses doléances ? 6) A quels articles du cahier de la Chapelle Craonnaise s'oppose ce cahier ? <p>Doc 3</p> <ol style="list-style-type: none"> 7) Quelles sont les deux libertés refusées par le clergé ? <p>Doc 4</p> <ol style="list-style-type: none"> 8) Quel ordre représente chaque personnage ? 9) Que dénonce la gravure ? 10) De qui prend-elle part ?
<p>Doc 3. Cahier du clergé du baillage d'Orléans (extraits)</p> <p>« Que Sa Majesté, à l'exemple de ses prédécesseurs, emploie tout son zèle pour la défendre des attaques multipliées de l'impiété et de la philosophie moderne, qu'elle réprime par des loi sévères la licence effrénée de la presse qui inonde la capitale et les provinces d'écrits scandaleux de toute espèce [...]. Que la foi catholique, qui depuis Clovis a toujours été la foi du royaume très chrétien, y soit la seule permise et autorise, sans mélange d'aucun autre culte public. »</p>	

A LA VEILLE DE LA REVOLUTION EN FRANCE

Les Trois Ordres, (Photo Lauros-Giraudon).



Le réveil du Tiers-Etat Paris, (Musée Carnavalet).



ETUDE DE DOCUMENTS :

Deux gravures du temps de la Révolution

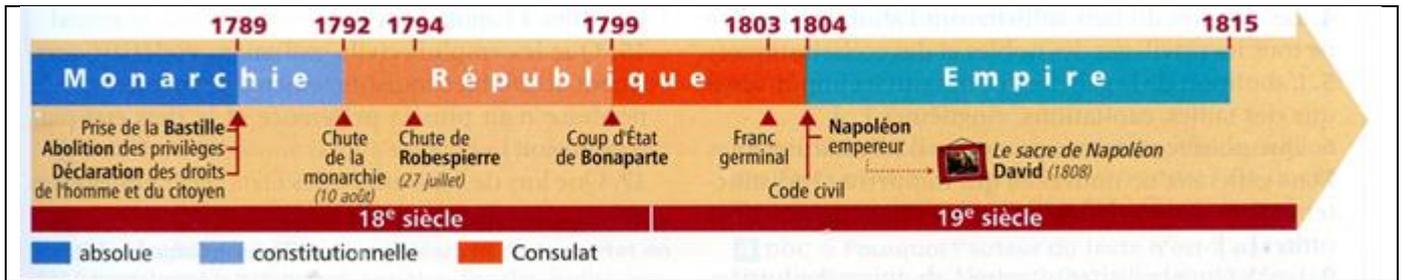
A) Associez les numéros et le vocabulaire suivant :

Tiers Etat, noblesse, clergé, bloc de pierre (symbolisant les impôts), chaînes brisées, armes.

B) Analyse des deux gravures :

- 1) Décrivez les personnages (ce qu'ils symbolisent, leur attitude, la signification des chaînes brisées, des armes ...).
- 2) Y a-t-il justice entre les trois ordres ?
- 3) Que laisse prévoir la 2^{ème} gravure ?
- 4) La situation va-t-elle changer ? Pacifiquement ou violemment ?

LE DEROULEMENT DE LA REVOLUTION FRANÇAISE



Site de référence pour la Révolution Française : <http://home.nordnet.fr/blatouche/revolution.html>

La Révolution française de 1789 à 1793

1. L'année 1789 : l'effondrement de l'Ancien Régime

a. La réunion des États généraux

Pour résoudre la crise financière, Louis XVI décide de convoquer les États généraux. Le 5 mai 1789, les représentants de la noblesse, du clergé et du tiers état se réunissent à Versailles. Très vite, le tiers état conteste le vote par ordre. Sur la proposition de Sieyès, auteur de *Qu'est-ce que le tiers état ?*, les députés du Tiers se proclament « **Assemblée nationale** » le 17 juin 1789. Ils affirment ainsi le principe de la souveraineté populaire, contre la monarchie de droit divin. Le 20 juin 1789, les députés se rassemblent dans la salle du Jeu de paume et décident de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France : c'est le **serment du Jeu de paume**.

Ils prennent alors officiellement le nom d'« **Assemblée nationale constituante** » le 9 juillet 1789.

Le serment du Jeu de paume

1 L'année 1789

- 4-5 MAI** • Ouverture des États généraux à Versailles.
- 17 JUIN** • Le tiers état se déclare Assemblée nationale.
- 20 JUIN** • Serment du Jeu de Paume.
- 1^{er} JUILLET** • Louis XVI concentre des troupes autour de Paris.
- 12 JUILLET** • Renvoi de Necker.
- 14 JUILLET** • Insurrection parisienne et prise de la Bastille.
- 16 JUILLET** • Les troupes royales sont éloignées de Paris, Necker est rappelé.
- 15-30 JUILLET** • Révoltes paysannes dans toute la France.
- 4 AOÛT** • Abolition des privilèges.
- 26 AOÛT** • Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 5-6 OCTOBRE** • Marche des Parisiennes sur Versailles. La famille royale est ramenée à Paris.
- 2 NOVEMBRE** • Nationalisation des biens du clergé.



2 Le serment du Jeu de Paume (détail), le 20 juin 1789, d'après J.-L. David, musée Carnavalet, Paris. • La salle où ils se réunissent ayant été fermée par ordre du roi, les députés du tiers état se réfugient dans la salle du Jeu de Paume. Ils jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au royaume.
A. Bailly, B. Sieyès, C. Robespierre, D. un moine, E. un abbé, F. un pasteur protestant.

Explication de l'œuvre

Le dessin de David date de 1791. Il s'agit d'une préparation pour un tableau qui n'a pas pu être fait pour diverses raisons, en particulier parce qu'à partir de 1793, de nombreuses personnes figurant sur le dessin ne devaient plus être montrées. Pourtant ce dessin est très célèbre.

David a voulu en particulier montrer à quel point les députés présents dans la salle du jeu de paume étaient excités de vivre un tel moment historique. Le moment représenté est celui du serment lui-même, mais il règne un grand désordre, une très vive animation.

De nombreux députés discutent, font de grands gestes. Parmi eux :

- Bailly, député du tiers-état, est monté sur une chaise. Il lit le serment et lève la main droite.

- Trois figures connues de l'assemblée, deux membres du clergé catholique et un pasteur protestant : l'idée est ici la réconciliation de deux des religions du royaume.

- Marat, en train de rédiger « l'Ami du peuple », ce qui est un anachronisme.

Des gens du peuple regardent la scène, ainsi que de jeunes enfants (ceux de David) : la Révolution, c'est l'avenir. Le vent, très fort, soulève les rideaux : c'est le symbole des changements à venir qui vont dans une large mesure balayer le passé. David montre ici la Révolution dans toute sa gloire, à l'heure où les révolutionnaires n'ont qu'un but commun. Tous les mouvements convergent vers Bailly qui prête serment, tous sont animés de la même ferveur. Chaque visage est précisément dessiné, de manière à ce que chacun soit aisément reconnaissable : David fait de tous les hommes présents des héros de la Révolution.

b. La prise de la Bastille

Le renvoi de Necker, responsable des désordres selon le roi, provoque la colère du peuple. Celui-ci se rend le 14 juillet 1789 à la Bastille et prend d'assaut cette prison symbole de l'absolutisme. Le roi cède et rappelle Necker. Puis il se rend à Paris où il accepte d'arborer la cocarde tricolore.

c. La fin de l'Ancien Régime

En province, un sentiment de panique s'empare des paysans : c'est la Grande Peur, qui culmine du 20 juillet au 6 août 1789. Des révoltes éclatent, les paysans s'en prennent aux nobles. Pour tenter de rétablir le calme, les députés décident dans la nuit du 4 août la **suppression des privilèges** : tout l'édifice social de l'Ancien Régime s'effondre. Le 26 août 1789, la **Déclaration des droits de l'homme** est adoptée ; elle définit les nouveaux principes de la société.

Comme le roi refuse de signer ces décrets, la foule marche sur Versailles. Le roi doit accepter les nouvelles mesures, et le peuple le contraint le 6 octobre 1789 à quitter Versailles pour venir vivre à Paris.

UNE PRISON VIDE POUR UN IMPACT REVOLUTIONNAIRE (Prise de la Bastille, 14 juillet 1789)

Le peuple pensait que la Bastille logeait beaucoup de victimes de l'arbitraire, mais il fallut se rendre à l'évidence : il n'y avait là qu'une poignée de faussaires, un fou, un noble incestueux et un complice de Damiens, l'auteur d'une tentative d'assassinat sur Louis XV ; les autres prisonniers avaient déjà été transférés ailleurs. L'image révolutionnaire a largement contribué à entretenir le mythe d'une Bastille abritant des cachots où croupissaient les victimes de la monarchie. Cette prison était en effet l'emblème de la tyrannie monarchique.

La reddition de la Bastille, symbole du despotisme, fit l'effet d'un séisme, en France comme en Europe, jusque dans la lointaine Russie impériale. Elle marque symboliquement le début de la Révolution française.



Ce symbole du despotisme est tombé. Cette toile représente la prise de la Bastille le 14 juillet 1789. Dans la première cour envahie par le peuple, le marquis de Launay (à droite), gouverneur de la prison, est arrêté par un grenadier des Gardes françaises. A gauche, deux canons sont chargés et prêts à tirer. En arrière-plan, on peut reconnaître la Bastille et à droite la maison du gouverneur, par les fenêtres de laquelle sortent des flammes.

METHODOLOGIE

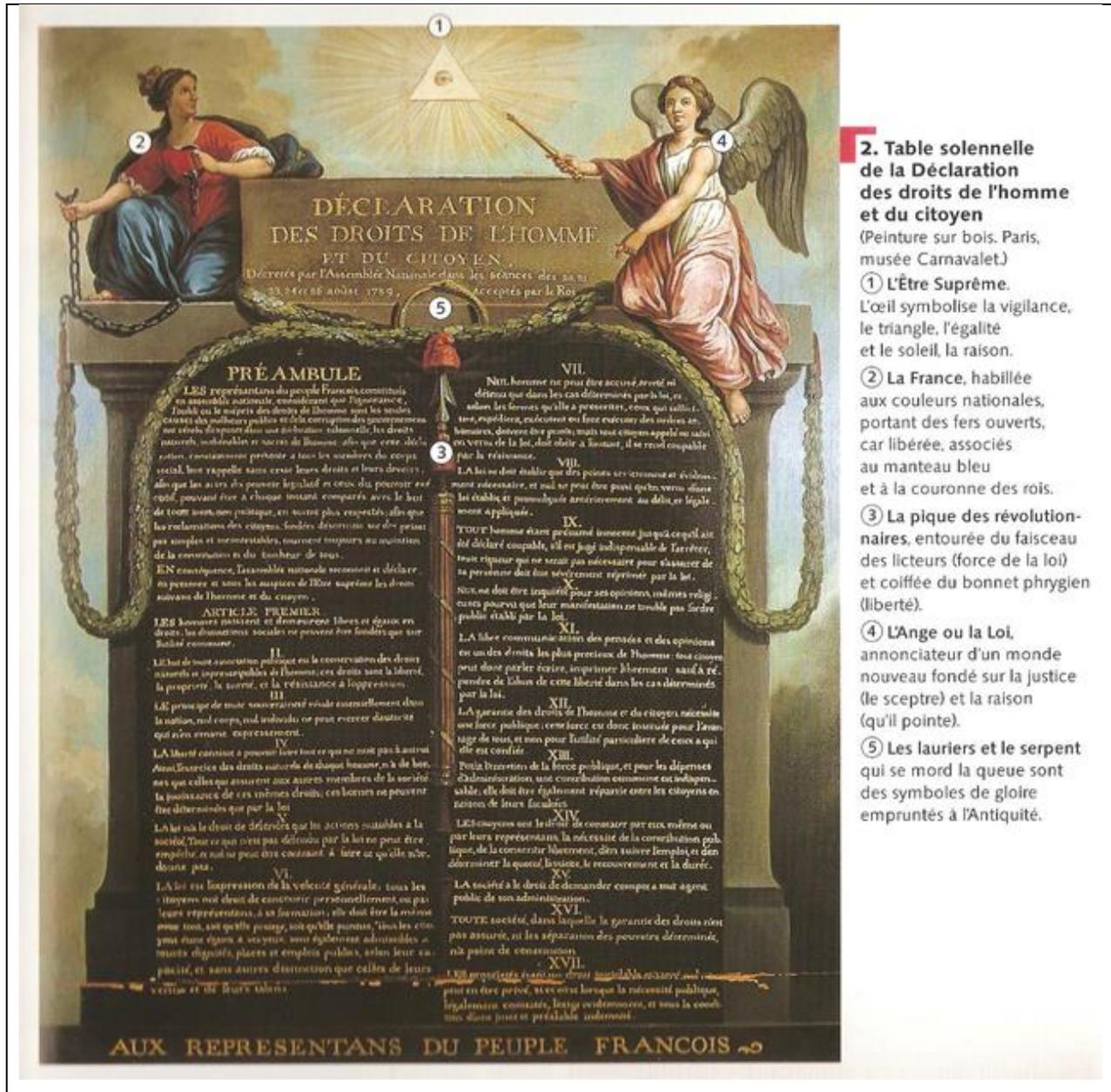
ENTRAINEMENT A LA COMPOSITION

A l'aide de la DDHC, en quoi peut-on dire que cette déclaration constitue un acte de décès de l'Ancien Régime ?

Vous veillerez à présenter votre devoir en faisant :

- Une introduction
- Un développement en plusieurs parties (à déterminer les axes et sous-parties)
- Une conclusion

LA DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN



2. Table solennelle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

(Peinture sur bois, Paris, musée Carnavalet.)

① L'Être Suprême. L'œil symbolise la vigilance, le triangle, l'égalité et le soleil, la raison.

② La France, habillée aux couleurs nationales, portant des fers ouverts, car libérée, associés au manteau bleu et à la couronne des rois.

③ La pique des révolutionnaires, entourée du faisceau des lecteurs (force de la loi) et coiffée du bonnet phrygien (liberté).

④ L'Ange ou la Loi, annonciateur d'un monde nouveau fondé sur la justice (le sceptre) et la raison (qu'il pointe).

⑤ Les lauriers et le serpent qui se mord la queue sont des symboles de gloire empruntés à l'Antiquité.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)

Préambule – Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tourmentent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Art. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ces yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Les bases de la France nouvelle

Après avoir lu le document ci-dessus (DDHC), répondez aux questions :

- 1) Qui a voté la DDHC ?
- 2) Selon l'art. 2, quels sont les droits naturels et imprescriptibles de l'homme ?
- 3) Repérez les 3 articles qui suppriment les privilèges et établissent l'égalité des droits.
- 4) Sous l'Ancien régime, qui possédait la souveraineté ? Et selon l'article 3 ?
- 5) Sous l'Ancien régime, qui faisait la loi ? et selon l'article 6 ?
- 6) Quels articles traitent de la liberté de culte et de presse ?
- 7) Quelle loi anglaise est reprise par l'article 7 ?
- 8) Quel article interdit la torture ?

2. L'échec de la monarchie constitutionnelle

a. La Constitution de 1791

La période 1790-1791 est marquée par une intense vie politique et le développement d'une opinion publique avec notamment la multiplication des clubs et des journaux. L'Assemblée (**La Constituante**), fidèle à son serment, rédige en 1791 une Constitution, qui établit une monarchie constitutionnelle et consacre la **séparation des pouvoirs** :

- Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui doit prêter serment à la Nation ; il nomme les ministres, conduit la politique extérieure et peut suspendre l'exécution d'une loi pendant un certain temps (droit de veto).
- Le pouvoir législatif appartient à une Assemblée qui vote les lois. Les députés sont élus au suffrage censitaire.

L'unanimité semble régner, comme le prouve la **fête de la Fédération**, organisée le 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars. **Louis XVI y prête serment de fidélité à la Nation.**

b. L'échec du compromis avec le roi

Mais des difficultés surgissent. **Le problème financier est le plus préoccupant** : pour y remédier, on décide la **nationalisation des biens du clergé**. En contrepartie, le 12 juillet 1790, la **Constitution civile du clergé** fait des ecclésiastiques des fonctionnaires salariés par l'Etat. Les prêtres doivent prêter serment à la Nation et au roi. Certains refusent et très vite s'affrontent deux clergés : le **clergé constitutionnel** et le **clergé réfractaire**¹⁴, qui a la préférence de Louis XVI. **Le roi accepte mal** ces nouvelles mesures. Pourtant, le roi n'a jamais vraiment accepté la Révolution, il se méfie des révolutionnaires et désapprouve leurs mesures, notamment religieuses. Il rejette en effet, la Constitution civile du clergé, condamnée par le pape. Le roi soutient le clergé réfractaire, ce qui aggrave la méfiance des **sans-culottes** à son égard.

D'autre part, le **roi sollicite secrètement l'aide de souverains étrangers** afin de rétablir la monarchie absolue. Le roi s'enfuit le 20 juin 1791 dans l'espoir de rejoindre ces puissances étrangères. Reconnu et arrêté à Varennes, le roi est reconduit à Paris.

Les conséquences de cette fuite sont immenses. Le roi a perdu la confiance du peuple. Au sein de l'Assemblée, les députés se divisent sur l'attitude à adopter. Les plus modérés parviennent à faire voter l'innocence du roi en prétendant qu'il a été enlevé. Mais les sans-culottes se rassemblent pour réclamer la déchéance du roi : la garde nationale tire, faisant quinze morts.

Document

« J'entendis un grand caquetage de blanchisseuses dans ma rue et quelques mots parvinrent à mon oreille : « Il est parti c'te nuit. Le roi, la reine, Madame Elisabeth, le Dauphin... »

Le 25 juin tout était en rumeur. Le fugitif ne devait arriver que le soir. Je vis sa rentrée. La Garde nationale formait depuis les boulevards jusqu'au château des Tuileries une double haie, les armes renversées ; un silence profond régnait, ou n'était rompu que par quelques injures étouffées.

Louis cependant ne fut pas puni ! L'Assemblée constituante, fidèle à son principe décrété que la France était une monarchie, excusa le monarque et crut se l'affectionner en lui laissant toute la considération qu'elle pouvait encore lui laisser ».

Restif de la Bretonne, *Les nuits de Paris*, 1794.

Questions :

- 1) Qui sont les fuyards ?
- 2) Quelle phrase montre la réprobation des Parisiens ? Comment considèrent-ils le roi ?
- 3) Quelle est la décision de l'Assemblée ; justifiez-la.

¹⁴ Cette Constitution civile du clergé provoque la division du clergé français avec d'un côté les prêtres réfractaires et de l'autre les prêtres jureurs.

L'arrestation du roi, Gravure coloriée du XVIII^e siècle, Musée Carnavalet, Paris.



Le retour du de Varennes, Gravure du XVIII^e siècle, Musée Carnavalet, Paris.



c. Le renversement de la monarchie

Les souverains étrangers s'inquiètent de l'évolution politique de la France. La situation s'aggrave brusquement au printemps 1792 avec le 20 avril, la déclaration de guerre contre l'Autriche. La France connaît une série de défaites et l'ennemi se rapproche de plus en plus de la capitale. La menace d'invasion plane sur la Révolution et on déclare la **patrie en danger**.

Les Parisiens soupçonnent le roi de **complicité** avec l'ennemi.

Le manifeste de Brunswick¹ (25 juillet 1792)

“Un but qui tient au cœur des deux souverains², c'est d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel³, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au Roi la sécurité et la liberté dont il est privé.

La ville de Paris et tous ses habitants seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au Roi, de lui rendre sa pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, le respect que doivent les sujets à leur souverain. Si le château des Tuileries est attaqué, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage au Roi, à la reine ou à la famille royale, alors leurs majestés impériale et royale en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable : ils livreront la ville de Paris à une exécution militaire, et les révoltés coupables d'attentats auront les supplices qu'ils méritent.”

¹Brunswick est le chef des armées prussienne et autrichienne.

²Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche.

³L'autel, c'est-à-dire l'Eglise.

Questions:

- Au nom de qui s'exprime Brunswick ?
- A quel roi veut-il rendre la sécurité et la liberté ?
- Quelle menace profère-t-il ?
- Quelle peut être la réaction des Parisiens ?

La tension est à son comble quand les Parisiens prennent connaissance du **manifeste de Brunswick**, commandant de l'armée prussienne, qui déclare que « s'il est fait la moindre

violence à la famille royale, l'Autriche et la Prusse en tireront une vengeance exemplaire en livrant la ville de Paris à une exécution militaire ». La réaction à Paris est très vive. **Les Parisiens prennent d'assaut les Tuileries le 10 août 1792**. Le roi se réfugie à l'Assemblée mais les députés, sous la pression populaire, **votent sa déchéance**. Le roi est emprisonné au Temple. L'assemblée vote la déchéance du roi : **c'est la fin de la monarchie**.

est condamné à mort à une très faible majorité, 387 voix contre 331. **Il est guillotiné le 21 janvier 1793**, place de la Révolution (aujourd'hui place de la Concorde), et sa tête est ensuite présentée au peuple sous les cris de « Vive la Nation ! Vive la République ! »¹⁵.

La Révolution française de 1792 à 1799

1. Les premiers temps de la République (1792-1795)

La proclamation de la République

Après le vote de la déchéance du roi, une nouvelle Assemblée, **la Convention**, est élue au suffrage universel. Le 22 septembre 1792, **la Convention proclame la République**. Bientôt, des divisions apparaissent au sein de cette Assemblée entre **girondins**, plus modérés, et **montagnards**, plus radicaux. Les montagnards parviennent à faire voter la mort du roi, guillotiné le 21 janvier 1793. En juin 1793, les girondins sont arrêtés. Les Jacobins sont maîtres de la Convention.

Après la **chute de la royauté le 10 août 1792**, les frontières de la France sont menacées par les troupes austro-prussiennes et les défaites successives exposent le territoire à une invasion ennemie, entretenant ainsi un très fort climat de peur et ce malgré la levée de 30 000 hommes.

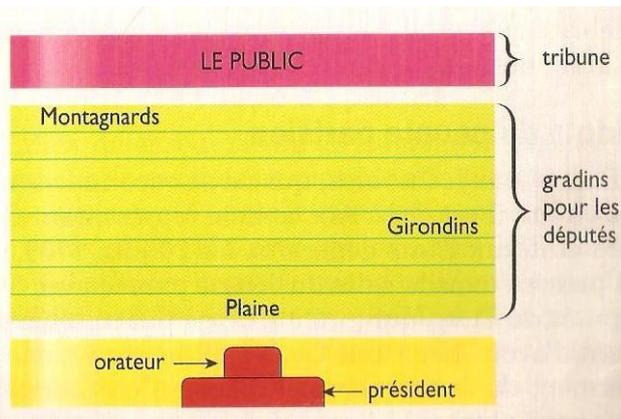
C'est la Convention qui va décider de l'avenir du roi, un roi qui assume seul sa défense, mais sans grande conviction (il refusa d'ailleurs des avocats). La Convention est divisée et les Montagnards soutiennent la peine capitale, seul moyen de faire triompher la République. Exemple cette phrase de Marat : « *Je ne croirai à la République que quand la tête de Louis ne sera plus sur ses épaules* ». Après plus d'un mois de débats passionnés, alimentés notamment par la découverte de la correspondance complice avec des nobles émigrés, le « citoyen Louis » ou « Louis le dernier » est reconnu coupable de « conspiration contre la liberté publique et la sûreté générale de l'État » ou encore d'être un « ennemi étranger au corps de la Nation ».

Discours de Danton

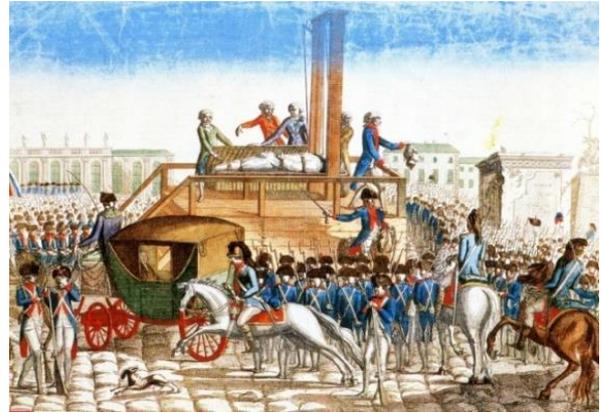
« L'individu déclaré roi des Français, après avoir juré de maintenir la Constitution, s'est enfui, et j'entends dire qu'il n'est pas déchu de sa couronne. Mais cet individu déclaré roi des Français a signé un écrit par lequel il déclare qu'il va chercher les moyens de détruire la Constitution. Il est criminel, à moins qu'on ne le répute imbécile. Et s'il est imbécile, il ne peut plus non plus être roi. »
Discours de Danton au club des Jacobins, le 25 juin 1791.

¹⁵ Les dernières paroles du roi ont été : « *Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'incolpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.* »

La Convention



Exécution du roi Louis XVI, 21 janvier 1793, Musée Carnavalet.



Début septembre, la situation s'aggrave car les troupes ennemies dirigées par le duc de Brunswick pénètrent sur le territoire français et foncent sur Paris. Le 20 septembre, **la bataille s'engage à Valmy**. Les Français combattent avec une grande détermination aux cris de « Vive la Nation ! » et finissent par l'emporter

Après la mort du roi, la République apparaît menacée de toutes parts : presque tous les pays d'Europe forment une coalition militaire contre la France. A l'intérieur du pays aussi la crise est générale : agitations dues à la crise économique, oppositions contre-révolutionnaires en Vendée.

Menace extérieure

L'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, apparaît comme un défi à l'Europe des monarchies. L'Angleterre prend alors l'initiative d'une coalition contre la France, et s'allie avec la Russie, la Sardaigne, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche et le Portugal. **Toute l'Europe s'unit contre la France. Cette coalition dispose d'un écrasant avantage numérique**. De mars à octobre 1793, les armées françaises essuient défaite sur défaite.

Menace intérieure : Le soulèvement de l'Ouest

Au printemps 1793, une **partie des départements de l'Ouest** (Vendée, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire) **se soulève contre la Révolution**. Le mécontentement suscité par la Constitution civile du clergé qui heurte les catholiques est à l'origine de cette révolte. Ce mécontentement grandit avec la mort du roi en janvier 1793 et explose en mars, quand la **Convention** décide la levée de 300 000 hommes pour faire face à la menace étrangère.

Les jeunes paysans refusent d'aller servir aux frontières la cause révolutionnaire. Rapidement, ils s'organisent en une véritable armée catholique et royale avec comme signe de reconnaissance un cœur surmonté d'une **croix**. Ils connaissent plusieurs succès et restent invaincus jusqu'en octobre 1793 : ils s'emparent notamment des villes de Cholet et de Saumur. L'addition de toutes ces menaces et de la crise économique rendent la situation désespérée. Les émeutes se multiplient. Discrédités, les **girondins sont évincés par les montagnards** à la Convention. Les montagnards, en appliquant une politique de **Terreur**, parviennent finalement à redresser la situation et à sauver la République fin 1793.

La République en danger (1793-1794)



Questions:

- 1) Quels sont les deux types de danger qui menacent la France ?
- 2) Comment réagit le gouvernement révolutionnaire ?

La révolte vendéenne

En 1793, les paysans vendéens se soulèvent contre la République, au nom du roi et de la religion. Ils rejoignent les prêtres réfractaires et se mettent sous les ordres d'anciens nobles. C'est le début de la guerre de Vendée qui les oppose aux armées de la République.

Henri, comte de la Rochejaquelin, chef vendéen



Un insigne vendéen



Les débuts du soulèvement vendéen

«Il se présenta dans le bourg, une quantité de gens attroupés et armés de fusils, brocs, fourches, faux et autres instruments, ayant tous des cocardes blanches et décorés d'une petite étoffe carrée sur lesquelles sont brodées différentes figures telles que des croix. Tous ces gens criaient : « Vive le roi et nos bons prêtres, nous voulons notre roi, nos prêtres et l'Ancien Régime », et voulaient égorger tous les patriotes¹ [...]. Toute cette troupe se jeta sur tous les patriotes qui s'étaient réunis pour s'opposer à leurs entreprises, en tua plusieurs, en fit plusieurs prisonniers et dispersa les autres. Ils s'emparèrent de la ville : »

Dépositions de deux témoins, le 23 mars 1793, archives départementales du Maine-et-Loire.

¹.Les républicains.

Les massacres

a) Massacre de soldats républicains

«Les rebelles après avoir gagné à Montaigu une grande bataille ont rempli de nos soldats vivants un puits de 8 mètres de profondeur, situé dans le château de cette place [...]. Ils ont coupé en morceaux les braves grenadiers de Blossé. »

Adjudant général Legros, 21 septembre 1793.

b) Massacre de paysans vendéens

« Les soldats s'étant répandus dans les maisons, et en ayant retiré les femmes et les filles des brigands, les emmenaient dans les rues où elles étaient entassées et égorgées sur le champ à coup de baïonnette ou de sabre. »

Commissaire du département de Maine-et-Loire, 12 décembre 1793.

Questions :

- 1) A quelles catégories sociales appartiennent les contre-révolutionnaires vendéens ?
- 2) Que réclament les paysans vendéens ?
- 3) Quels insignes portent-ils Contre qui se battent les paysans ? Avec quelles armes ?
- 4) Montrez que la répression de la révolte vendéenne est féroce ?

APPROFONDISSEMENT : le rôle des sans-culottes dans la Révolution

Figures emblématiques de la révolution française, les sans-culottes incarnent l'intervention du peuple dans les bouleversements politiques et sociaux qui se jouent en cette fin de XVIIIe siècle. Révolutionnaires radicaux issus des catégories populaires, ils influent à de nombreuses reprises sur le cours de la Révolution.

1. Qui sont les sans-culottes ?

Une appartenance sociale distincte ? Lorsque l'on désigne les **sans-culottes**, on parle avant tout des révolutionnaires issus des **couches populaires** des grandes villes et en particulier Paris. **Ils ne correspondent pas à une catégorie sociale homogène**. Ils appartiennent tous à la partie modeste et laborieuse du peuple et sont en premier lieu des **travailleurs manuels**. Parmi eux se trouvent des travailleurs manuels ou des artisans comme des tapissiers, des ouvriers du meuble..., mais aussi des **petits commerçants**, des **boutiquiers**.

Ce milieu ne définit pas une classe économique en tant que telle, mais les sans-culottes se retrouvent autour d'intérêts communs. Ce qui les touche et intéresse avant tout est le problème des subsistances, c'est-à-dire la question des pénuries et le douloureux problème de l'augmentation des produits de consommation.

Les sans-culottes cherchent surtout à se démarquer des catégories sociales supérieures dirigeantes. Animés par le désir d'égalité, ils méprisent la richesse incarnée par l'aristocratie et la grande bourgeoisie. Aussi est-il important d'affirmer à travers leur tenue et leur comportement, les valeurs du discours qu'ils défendent.



La **tenue vestimentaire** est un langage à part entière : la manière de s'habiller traduit le discours politique. Le sans-culotte est donc identifiable à cette tenue : il porte un **pantalon long en bure rayée** (la bure est un tissu de laine assez grossier) qui l'oppose à l'aristocrate, vêtu de la culotte courte et de bas de soie. Cette absence de la culotte explique le nom porté par ces révolutionnaires qui affirment ainsi leur rang.

Il est également revêtu de la **blouse** et du **gilet** ou de la **veste courte à gros boutons** : la **carmagnole**. Cette carmagnole donne lieu à une chanson créée en 1792 qui illustre le mépris de la famille royale.

Il est chaussé de sabots, parfois remplis de paille, pour là aussi marquer cette appartenance au peuple des travailleurs.

Il est enfin coiffé du **bonnet phrygien rouge** qui rappelle l'affranchissement des esclaves et les révoltes populaires du 17^e siècle. Sur ce bonnet est arborée une cocarde tricolore. Ce bonnet était aussi utilisé à l'origine pour protéger la chevelure dans certaines professions.

La tenue vestimentaire est complétée par un symbole révolutionnaire que l'on porte pour certaines occasions : la **pique**. Cette arme symbolise la victoire du peuple souverain : c'est sur la pointe en fer que l'on fiche les têtes tranchées des ennemis de la Révolution.

L'affirmation de l'identité propre est soulignée par le **langage qui contribue à répandre les usages démocratiques**. Les sans-culottes se tutoient et s'appellent « citoyens ». Désormais il n'existe plus de distinctions. Ils renoncent également aux vieux patronymes de leur baptême et adoptent des noms glorieux de l'Antiquité.

Un engagement politique actif : Quel est le discours politique de ces sans-culottes ?

Les sans-culottes sont des **républicains convaincus** qui défendent avant tout le principe de **souveraineté populaire**. Cette souveraineté de la nation, les sans-culottes la défendent contre tous ceux qui la menacent. Il s'agit des ennemis de l'intérieur, partisans d'un régime royaliste, mais aussi ceux de l'extérieur, c'est-à-dire les monarchies européennes en guerre contre la France révolutionnaire.

Animés d'un idéal de **démocratie**, d'**égalité** entre citoyens, ils réclament le **droit à la subsistance**, à l'accès à la nourriture et ils souhaitent, pour cela, que l'État plafonne les prix, qu'il réglemente le commerce. Ils poussent parfois la passion politique jusqu'au fanatisme pour que le gouvernement révolutionnaire prenne en compte leurs revendications.

Comment se traduit leur engagement politique ?

Les sans-culottes ne sont pas en mesure de s'exprimer par le vote. La Constitution de 1791 fixe un droit de vote restreint : les députés sont élus au **suffrage censitaire**, c'est-à-dire que seuls les citoyens qui paient des impôts obtiennent le droit de vote. Ce droit est alors déterminé par le cens, le montant des impôts payés. Les sans-culottes ne sont donc pas des citoyens actifs pouvant voter. Il leur faut trouver d'autres moyens d'expression et de pression pour se faire entendre.

Ils participent ainsi activement aux débats politiques qui animent les **sociétés populaires**. Ces sociétés apparaissent à Paris avant de gagner les provinces. On y veille à la sauvegarde des droits de la nation et on y discute des lois.

Les sans-culottes se rassemblent également au sein des **sections**. Les assemblées de sections sont des organismes présents dans chaque quartier de la ville. Ils sont institués en 1790 pour recevoir des citoyens actifs mais de plus en plus de sans-culottes les intègrent pour y débattre. Les derniers espaces de débats sont les **clubs**, des associations où les citoyens débattent là aussi de questions politiques. Les lieux de réunion de ces clubs sont souvent d'anciens couvents qui vont leur donner leur nom comme le club des **cordeliers** ou des **jacobins**. Ces clubs sont des instruments privilégiés dont les sans-culottes se servent pour faire pression sur les députés de l'Assemblée.

Outre ces espaces de débats, les sans-culottes bénéficient de l'appui des journalistes. Ainsi **les journaux** de Jean-Paul Marat, *l'Ami du peuple*, ou de Jacques René Hébert qui est à l'origine du *Père Duchesne*, sont des relais efficaces du discours politique des sans-culottes. Ces journalistes appuient leurs revendications.

Un rôle déterminant à l'occasion de certains événements révolutionnaires

Les sans-culottes sont des acteurs directs de certains moments importants de la Révolution. Dès le début de celle-ci, ils jouent un rôle décisif en permettant la **prise de la Bastille**, puis ils luttent activement contre la monarchie constitutionnelle à partir de juin 1791. Louis XVI, à cette date, quitte la capitale : c'est l'épisode de la **fuite de Varennes**, le roi perd alors la confiance du peuple. Le 17 juillet 1791, le club des cordeliers organise une manifestation sur le **Champs de Mars** pour obtenir la déchéance du roi. Celle-ci se termine dans un bain de sang : le maire de Paris ordonne de tirer sur la foule, provoquant une cinquantaine de morts. La chute de la monarchie constitutionnelle est consommée avec la **journée du 10 août 1792**. Après plusieurs assauts, **les sans-culottes prennent le palais des Tuileries**. Sous la pression des insurgés, l'Assemblée suspend le roi et procède à son emprisonnement.

La proclamation de la République en septembre 1792 marque le moment où les sans-culottes exercent une influence politique croissante. En juin 1793, ils multiplient les pétitions réclamant l'arrestation des Girondins qui dirigent cette république et qui sont jugés trop modérés ou trop proches des bourgeois. Ils soutiennent ensuite le **Comité de Salut Public** et le gouvernement de **Terreur** mis en place par Robespierre à partir de l'été 1793. Ils contrôlent les **comités de surveillance** qui ont pour tâche de dénoncer les traîtres à la Révolution et participent

aux **tribunaux révolutionnaires**. Il faut attendre juillet 1794 et l'exécution de Robespierre pour que les sans-culottes perdent leur influence et leur pouvoir.

La République proclamée en 1792 est confrontée aux périls extérieurs et aux oppositions intérieures. Pour affronter ces difficultés, **la Terreur**, menée par Robespierre, est instaurée. Après la chute de Robespierre en 1794, un nouveau régime est institué : le Directoire. Fragile et contesté, ce régime prend fin avec le coup d'Etat de Bonaparte en 1799.

L'ŒUVRE DE ROBESPIERRE

1. L'arrivée au pouvoir

a. Les montagnards prennent le pouvoir

La République a été proclamée le 21 septembre 1792 en France, mais doit d'emblée faire face à un double péril : à l'extérieur, la France est assiégée par l'Europe coalisée, et à l'intérieur, une véritable guerre civile oppose les contre-révolutionnaires (Vendée) au reste de la France.

A la Convention, les Girondins gouvernent, mais doivent faire face à l'opposition grandissante des Montagnards, proches des sans-culottes parisiens. Les chefs girondins sont arrêtés fin mai 1793, puis exécutés. A partir de **juin 1793, les montagnards sont au pouvoir et forment un gouvernement révolutionnaire.**

b. Robespierre et le Comité de salut public

Ce gouvernement révolutionnaire repose sur un Comité de salut public qui exerce la réalité du pouvoir. Composé de 14 membres, ce Comité comprend des hommes comme Couthon, Saint-Just, Robespierre...

Né à Arras en 1758, et avocat de formation, Robespierre avait été élu député aux Etats généraux. Membre du Club des jacobins, député montagnard à la Convention, il entre en juillet 1793 au Comité de salut public. Très rapidement, il exerce un grand ascendant au sein de ce Comité. Ses idées et sa formation intellectuelle sont fortement marquées par l'œuvre et la pensée de Jean-Jacques Rousseau, et notamment par son idéal démocratique.

2. Le redressement par la Terreur

a. La Terreur : Pour faire face aux dangers intérieurs et extérieurs, la Terreur est mise à l'ordre du jour en septembre 1793 par le **Comité de salut public**. Elle se caractérise par des mesures d'exception.

Sur le plan politique, la **loi des suspects** ordonne l'arrestation de tous ceux qui sont soupçonnés d'« être partisans de la tyrannie ou ennemis de la liberté ». Cette Terreur politique se traduit par de très nombreuses exécutions dans toute la France¹⁶.

Sur le plan économique, le Comité de salut public énonce **l'édit du Maximum**.

Par la **loi du maximum**, le prix des aliments de première nécessité est fixé pour lutter contre l'inflation, cette mesure s'imposera aussi aux salaires bloqués afin de réduire les inégalités.

En matière militaire, la Convention décrète la **levée en masse**, c'est-à-dire le service militaire obligatoire. Une stricte discipline est instaurée au sein des armées.

b. La déchristianisation

La Terreur fut aussi marquée par une tentative de déchristianisation, à partir d'octobre 1793. On fait fermer les églises, Notre-Dame de Paris est transformée en temple de la Raison. Un

¹⁶ En politique intérieure, le Comité de Salut public va mener une grande politique populaire. Par la **loi de l'accapement**, tous les biens des émigrés et des suspects sont distribués aux citoyens patriotes dans le besoin. Cette mesure augmentera cependant **la délation et les divisions entre les Français**.

calendrier révolutionnaire est adopté où toute fête religieuse est exclue. Conscient de l'impopularité des mesures anticléricales, Robespierre énonce les dangers de la déchristianisation et tente d'instituer en 1794 une religion républicaine : le **culte de l'Être suprême**.

c. Le redressement

Les succès intérieurs et extérieurs se précisent à partir d'octobre 1793. Les soulèvements fédéralistes et royalistes sont noyés dans le sang. Lyon et Marseille sont reprises, et les Vendéens sont vaincus définitivement en décembre 1793. Aux frontières, la menace est écartée à la fin 1793. Les Autrichiens sont repoussés au-delà du Rhin, les Espagnols au-delà des Pyrénées et Kellermann reprend la Savoie.

<p>La loi du maximum (1793) “Les objets que la Convention nationale a jugés de première nécessité et dont elle a cru devoir fixer le maximum ou le plus haut prix sont : le pain, la viande, le vin, les grains, farines, légumes, fruits, le beurre, le vinaigre, le cidre, l’eau-de-vie, le charbon, le bois, l’huile, le savon, le sel, les viandes et poissons, le miel, le sucre, le papier, le chanvre, les laines, les cuirs, le fer et l’acier, le cuivre, les draps, la toile et toutes les étoffes, les soieries exceptées. Le maximum du prix des denrées et marchandises sera le prix que chacune d’elles avait en 1790.” <i>Loi du maximum, 1793.</i></p> <p>Questions: a) Qui décide du maximum des prix et quel est-il ? b) Quels sont les deux types de produits concernés ? c) A qui doit surtout profiter cette loi ?</p>	<p>La levée en masse (1793) “Dès ce moment jusqu’à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en état de réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie, les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l’unité de la République.” <i>Décret sur la levée en masse, 23 août 1793.</i></p> <p>Questions: a) Quelle est la durée du service militaire ? b) Qui doit partir au combat ? c) Quel doit être le rôle des vieillards ?</p>
--	--

3. La chute de Robespierre

a. L'apogée de Robespierre

Depuis juillet 1793, **Robespierre est l'homme politique le plus important en France**. Son intransigeance, ses talents oratoires et son honnêteté (on le surnomme **l'Incorruptible**) l'ont rendu populaire. Ardent démocrate, il prône l'égalité politique et l'égalité sociale. Son œuvre est guidée par une très grande vigilance à l'égard de la Révolution : **la sauvegarde de la Révolution justifie selon lui l'exercice de la Terreur**. Robespierre a le **culte de la vertu** : il souhaiterait que la République soit fondée sur la morale, l'honnêteté des citoyens dévoués au bien public. Enfin, Robespierre impose le culte de l'Être suprême (c'est à dire de Dieu), et compte sur cette religion civile et patriotique pour unir le peuple français autour des principes révolutionnaires. **La fête de l'Être suprême**, qu'il organise le 8 juin 1794 au Champ-de-Mars, marque **l'apogée de son pouvoir**.

b. La lutte contre les factions

Malgré les victoires militaires, Robespierre durcit encore le régime. Cette « grande Terreur » se caractérise par **l'élimination de tous les opposants**. Robespierre et le Comité de salut public font **arrêter et guillotiner** les chefs hébertistes en mars 1794. Après avoir éliminé cette faction « ultra révolutionnaire », Robespierre fait guillotiner en avril 1794 les « Indulgents »,

notamment **Danton et Camille Desmoulins**, qui protestaient contre les excès de la Terreur. Robespierre exerce désormais un **pouvoir personnel et tyrannique**. Il fait voter la loi du 22 Prairial qui institue une justice expéditive contre les « ennemis du peuple » ; cette loi suscite l'indignation d'une grande partie de la Convention. **Robespierre se trouve isolé.**

c. L'arrestation

La dictature de Robespierre apparaît désormais insupportable. Les Français n'en peuvent plus des exécutions (on estime que la Terreur a fait près de 20 000 victimes). Les députés de la Convention, craignant pour leur propre sort, font voter la mise en accusation de Robespierre pour dictature. Arrêté le 9 Thermidor (27 juillet 1794) avec Saint-Just et ses amis, **il est exécuté le lendemain.**

MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE, L'HOMME DE LA TERREUR (1758-1794)

Il est né à Arras, fait brillamment ses études à Paris puis entre à la Faculté de Droit pour devenir avocat. Il s'enthousiasme pour les idées de Jean-Jacques Rousseau.

En 1789, il est élu représentant du tiers état pour Arras et se fait connaître à l'Assemblée constituante comme démocrate. Il y réclame le suffrage universel, veut la liberté de la presse, l'enseignement obligatoire, est contre la peine de mort et défend la cause du peuple. C'est à lui que l'on doit la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». C'est un brillant orateur, très méticuleux, et peu à peu devient célèbre. Il devient même bientôt président du Club des Jacobins.

On le surnomme « l'Incorruptible ». Il apparaît calme et réfléchi, est de caractère ombrageux et méfiant et pense souvent qu'en toute chose lui seul a raison. Quand il est élu député de Paris au sein des Montagnards, aux côtés de Danton, il montre son adversité contre les Girondins, « ces bourgeois égoïstes qui n'aiment pas le peuple ». En dépit de ses convictions, il vote la mort du roi.

En 1793, Robespierre entre au Comité de salut public et devient chef du gouvernement provisoire. Les Français, à tort ou à raison, lui attribuent tout ce qui se fait de bien ou de mal dans le pays : le maximum des prix, la levée en masse, la loi des suspects... qui plonge la France dans la Terreur. Robespierre arrive alors au sommet de sa puissance, fait guillotiner tous ceux qui barrent son chemin. Il voudrait même instaurer une religion nouvelle : le culte de l'Être Suprême. Son attitude déplaît à de nombreux Français : « Il ne lui suffit pas d'être maître, il veut être Dieu ». Plus personne ne se sent à l'abri, la Convention est terrifiée, extrémistes et modérés se liguent contre Robespierre qui est arrêté en 1794 et guillotiné sans jugement le lendemain.

Maximilien de Robespierre, (1758-1794)



Questions :

- 1) A quel ordre social appartient Robespierre à la veille de la Révolution ?
- 2) Quelles idées défend-il au début de la Révolution ?
- 3) Où siège-t-il à la Convention ? Quand devient-il chef du Gouvernement ?
- 4) Quelles mesures contribue-t-il à mettre en place ?
- 5) Pourquoi Robespierre est-il arrêté et guillotiné ?

GEORGES DANTON (1759-1794), le révolutionnaire indulgent

Contrairement à Robespierre, Danton a un physique massif, c'est un bon vivant, au caractère explosif. Il a le même âge que Robespierre, la même profession, les mêmes convictions, mais il s'est fortement enrichi au cours de ses missions.

Il est né en Champagne, s'enflamme pour la Révolution quand i s'installe à Paris, crée le club des Cordeliers, ouvert au petit peuple, qui est subjugué par son éloquence.

Après la tentative de fuite de Louis XVI à Varennes, Danton réclame la République. Il veut la chute du roi. Il est nommé ministre de la Justice dans le gouvernement provisoire puis des affaires de la guerre, et Danton organise la résistance contre les Prussiens : « De l'audace, toujours de l'audace, et la patrie sera sauvée ! » et en effet il y aura la victoire de Valmy, et le prestige de Danton est alors énorme.

Comme Robespierre, il est élu député de la Convention et siège parmi les Montagnards. Après la révolte en Vendée et face au risque de nouvelle invasion, Danton veut renforcer l'autorité de l'Etat et est favorable à la Terreur, il est l'instigateur du Comité de salut public. Mais les défaites s'accumulent, Danton est jugé trop mou, se retire et sera remplacé au Comité par Robespierre.

Danton revient de sa retraite à l'automne 1793 pour réclamer la fin de la Terreur : « Je demande qu'on épargne le sang des hommes »... Danton est arrêté et accusé d'être nuisible à l'action du gouvernement, et il sera exécuté après un procès rapide le 5 avril 1794. Quelques instants plus tôt, passant devant la maison de son ancien ami, il avait hurlé : « Robespierre, je t'entraîne avec moi ».

Georges Jacques Danton, (1759-1794)



Exercice :

- 1) A quel ordre social appartient Danton à la veille de la Révolution ?
- 2) Quel rôle joue-t-il pendant les années allant de 1791 à 1793 ?
- 3) A quel groupe politique est-il rattaché à la Convention ?
- 4) Quelle critique exprime-t-il au Comité de Salut public et quelle en est la conséquence ?
- 5) Commentez la dernière phrase.

La république thermidorienne

1. La réaction thermidorienne

a. Une réaction anti-jacobine

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) inaugure une période nouvelle. Le Comité de salut public perd l'essentiel de ses pouvoirs, **la Terreur est abandonnée**. Les responsables de la Terreur sont condamnés à mort. Des **bourgeois modérés, attachés à la Révolution mais hostiles à ses excès**, arrivent au premier plan, comme Cambacérès. Sur le plan religieux, la liberté des cultes est instaurée. Cette réaction s'étend à l'économie : **l'édit du Maximum**, qui fixait les prix et les salaires, est abrogé. C'est le retour à la liberté économique.

La presse antijacobine se déchaîne. Une véritable « Terreur blanche » sévit dans le Sud-Est de la France : des jacobins sont massacrés pendant l'hiver 1795-1796.

b. Les derniers mouvements populaires

Les conséquences de la **suppression de l'édit du Maximum sont catastrophiques**. Inflation, chômage et famine se conjuguent, alors que dans le même temps, des spéculateurs font fortune. Le désespoir fait place à la révolte : au printemps 1795, plusieurs insurrections ont lieu, mais elles sont fortement réprimées par le pouvoir de la bourgeoisie parisienne. Le mouvement populaire est brisé. C'est la fin du mouvement des sans-culottes parisiens. Les thermidoriens parviennent également à triompher d'un autre péril : le danger royaliste /repoussement d'un débarquement d'immigrés au nord).

2. Les fragilités du nouveau régime

a. La Constitution de l'an III et ses faiblesses

Ayant ainsi fait face à l'émeute populaire et à la menace royaliste, il reste aux thermidoriens à établir le **nouveau régime**. La Convention se sépare en octobre 1795 après avoir voté une nouvelle constitution : celle de l'an III, qui institue le **Directoire**, et cherche à **éviter toute dictature et tout pouvoir personnel**. C'est pourquoi le pouvoir législatif appartient à deux chambres et le pouvoir exécutif est aux mains de **cinq directeurs**, élus pour cinq ans mais renouvelables à raison d'un par an. Le pouvoir législatif est également divisé puisque deux conseils législatifs sont créés : le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens.

Il s'agit d'une **République bourgeoise**, car le peuple est tenu à l'écart du pouvoir. En effet, les citoyens désignent des électeurs, pris parmi les plus riches, qui ont pour rôle d'élire les membres des deux conseils législatifs : il s'agit donc d'un régime censitaire..

Très vite, les faiblesses institutionnelles apparaissent : l'exécutif ne dispose que de peu de pouvoir, et doit s'appuyer sur l'armée pour rétablir l'ordre. Ainsi le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), les royalistes se soulèvent et il faut faire appel aux généraux **Bonaparte et Murat** pour mater la rébellion.

b. La lutte contre les extrêmes

Le Directoire rétablit d'autre part la liberté économique mais il doit faire face à des problèmes intérieurs importants, et notamment à une grave crise financière. L'assignat ne valait plus rien. L'activité économique est donc considérablement freinée. Ces désordres monétaires ont des conséquences sociales : les classes populaires sont touchées par la misère, mais **toute une bourgeoisie de nouveaux riches fait rapidement fortune**.

Le régime est gravement **menacé à droite par les royalistes, et à gauche avec l'opposition jacobine** dirigée par Gracchus Babeuf qui, profitant de ces difficultés, tente un coup d'état en 1796. Il prépare une insurrection contre le régime, sous le nom de **conjuración des Egaux**. Pour faire face à ces dangers, le Directoire doit faire appel à l'armée à plusieurs reprises. Leur programme : ils réclament la Constitution de l'An I et du pain pour le peuple, mais aussi la distribution des richesses et des terres pour obtenir « la parfaite égalité » et « le bonheur commun ». Précurseurs du socialisme, **Babeuf et les Egaux seront exécutés ou déportés**.

A droite, les royalistes continuent de constituer un danger. Ils connaissent un succès incontestable aux élections de 1797, et le pays semble s'orienter vers une restauration de la monarchie. Les directeurs, et notamment Barras, décident de faire appel à l'armée. Les élections sont annulées, et les députés royalistes arrêtés.

Le Directoire poursuit sa politique du juste milieu, réprimant les oppositions de gauche comme celles de droite. Mais la nécessité de l'appel à l'armée montre sa fragilité.

La « Conspiration des Egaux » est née notamment pour critiquer la société du Directoire. La bourgeoisie est atteinte d'une fureur de divertissement et d'un appétit de jouissance. Elle a profité du retour au calme pour s'enrichir par tous les moyens (spéculation boursière, corruption...). A Paris où la prostitution et la folie du jeu s'étaient, ces nouveaux riches vont mener une vie faites de luxe et de plaisirs arrogants. Opulence d'un côté mais misère de l'autre. Pour la masse de la population, les conditions de vie se détériorent. L'inflation et la famine font leur retour, la criminalité et l'insécurité augmentent. Toutes les insurrections populaires réclamant du pain seront violemment réprimées, assimilées à des insurrections révolutionnaires.

Doc. Un salon sous le Directoire (La Bouilloire, estampe de Jean-François Bosio, 1798. Musée Carnvalet, Paris)



La soupe populaire (Gouache de Le Sueur, XVIII^e siècle, Musée Carnavalet, Paris).



“De temps immémorial, on nous répète avec hypocrisie : les hommes sont égaux et, de temps immémorial, la plus monstrueuse inégalité pèse sur le genre humain. Nous ne voulons pas seulement l'égalité inscrite dans les droits de l'homme [...]. Nous ne pouvons plus souffrir que la majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir d'une petite minorité.

Disparaissez, révoltantes distinctions entre riches et pauvres, grands et petits, maîtres et valets, gouvernants et gouvernés. L'instant est venu de fonder la République des Egaux.

Manifeste des Egaux, 1797.

Exercice :

- 1) Présentez le document.
- 2) Quelle égalité est inscrite dans les droits de l'homme ?
- 3) Quelle égalité réclame Gracchus Babeuf ?
- 4) Comparez les 2 documents illustrés.

c. Les succès extérieurs de la République thermidorienne

Pendant ce temps, la situation extérieure s'améliore. D'éclatantes victoires assurent la sécurité du territoire national et poussent les conquêtes jusqu'aux Pays-Bas. La coalition des puissances européennes est disloquée. Signé avec la Prusse, le traité de Bâle (avril 1795) laisse la rive gauche du Rhin à la République. Le traité de La Haye (mai 1795) avec la Hollande reconnaît l'occupation de la Belgique.

Sous le Directoire, la guerre continue contre l'Autriche. Mais elle contribue à miner le régime en permettant l'ascension de chefs militaires aux ambitions personnelles.

3. La montée des généraux

a. L'ascension de Bonaparte

Le Directoire va continuer la guerre. Mais la guerre n'est plus pour défendre la Nation et les libertés mais elle **devient une guerre de conquête classique**. L'armée française est à présent forte d'un million d'hommes et d'une certaine expérience. Ses adversaires ne sont alors plus que **l'Angleterre et l'Autriche**, tous les autres pays se sont retirés du conflit.

En 1796, le Directoire lance un grand plan d'offensive contre l'Autriche. L'armée doit traverser l'Allemagne pendant qu'une petite armée (30.000 hommes) dirigée par le général Bonaparte doit faire diversion en passant par l'Italie. En réalité, pendant que l'armée est bloquée sur le

Rhin, **Bonaparte**, qui a réorganisé et motivé ses troupes¹⁷, **est vainqueur des Piémontais puis envahit tout le Nord de l'Italie**, où il est bien accueilli par des groupes de Jacobins italiens qui prennent les armes. **Napoléon arrive finalement à Vienne et l'Autriche capitule. La première campagne d'Italie** se termine en octobre 1797 par le **traité de Campoformio** : on reconnaît à la France **l'annexion de la Belgique et du Piémont**, les autres territoires deviennent des **Républiques-sœurs** (à l'exception de **la Vénétie**, la seule République plus ou moins indépendante de l'Autriche auparavant, laissée en compensation aux Autrichiens), comme la **République batave (Hollande), helvétique (Suisse) et en Italie les républiques Cisalpine (la plaine du Pô)¹⁸ et Ligurienne (Gênes).**

Puis, en **1798-1799**, **l'armée française envahit le Sud de l'Italie** et fonde la **république romaine** (où le **pape Pie VI** est chassé et perd ses territoires) **et parthénopéenne** (l'ancien royaume de Naples, où Ferdinand IV s'enfuit et se réfugie en Sicile, protégé par les Anglais). Enfin des Jacobins italiens se révoltent sans l'appui des Français et fondent la **République Etrusque** (en Toscane).

Dans ces Républiques sœurs, les Français **exportent leur révolution et leurs lois** : l'Ancien Régime est aboli, les ordres religieux et les corporations supprimés, l'égalité civile et les libertés sont proclamées. La présence française est au départ bien accueillie par la population. Mais ces Républiques sœurs seront en réalité dirigées pour les intérêts de la France. Les impôts et les œuvres d'art s'enfuient à Paris et l'armée maintient son autorité par la brutalité. On est loin de l'idéal révolutionnaire de liberté et d'émancipation des peuples.

Au printemps 1798, le Directoire confie à Bonaparte la **campagne d'Egypte**, territoire ottoman. Il s'agit d'affaiblir l'Angleterre, en menaçant son contrôle sur la riche route des Indes,¹⁹ pour la contraindre à la paix. Finalement, la flotte anglaise commandée par l'amiral Nelson²⁰, ainsi que les armées turques détruisent les ambitions françaises. Bonaparte rentre en toute discrétion en France à la fin de l'été 1799 et il profitera de la crise politique qui atteint alors le Directoire.

[Voir site campagne d'Egypte](#)

En Egypte, cette courte « visite » de Bonaparte initie **l'intérêt des savants français pour l'égyptologie**, car de nombreux historiens, botanistes, dessinateurs accompagnent alors l'armée. Les monuments des pharaons sont étudiés, la Pierre de Rosette est découverte par un soldat français, (en 1822, le savant **Champollion** parviendra à traduire les hiéroglyphes), et ces travaux français sont à l'origine de l'influence intellectuelle que la France a exercé en Egypte jusqu'à nos jours.

Malgré l'apparente stabilité du Directoire, il existe en réalité de fortes tensions. La Constitution de l'An III a séparé les pouvoirs mais ne prévoit **aucune institution pour arbitrer les conflits entre les Directeurs (l'exécutif) et les Conseils (le législatif)**. De plus, à l'été 1799, les dernières élections voient la progression des monarchistes et des jacobins, deux factions pourtant illégales. La guerre a repris du fait de la **formation d'une nouvelle coalition anti-française** comprenant la Turquie, la Russie, l'Autriche, Naples et l'Angleterre, et amène de graves défaites en Allemagne et en Italie. La **levée en masse** est une nouvelle fois décrétée, et des mesures quasi révolutionnaires sont prises, comme la **loi des otages**, qui rend responsable de tout désordre les parents des émigrés ou des royalistes insurgés. Cette réapparition des mesures révolutionnaires effraye les grands bourgeois.

Bonaparte rentre alors d'Egypte et il est accueilli comme le sauveur, le seul qui pourra rétablir l'ordre en France.

L'idée d'un coup d'Etat de Bonaparte prend force, les Directeurs pensant pouvoir ensuite le manipuler. Il dispose pour cela de nombreux appuis : il est très populaire dans l'armée, et il dispose de complices chez les Directeurs (comme **Sieyès**, qui lui propose le coup d'état) et au

¹⁷ "Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus [...]. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. Vous y trouverez honneur, gloire et richesses."

¹⁸ La République Cisalpine prendra comme emblème le drapeau tricolore vert, blanc, rouge.

¹⁹ Pourquoi cette conquête de l'Egypte ? Les historiens pensent que le Directoire a voulu écarter l'ambitieux général Bonaparte qui commençait à être très populaire.

²⁰ Après des succès, la **flotte française est détruite à Aboukir par l'amiral Nelson**.

Conseil des Cinq Cents (son frère **Lucien** est le président du Conseil des Cinq Cents). Sous le prétexte d'attentats jacobins, les Conseils sont transférés hors de Paris, à Saint Cloud.

Le 18 brumaire An VIII, soit le 9 novembre 1799, l'armée contrôle Paris pour éviter toute émeute populaire. Deux des Directeurs (Sieyès et Ducos) démissionnent, et forcent les autres à faire de même. **Bonaparte se rend le lendemain au Conseil des Cinq Cents et le dissout.** C'est un **coup d'Etat**. Les députés résistent (« A bas le dictateur ! ») mais l'armée est envoyée, appelée par son frère Lucien.

Le pouvoir est confié à trois consuls provisoires: Ducos, Sieyès et Bonaparte. Bonaparte déclare alors « *Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie.* »

NAPOLEON BONAPARTE : SON DEBUT DE CARRIERE

Napoléon est né en Corse à Ajaccio en 1769, deuxième d'une famille de neuf enfants. Il est issu d'une famille de la petite noblesse. Grâce à une bourse, il quitte la Corse très jeune pour aller faire des études à l'Ecole militaire de Brienne. Il y sera souvent victime de moqueries en raison de son accent et de son origine modeste. Le jeune Napoléon se réfugie alors dans la lecture et dévore des livres d'histoire et des écrits philosophiques. Il est admis à l'école militaire de Paris et en ressort en 1785, avec des responsabilités de famille, puisque son père est décédé.

Il s'illustre pour la première fois au siège de Toulon en 1793 contre les Anglais et fait la connaissance de Barras et se lie d'amitié avec le frère de Robespierre, ce qui lui vaudra même un emprisonnement. Quand Barras devient un des chefs du Directoire, il rappelle Napoléon auprès de lui, l'introduit dans les salons. L'année 1796 va être plutôt décisive, car il tombe amoureux de Joséphine de Beauharnais, une amie de Barras, qu'il épouse civilement. Elle a déjà 2 enfants, Eugène et Hortense. Le Directoire va alors lui confier l'armée d'Italie, la plus pauvre et petite des troupes contre l'Autriche... Il va promettre à ses troupes « honneur, gloire et richesses » et va voler de victoire en victoire (Lodi, Arcole, Rivoli...). Il se révèle un très grand stratège et un bon diplomate. Il a compris l'importance de la propagande et commence à construire sa légende : « Le Courier de l'armée d'Italie », son propre journal, exalte ses exploits et est distribué un peu partout. Après le traité de Campoformio, il est accueilli à Paris en héros.

Le Directoire l'envoie alors en Egypte, et il y va accompagné de savants et d'artistes. Il a pour but de couper la route des Indes aux Anglais. Mais cela tourne mal et la flotte française est coulée par les Anglais à Aboukir. Adieu donc à son rêve de conquête de l'Orient ! Lorsqu'il rentre à Paris, il trouve le Directoire en pleine crise. Impliqué dans le coup d'Etat pour le renverser (il frôle l'échec), il parvient à se faire nommer Consul provisoire en 1799.



Questions :

- 1) Où et quand est né Napoléon Bonaparte ?
- 2) Quel type de formation a-t-il reçu ?
- 3) A quelle occasion peut-il mettre en pratique ses connaissances militaires ?
- 4) A-t-il des amis précieux ?
- 5) Savez-vous quelque chose sur sa vie sentimentale ?
- 6) A quelle occasion donne-t-il preuve de son premier grand succès ? Comment l'alimente-t-il ?
- 7) Quelles qualités possède-t-il ?
- 8) Connaît-il le même succès en Egypte ?
- 9) Que fait-il à son retour d'Egypte ?
- 10) Le tableau de J.L. David représente-t-il bien le personnage dont vous avez lu le portrait ?

← **Bonaparte franchissant le grand Saint-Bernard**, Jacques-Louis David, Château de la Malmaison.

CHRONOLOGIE (1603 -1815)

1603	Mort d'Elisabeth I ^{ère} d'Angleterre. Jacques Ier Stuart, fils de Marie Stuart lui succède.
1610	Mort d'Henri IV de Bourbon. Début de la régence de Marie de Médicis.
1614	Marie de Médicis convoque les Etats Généraux.
1618	Défenestration de Prague. Début de la guerre de Trente Ans: les protestants de l'Empire se battent contre l'empereur Ferdinand II.
1624	Prise du pouvoir par Louis XIII.
1625	Intervention danoise dans la guerre de Trente Ans en faveur des protestants.
1627	L'Italie est impliquée dans la guerre Trente Ans à cause des ambitions de l'Empire sur les possessions des Gonzague, qui se sont éteints.
1629	Le roi Charles I ^{er} d'Angleterre commence à ne plus convoquer le Parlement, ceci pendant 19 ans.
1630	Peste en Italie introduite par les troupes des Habsbourg impliquées dans la guerre de Trente Ans (peste décrite par Manzoni).
1630	Intervention du roi de Suède dans la guerre de Trente Ans aux côtés des protestants.
1635	Intervention de la France de Richelieu dans la Guerre de Trente Ans aux côtés des protestants.
1640	Charles I ^{er} a besoin d'imposer de nouvelles taxes, il convoque le Parlement, mais le dissout aussitôt (Parlement Croupion). Il convoque un nouveau Parlement (Long Parlement).
1641	Le Portugal redevient indépendant de l'Espagne avec la dynastie des Bragance.
1642	Début d'une guerre civile en Angleterre (Première Révolution Anglaise). Les forces parlementaires sont guidées par Olivier Cromwell.
1643	Mort de Louis XIII. Début de la régence d'Anne d'Autriche, flanquée du cardinal Mazarin.
1647	Révolte contre le roi d'Espagne Philippe IV à Naples (Masaniello) et en Sicile.
1648	Fin de la guerre de Trente Ans. Paix de Westphalie. L'Espagne reconnaît l'indépendance des Provinces Unies (paix de Munster). La Fronde en France
1649	La Fronde des princes en France Le roi d'Angleterre Charles Ier Stuart est exécuté.
1651	Fin de la Fronde
1654	Louis XIV est majeur, il gouverne avec Mazarin.
1657	Début de la guerre franco-espagnole.
1659	Paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne : Louis XIV épouse l'infante Marie-Thérèse
1660	Charles II Stuart, après s'être réfugié en France, reconquiert le trône d'Angleterre.
1661	Mort de Mazarin. Prise du pouvoir de Louis XIV.
1667	Début de la guerre de Dévolution : Louis XIV revendique pour sa femme les Pays-Bas espagnols.
1672	Début de la guerre entre la France et la Hollande.
1678	Paix de Nimègue qui conclut la guerre de Hollande: Louis XIV obtient les Pays-Bas espagnols.
1681	Jacques II, roi catholique, monte sur le trône d'Angleterre. Le Parlement ne l'accepte pas. Il choisit sa fille Marie comme reine, épouse de Guillaume d'Orange, Stathouder de Hollande.
1683	Les Turcs assiègent Vienne.
1685	Louis XIV révoque l'Edit de Nantes.
1688	La Glorieuse Révolution en Angleterre: Guillaume III d'Orange est couronné roi.
1689	Approbation du <i>Bill of Rights</i> (Déclaration des Droits)
1700	Le roi d'Espagne Charles II meurt sans héritier. Philippe de France et Charles d'Habsbourg se disputent son trône.
1701	Début de la guerre de Succession d'Espagne.
1713	Paix d'Utrecht (suivie en 1714 par la paix de Rastadt): Philippe V de Bourbon devient roi d'Espagne, Charles VI devient empereur et obtient les Pays-Bas espagnols, Milan, Naples et la Sardaigne. Les Savoie deviennent rois de Sicile.

1715	Mort de Louis XIV. Début de la régence de Philippe d'Orléans.
1720	Paix de La Haye: les Savoie échangent avec les Habsbourg la Sicile contre la Sardaigne.
1723	Prise du pouvoir par Louis XV.
1733	Début de la guerre de Succession polonaise: la Russie et l'Autriche soutiennent Auguste III de Saxe, les Français Stanislas Leszczynski.
1738	Paix de Vienne: Auguste III devient roi de Pologne. Leszczynski obtient la Lorraine (qui après sa mort passera à la France) ; François-Etienne de Lorraine, mari de Marie-Thérèse d'Autriche, obtient le Grand-duché de Toscane; Naples et la Sicile passent à une branche collatérale des Bourbons d'Espagne.
1740	Début du règne de Frédéric de Prusse. Marie-Thérèse d'Habsbourg devient impératrice, succédant à son père Charles VI. Son élection, préparée par un édit <i>ad hoc</i> (Pragmatique Sanction de 1715) n'est pas considérée comme légitime, parce que Marie-Thérèse est une femme. Début de la guerre d'Autriche.
1748	Paix d'Aix-la-Chapelle: la Prusse obtient la Silésie, François-Etienne est couronné Empereur et laisse la Toscane à son cadet Pierre Léopold.
1755	Tremblement de terre à Lisbonne.
1756	Renversement des alliances: Angleterre et Prusse contre la France, l'Espagne (liées par un « pacte de famille »), l'Autriche et la Russie. Début de la guerre de Sept Ans.
1762	Début du règne de Catherine de Russie.
1763	Paix de Hubertsbourg qui n'aboutit pas à de grands changements.
1765	Marie-Thérèse devient impératrice et associe son fils Joseph II à son règne.
1774	Mort de Louis XV. Louis XVI monte sur le trône.
1776	4 juillet: Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis.
1789	5 mai : ouverture des Etats Généraux. 20 juin : serment du Jeu de Paume. 14 juillet : prise de la Bastille. 4 août : abolition des privilèges. 26 août : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
1790	Mort de Joseph II.
1791	Fuite du roi (Louis XVI déguisé en bourgeois s'enfuit)
1792	20 septembre : bataille de Valmy.
1793	21 janvier : exécution de Louis XVI.
1799	9 novembre : coup d'Etat du 18 Brumaire.
1800	Napoléon devient Consul.
1804	Napoléon devient Empereur.
1805	21 octobre : Nelson détruit la flotte française à Trafalgar. 2 décembre : victoire de Napoléon à Austerlitz.
1812	Invasion de la Russie, la Grande Armée est décimée.
1813	Défaite de Napoléon à Leipzig.
1815	Les Cent Jours (le Vol de l'Aigle). Défaite de Napoléon à Waterloo. Congrès de Vienne.

LES SOUVERAINS DU SAINT EMPIRE (1493-1806)			
Maximilien I ^{er}	1493-1519	Léopold I ^{er}	1658-1705
Charles Quint	1519-1556	Joseph I ^{er}	1705-1711
Ferdinand I ^{er}	1556-1564	Charles VI	1711-1740
Maximilien II	1564-1576	Charles VII Albert	1742-1745
Rodolphe II	1576-1612	François I ^{er}	1745-1765
Matthias I ^{er}	1612-1619	Joseph II	1765-1790
Ferdinand II	1619-1637	Léopold II	1790-1792
Ferdinand III	1637-1657	François II	1792-1806

CHRONOLOGIE DES PAPES	
1605 –1605	Léon XI
1605 –1621	Paul V
1621 –1623	Grégoire XV
1623 - 1644	Urbain VIII
1644 –1655	Innocent X
1655 –1667	Alexandre VII
1667 - 1669	Clément IX
1670 –1676	Clément X
1676 –1689	Innocent XI
1689 –1691	Alexandre VIII
1691 –1700	Innocent XII
1700 –1721	Clément XI
1721 –1724	Innocent XIII
1724 –1730	Benoît XIII
1730 –1740	Clément XII
1740 –1758	Benoît XIV
1758 –1769	Clément XIII
1769 - 1774	Clément XIV
1775 –1799	Pie VI
1800 –1823	Pie VII

Grands-ducs de Toscane de la maison Habsbourg-Lorraine	
François II	1737-1765
Léopold I ^{er}	1765-1790
Ferdinand III	1790-1801
	1814-1824
Léopold II	1824-1849
	1849-1859
Ferdinand IV	1859-1860